





2020

_

2021

Inventaire de Biodiversité Communale Commune de Luisant



Contact:

Eure-et-Loir Nature

Rue de Chavannes, 28630 MORANCEZ
Tel: 02.37.30.96.96
@:www.eln28.org

RAPPORT FINAL

Inventaire de Biodiversité Communale Commune de Luisant

Rédaction : Orane DARONNAT **Coordination** : Benoit FOREAU

Base de données: Obs'28, SIRFF

Botanique – Lépidoptères – Odonates – Orthoptères : Benoit FOREAU, Laurie GIRARD, Nathan MARTIN, Loreley PRUNIER, Enzo THIERY

Ornithologie - Amphibiens - Reptiles - Mammifères : Éric GUERET, Alain HOUSSIER

Crédit photos: Eure-et-Loir Nature (sauf mentions contraires)

Table des matières

Tak	ble des figures	1
Tal	ble des tableaux	1
Tal	ble des annexes	2
Tal	ble des abréviations	3
Int	roduction	4
I.	Méthodologie de travail	6
I	.1. L'organisation au sein de l'association	6
I	.2. L'implication des élus et des habitants	6
II.	Présentation de la commune	7
III.	Méthodes d'inventaire	9
I	II.1. Détermination de la patrimonialité des espèces	10
	III.1.1. La flore	10
	III.1.2. La faune	12
I	II.2. Les protocoles d'inventaires	14
	III.2.1. L'inventaire de la flore	14
	III.2.2. L'inventaire des Oiseaux	14
	III.2.3. L'inventaire des Mammifères	15
	III.2.4. L'inventaire des Amphibiens et des Reptiles	15
	III.2.5. L'inventaire des Insectes	16
	III.2.6. L'inventaire des Poissons	16
	III.2.7. Les limites des inventaires	17
IV.	Résultats des inventaires	18
I	V.1. L'inventaire des habitats	18
I	V.2. L'inventaire de la flore	22
	IV.2.1. Bilan des données	22
	IV.2.2. Les espèces d'intérêt	22
	IV.2.3. Les espèces plus communes	26
	IV.2.4. Les espèces exotiques envahissantes	28
I	V.2. L'inventaire de la faune	32
	IV.2.1. Les Oiseaux	32
	IV.2.2. Les Amphibiens	39
	IV.2.3. Les Reptiles	40
	IV.2.4. Les Mammifères	41
	IV.2.5. Les Insectes	44
	IV 2.6. Las Daissans	50

V.	Les zones d'intérêt et les préconisations de gestion	52
FIC	CHE ACTION n° 1 : Gestion des boisements favorables pour la biodiversité	55
FIC	CHE ACTION n° 2 : Gestion écologique des plantations de peupliers	58
	CHE ACTION n° 3 : Gestion des prairies mésophiles	
FIC	CHE ACTION n° 4 : Gestion des berges de cours d'eau	62
	CHE ACTION n° 5 : L'étang communal	
FIC	CHE ACTION n° 6 : Gestion différenciée des espaces verts publics	66
FIC	CHE ACTION n° 7 : Gestion différenciée des bords de route	69
FIC	CHE ACTION n° 8 : Gestion des Asters américains	70
FIC	CHE ACTION n° 9 : Gestion de l'Orpin de Helms	71
FIC	CHE ACTION n° 10 : Gestion de la Renouée du Japon	72
FIC	CHE ACTION n°11 : Gestion du Robinier faux-acacia	74
FIC	CHE ACTION n° 12 : Planter local	76
FIC	CHE ACTION n° 13 : Accueillir et protéger les chauves-souris	80
FIC	CHE ACTION n° 14 : Installer des nichoirs à oiseaux	83
Ré	capitulatif : favoriser la biodiversité et préserver l'environnement	85
Cor	nseils aux particuliers pour favoriser la biodiversité dans leur jardin	88
Bib	pliographie	89
Anı	nexes	93

Table des figures

Figure 1 : Localisation de la commune de Luisant	7
Figure 2 : Localisation des périmètres réglementaires autour de Luisant	8
Figure 3: Localisation des parcours Oiseaux	15
Figure 4 : Localisation du tronçon de pêche électrique réalisée en 2020 par la Fédération e	de pêche
d'Eure-et-Loir	17
Figure 5 : Cartographie des habitats présents sur la commune de Luisant	21
Figure 6 : Proportions des statuts de rareté de la flore inventoriée à l'échelle du départen	nent22
Figure 7 : Localisation des espèces floristiques patrimoniales sur le territoire communal.	25
Figure 8 : Localisation des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire co	
Figure 9 : Proportions des espèces d'oiseaux recensées classées sur la liste rouge régio oiseaux nicheurs	
Figure 10 : Localisation des espèces patrimoniales d'oiseaux nicheurs recensées sur le t	erritoire
Figure 11 : Localisation des espèces patrimoniales d'oiseaux migrateurs recensées sur le t communal	erritoire
Figure 12 : Localisation des espèces patrimoniales d'amphibiens, de reptiles et de man recensées sur le territoire communal	nmifères
Figure 13 : Localisation des autres espèces patrimoniales d'insectes recensées sur le t	
Figure 14: Localisation des zones à enjeux patrimoniaux sur la commune de Luisant	
Figure 15 : Schéma de la technique de la "Fauche sympa" (Source : Programme Life + Nat	
Figure 16 : Les différents types de nichoirs à oiseaux (© Refuges LPO)	84
<u>Table des tableaux</u>	
Tableau 1 : Répartition des prospections sur 2020 et 2021	9
Tableau 2 : Description des statuts de rareté	10
Tableau 3 : Catégories UICN et leurs abréviations	
Tableau 4 : Liste des espèces floristiques patrimoniales recensées sur le territoire comm	
Tableau 5 : Liste des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire commun	
Tableau 6 : Liste des espèces patrimoniales d'oiseaux recensées sur le territoire commur	
Tableau 7 : Liste des espèces d'amphibiens recensées sur le territoire communal	
Tableau 8 : Liste des espèces de reptiles recensées sur le territoire communal	
Tableau 9 : Liste des espèces de mammifères recensées sur le territoire communal	
Tableau 10 : Liste des espèces de lépidoptères recensées sur le territoire communal	
Tableau 11: Liste des espèces d'odonates recensées sur le territoire communal	
Tableau 12 : Liste des espèces d'orthoptères recensées sur le territoire communal	
Tableau 13 : Liste des espèces de poissons recensées sur un tronçon de l'Eure par la Fé	
de pêche d'Eure-et-Loir	50

Table des annexes

Annexe 1 : Fiche descriptive de la ZNIEFF Cavités à chiroptères de la Bussiere, des G	rands Larris
et des clous gaillards (Identifiant national : 240003927)	93
Annexe 2 : Fiche descriptive de la zone Natura 2000 FR2400552 - Vallée de l'Eure d	e Maintenon
à Anet et vallons affluents	98
Annexe 3 : Liste totale des espèces végétales recensées sur la commune de Luisan	t en 2020 et
2021	111
Annexe 4 : Liste totale des espèces d'oiseaux recensées sur la commune de Luisan	t en 2020 et
2021	120

Table des abréviations

ABC: Atlas de la Biodiversité Communale

CBNBP: Conservatoire Botanique Nationale du Bassin Parisien

CEN: Conservatoire d'Espace Naturel

CRBPO: Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DDT : Direction Départementale des Territoires

EEE: Espèce Exotique Envahissante

ENS: Espace Naturel Sensible

EPS: Echantillonnage Ponctuel Simple

FNE: France Nature Environnement

IBC: Inventaire de Biodiversité Communale

INPN: Inventaire National du Patrimoine Naturel

INSEE: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MNHN: Muséum National d'Histoire Naturelle

PNAO: Plan National d'Actions Odonates

PLU: Plan Local d'Urbanisme

SCoT: Schéma de Cohérence Territorial

SIG: Système d'Information Géographique

SIRFF: Système d'Information Régional Faunistique et Floristique

STOC: Suivi Temporel des Oiseaux Communs

TVB: Trame Verte et Bleue

UICN: Union Internationale de Conservation de la Nature

ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC: Zone Spéciale de Conservation

Introduction

C'est au cours du XXème siècle que la France découvre les véritables richesses de son territoire mais aussi les nombreuses menaces qui pèsent sur elles. Dans la seconde moitié de ce siècle, des stratégies d'amélioration des connaissances et de protection de l'environnement voient le jour dans la politique globale d'aménagement de l'espace.

En France, la loi Grenelle I (3 août 2009) permet de répondre aux enjeux environnementaux en définissant concrètement les politiques environnementales. La loi Grenelle II (12 juillet 2010) formalise un cadre d'action pour répondre à « l'urgence écologique et des besoins de transition ». Avec un cadre juridique et sur les demandes des acteurs de l'environnement, le ministère chargé de l'Environnement a mis en place un programme d'amélioration des connaissances à l'échelle locale avec la création des Atlas de la biodiversité communale (ABC).

La région Centre-Val de Loire, dans le cadre de sa stratégie pour la biodiversité et sous l'impulsion du réseau associatif France Nature Environnement (FNE) Centre-Val de Loire, a initié l'Inventaire de Biodiversité Communale (IBC). L'IBC s'inspire de l'ABC. Depuis 2010, les associations de la région accompagnent les communes et les intercommunalités volontaires dans la connaissance et la prise en compte de la biodiversité de leur territoire dans leurs décisions.

Un IBC consiste à réaliser un état des lieux du patrimoine naturel (faune, flore et habitats) de la commune sur 2 ans (45 jours). Cet état des lieux permet d'acquérir des connaissances sur la faune et la flore locales et d'identifier les enjeux principaux liés à la biodiversité remarquable et ordinaire. Dans un second temps, les élus et les acteurs locaux sont sensibilisés à la conservation et à la restauration du patrimoine naturel communal avec des restitutions publiques, des résultats d'inventaires, des sorties natures, des conférences ou encore des animations scolaires.

Cet IBC a pour ambition de permettre aux élus d'assimiler la biodiversité dans leurs réflexions afin d'orienter les projets d'aménagement et de faire évoluer les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Local d'Urbanisme (PLU)). Il peut aussi permettre de prendre en compte la déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue (TVB), avec les noyaux et les corridors écologiques. Enfin, la réalisation de tels inventaires constitue un état initial indispensable pour évaluer l'évolution à long terme, favorable ou défavorable, de la diversité biologique sur la commune.

Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune de Luisant a souhaité s'investir dans la réalisation d'un IBC en partenariat avec l'association Eure-et-Loir Nature. L'objectif premier de ce partenariat est plutôt le recensement de la biodiversité urbaine, c'est-à-dire la biodiversité pouvant se trouver sur les trottoirs, sur les espaces publics, etc. Cela permettra à la commune de compléter et appuyer sa démarche « Zéro pesticides », engagé en partenariat avec Eure-et-Loir Nature en 2014, auprès des habitants. Un travail sur cette biodiversité a déjà été entrepris avec la pose de panneaux d'informations sur les plantes sauvages présentes dans les espaces publics par les services espaces verts. Luisant est ainsi la quatorzième commune du département à s'inscrire dans cette démarche.

La biodiversité sur le secteur est déjà bien connue, notamment sur les prairies de Luisant et l'étang communal. En effet, ces espaces ont été prospectés par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Centre-Val de Loire au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) Vallée de l'Eure avec l'établissement de plans de gestion en cours.

Dans le cadre de cet IBC, l'association a été amenée à rencontrer et à échanger avec diverses personnes ressources pour repérer les secteurs à prospecter (parcelles communales, rues propices à la végétation spontanée, etc.) :

- Alizée FINOT, responsable des espaces verts et propreté urbaine environnement ainsi que d'autres personnes appartenant aux services: Sophie DEBITUS, responsable communication et Romain DEVAUX, directeur général des services;
- Monsieur le Maire Bertrand MASSOT.

Eure-et-Loir Nature envisage également de prendre contact avec l'association locale Nature'L afin d'avoir leur avis sur des préconisations de gestion ou un apport de données.

Le présent document constitue la synthèse finale des résultats de l'IBC mené sur la commune de Luisant en 2020 et 2021. Il comprend une présentation des méthodologies d'inventaires et l'état des lieux du patrimoine naturel recensé sur la commune.

I. <u>Méthodologie de travail</u>

I.1. L'organisation au sein de l'association

Trois salariés de l'association travaillent sur les IBC:

- Laurie GIRARD puis Benoit FOREAU pour les inventaires flore, habitats, Odonates et Lépidoptères. Le chargé de mission biodiversité est également l'interlocuteur principal auprès des élus de la commune.
- Éric GUERET pour les inventaires Oiseaux, Amphibiens, Chiroptères et Reptiles.
- Marie NICOLE pour la sensibilisation des scolaires et du grand public.

Ils sont épaulés par des volontaires en service civique (Loreley PRUNIER, Orane DARONNAT), des stagiaires (Enzo THIERY, Nathan MARTIN) et des bénévoles de l'association.

I.2. L'implication des élus et des habitants

Pour répondre à l'objectif premier des IBC, qui est de porter à la connaissance des élus et des habitants le patrimoine naturel de leur commune, il semble nécessaire de les impliquer dans l'inventaire.

Ainsi, au cours de cet IBC, l'association a rencontré à 3 reprises les élus :

- Une première fois au début du projet pour présenter l'IBC et la démarche de travail mise en œuvre,
- Une seconde fois, à l'issue de la première année d'inventaire, pour présenter les premiers résultats
- Et une troisième fois pour présenter les résultats finaux de l'inventaire et les préconisations d'actions visant à préserver le patrimoine naturel de la commune.

Ces rencontres sont avant tout des temps d'échange avec les chargés de mission de l'association. Ces échanges sont indispensables tant pour l'intégration des attentes des élus que pour la valorisation de l'IBC.

Les habitants sont également sollicités pour participer à l'inventaire. Plusieurs sorties et animations à destination du grand public et des scolaires sont organisées pendant et après la réalisation de l'IBC (sorties découverte de la faune et de la flore, atelier de construction de gîtes et nichoirs pour les oiseaux, etc.).

II. Présentation de la commune

La commune de Luisant, d'une superficie d'environ 440 hectares, se situe au centre du département d'Eure-et-Loir à seulement 3 kilomètres de Chartres. Elle fait partie de l'intercommunalité de « Chartres Métropole ». En 2018, elle comptait 6 673 habitants (INSEE).

Le territoire communal est marqué par une intense urbanisation avec néanmoins des espaces verts, tels qu'un grand étang communal au Sud-Est, un ensemble de boisements et de prairies nommés « La coulée verte » au Sud de la commune et des prairies humides au Nord-Est dénommées les « Prairies de Luisant » (Fig. 1).

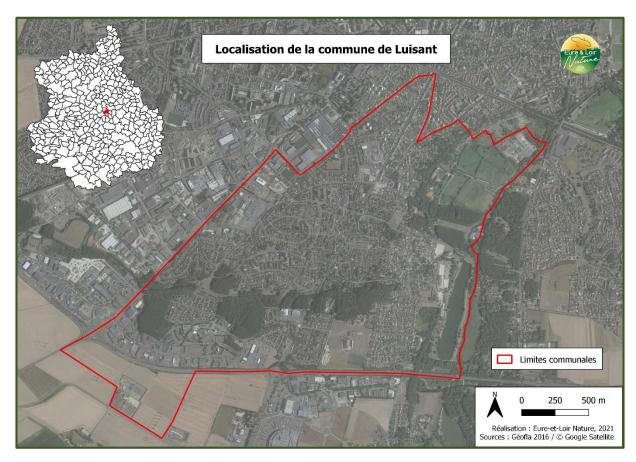


FIGURE 1: LOCALISATION DE LA COMMUNE DE LUISANT

L'étang communal et les prairies de Luisant sont compris dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Vallée de l'Eure. Un plan de gestion a été mis en œuvre par le CEN Centre-Val de Loire pour une période de 10 ans (2019 – 2028). De plus, une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) (réseau Natura 2000) est présente au sein de cet ENS et est représentée par les prairies de Luisant : la ZSC Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents (Fig. 2).

Dans le cadre de la rédaction d'un document de gestion, les prairies de Luisant ont été inventoriées par le CEN Centre-Val de Loire sur la flore, les odonates, les lépidoptères et les orthoptères. Ces groupes taxonomiques n'ont donc pas été inventoriés sur ce secteur lors de cet IBC. Une description des habitats et des espèces présentes sera tout de même réalisée. Quelques données prises par des particuliers sur ce secteur ont également été intégrées dans ce présent rapport. En

outre, des opérations de gestion ont été définis par le conservatoire. Aucune préconisation de gestion ne sera donc proposée dans ce rapport pour ce secteur.

Par ailleurs, une Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 se situe à une dizaine de kilomètres de la commune : les cavités à Chiroptères de la Bussière, des Grands Larris et des Clous gaillards (240003927) (Fig. 2).

Les fiches descriptives de ces deux zones réglementaires sont présentées en annexes 1 et 2.

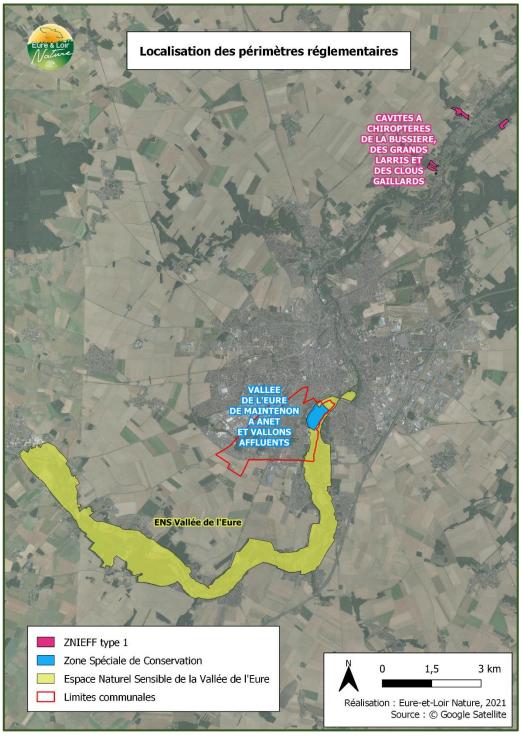


FIGURE 2: LOCALISATION DES PERIMETRES REGLEMENTAIRES AUTOUR DE LUISANT

III. Méthodes d'inventaire

L'inventaire écologique doit s'appuyer sur des méthodes rapides, rigoureuses et reconductibles permettant d'apprécier les potentialités du secteur d'étude. La méthodologie retenue est issue d'une réflexion analysant les moyens humains et temporels impartis mais aussi la représentativité de la méthode d'échantillonnage et le caractère indicateur des groupes analysés. De ce fait, les inventaires réalisés sont essentiellement qualitatifs et ne reflètent pas précisément la répartition des espèces sur la commune. Les inventaires se concentrent sur quelques taxons principaux, en privilégiant les zones naturelles existantes ainsi que quelques bords de route. L'objectif de l'IBC n'est pas de réaliser un inventaire exhaustif (qui demanderait de nombreuses années d'inventaires, ne serait-ce que pour l'entomofaune) mais de faire ressortir les enjeux principaux en termes de biodiversité et de sensibiliser les habitants.

Une première phase de travail consiste à réaliser une synthèse des connaissances à partir de recherches bibliographiques et d'études documentaires. La bibliographie s'appuie sur les bases de données SIRFF¹ (Système d'Information Régional Faunistique et Floristique) et Obs'28, celle de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), celle du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) ou encore d'autres informations données par des tiers comme le CEN Centre-Val de Loire.

Une deuxième phase de travail consiste à réaliser les inventaires de terrain. Les groupes d'espèces étudiés sont les Plantes (flore vasculaire), les Oiseaux (avifaune), les Reptiles et les Amphibiens (herpétofaune), les Odonates (libellules), les Rhopalocères (papillons de jour) et les Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons).

Les inventaires sont répartis sur toute l'année en fonction des groupes taxonomiques afin de maximiser les chances d'observations (Tab. 1). Les observations ponctuelles d'autres groupes sont renseignées lors des autres inventaires en fonction des compétences des observateurs présents (par exemple, si un écureuil traverse un chemin forestier lors d'un inventaire flore, il sera noté).

TABLEAU 1 : REPARTITION DES PROSPECTIONS SUR 2020 ET 2021

Date		Flore	Oiseaux	Amphibiens et Reptiles	Insectes
	19/05/2020	X			X
	28/05/2020	X	X		X
	05/06/2020	X	X		X
2020	09/06/2020	X			X
2020	10/06/2020	X			X
	17/07/2020	X			X
	29/07/2020		X	X	
	30/07/2020	X			X

¹ Ancienne base de données régionale, récemment remplacée par Obs'28, la nouvelle base de données départementale gérée par l'association.

9

	02/09/2020	X			
	18/09/2020	X			
	17/12/2020		X		
	05/02/2021		X		
	07/04/2021		X		
	15/04/2021	X			X
	26/04/2021	X			X
2021	05/05/2021		X		
	24/05/2021	X			X
	01/06/2021	X			X
	03/06/2021		X	X	
	23/06/2021		X		

Les données collectées sont centralisées sur la nouvelle base de données associative Obs'28. Elles sont ensuite mises en forme via un logiciel SIG (Système d'Information Géographique) (QGIS).

La nomenclature officielle (TAXREF 13) et la réglementation en vigueur de chaque espèce sont vérifiées à partir du site web de l'INPN.

III.1. Détermination de la patrimonialité des espèces

III.1.1. La flore

L'inventaire se concentre sur la flore vasculaire.

Une espèce végétale est considérée **patrimoniale** si elle est indigène² et si elle présente un ou plusieurs des critères suivants détaillés dans les paragraphes ci-dessous :

- ✓ Un statut de menace « **Quasi-menacé** » à « **En danger critique** » sur la Liste rouge régionale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;
- ✓ Une **règlementation particulière** (protection régionale, nationale ou européenne) ;
- ✓ Une **déterminance ZNIEFF** selon les critères de la liste régionale ;
- ✓ Un statut de rareté « Assez rare » à « Très rare » dans le département.

Détermination du statut de rareté des espèces

Le **statut de rareté** des espèces est issu de l'<u>Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir (2009)</u>. Ces critères de rareté correspondent au pourcentage de communes en Eure-et-Loir où l'espèce considérée est observée (Tab. 2).

TABLEAU 2 : DESCRIPTION DES STATUTS DE RARETE

⁻

² Une espèce indigène est définie comme telle si sa présence sur le territoire d'étude est le résultat de processus naturels.

Statut	Très commune (CC)	Commune (C)	Assez Commune (AC)	Assez Rare (AR)	Rare (R)	Très Rare (RR)	Extrêmement Rare (RRR)	Disparu (?)
Fréquence	> 50 % des communes	25 à 50 % des communes	12.5 à 25 % des communes	5 à 12.5 % des communes	2 à 5 % des communes	0.5 à 2 % des communes	< 0.5 % des communes	Aucune commune

Détermination du statut de menace des espèces

Le **statut de menace des espèces** (Tab. 3) est issu des Listes rouges régionales et/ou nationales. La catégorie « Quasi-menacé » regroupe les espèces pouvant devenir menacées si aucune gestion conservatoire n'est réalisée. Les espèces jugées menacées sont hiérarchisées « Vulnérable », « En danger » et « En danger critique » en fonction du degré de risque de disparition.

TABLEAU 3: CATEGORIES UICN ET LEURS ABREVIATIONS

Catégories UICN	Abréviations
Éteint	EX
Éteint à l'état sauvage	EW
En danger critique	CR
En danger	EN
Vulnérable	VU
Quasi-menacé	NT
Préoccupation mineure	LC
Données insuffisantes	DD
Non applicable	NA
Non évalué	NE

Détermination du statut d'indigénat des espèces

Le **statut d'indigénat** est issu de l'<u>Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir (2009)</u> : indigène, exotique subspontané (lorsqu'il y a reproduction, mais pas sur plusieurs générations) ou exotique naturalisé (quand la reproduction est viable sur le long terme).

Les **Espèces Exotiques Envahissantes** (EEE) se définissent comme des espèces exotiques naturalisées dont la présence et/ou la prolifération a des impacts d'ordre écologique (l'appauvrissement ou la banalisation de la flore, allant parfois jusqu'à la modification de la structure ou du fonctionnement des écosystèmes), économique ou sanitaire. Le CBNBP a produit un document présentant la liste hiérarchisée des espèces invasives en région Centre-Val de Loire en 2020. Elles sont classées en 3 catégories :

- Les espèces invasives avérées qui sont classées selon deux priorités :
 - Prioritaire : espèces exotiques naturalisées dont la répartition est ponctuelle en région mais qui crée d'importants dommages sur les habitats naturels et qui est

- en voie de propagation. Elles doivent être assidûment surveillées et leur expansion limitée, voire éradiquées.
- Secondaire: espèces exotiques naturalisées mais nettement localisées. Leurs impacts sur les habitats naturels sont tout de même perceptibles. Ces espèces étant largement répandues, leur éradication se voit être moins prioritaire que pour les précédentes.
- Les espèces à observer : espèces exotiques naturalisées de catégorie intermédiaire.
- **La liste d'alerte** : espèces exotiques considérées comme invasives dans les régions limitrophes ou non naturalisées. Dans la mesure du possible, elles doivent être éradiquées lorsqu'elles sont identifiées.

III.1.2. La faune

Une espèce animale indigène est considérée **patrimoniale** si elle présente un ou plusieurs des critères suivants détaillés dans les paragraphes ci-dessous :

- ✓ Un statut de menace « **Quasi-menacé** » à « **En danger critique** » ;
- ✓ Une règlementation (protection régionale, nationale ou européenne);
- ✓ Une **déterminance ZNIEFF** selon les critères de la liste régionale.

Pour les oiseaux, une espèce est patrimoniale si :

- ✓ Elle possède un statut de menace de « Quasi-menacé » à « En danger critique » sur la Liste rouge nationale ou régionale des oiseaux nicheurs et que cette espèce est bien nicheuse sur la commune :
- ✓ Une **protection européenne** issue de la Directive Oiseaux ;
- ✓ Une **déterminance ZNIEFF** selon les critères de la liste régionale.

Pour ce taxon, le statut de protection nationale n'est pas pris en compte car la majeure partie d'entre eux sont protégés à l'échelle nationale.

Le **statut de menace** est issu du <u>Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre</u>. Cette liste n'est pas exhaustive, certaines espèces peuvent ne pas être répertoriées.

Détermination des statuts de protection des espèces

Les statuts de protection peuvent être multiples. En voici le détail :

- La Convention de Berne :
 - o Annexe 2 : espèces faunistiques strictement protégées ;
 - o Annexe 3 : espèces faunistiques protégées ;
- La Directive Habitats, Faune, Flore :
 - o *Annexe 2* : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ;
 - o *Annexe 4* : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte ;

- La **Directive Oiseaux** :

- Annexe 1: espèces faisant l'objet de mesures de conservations spéciales concernant leur habitat (Zone de Protection Spéciale (ZPS));
- La déclinaison régionale du **Plan National d'Action des Odonates** (PNAO) :
 - o Rang 1 : espèces prioritaires à l'échelle nationale avec obligations d'actions ;
 - o Rang 2a: espèces prioritaires à l'échelle régionale avec obligations d'actions;
 - o Rang 2b : espèces avec obligations de prise en compte à l'échelle régionale ;
 - o Rang 3 : espèces demandant une attention particulière à l'échelle régionale lors des autres actions réalisées ;
- L'**arrêté du 12 mai 1993** : liste des espèces végétales protégées en région Centre-Val de Loire complétant la liste nationale :
 - Article 1: interdiction de destruction, coupe, mutilation, arrachage, cueillette ou enlèvement, colportage, utilisation, mise en vente, vente ou achat de tout ou partie des spécimens sauvages;
- L'arrêté du 29 octobre 2009 : liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire :
 - o Article 3:
 - Interdiction de destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, de destruction, mutilation, capture ou enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel et de perturbation intentionnelle des oiseaux (notamment pendant la période de reproduction);
 - Interdiction de destruction, altération ou dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux;
 - Interdiction de détention, transport, naturalisation, colportage, mise en vente, vente ou achat, utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés dans le milieu naturel;
- L'arrêté du 23 avril 2007 : liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire :
 - Article 2: interdiction de destruction, mutilation, capture, enlèvement, perturbation, détention, transport, naturalisation, colportage, vente, achat, utilisation commerciale des espèces et interdiction de destruction, altération ou dégradation des sites de reproduction et aires de repos;
- L'arrêté du 8 janvier 2021 : liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire :
 - o Article 2:
 - Interdiction de destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, de destruction, mutilation, capture ou enlèvement des animaux dans le milieu naturel et de perturbation intentionnelle;
 - Interdiction de destruction, altération ou dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux;
 - Interdiction de détention, transport, naturalisation, colportage, mise en vente, vente ou achat, utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés dans le milieu naturel;

o Article 3:

- Interdiction de destruction ou enlèvement des œufs et des nids, destruction, mutilation, capture ou enlèvement, perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel;
- Interdiction de détention, transport, naturalisation, colportage, mise en vente, vente ou achat, utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel;

o Article 4 :

- Interdiction de mutilation des animaux ;
- Interdiction de naturalisation, colportage, mise en vente, vente ou achat, utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel;

III.2. Les protocoles d'inventaires

III.2.1. L'inventaire de la flore

La flore fait partie du patrimoine naturel qu'il est nécessaire de préserver pour le transmettre aux générations futures. Les végétaux sont à la base de la chaîne alimentaire et sont indispensables pour bon nombre d'espèces animales. La protection de la nature passe inévitablement par la connaissance et la préservation de la diversité floristique.

La méthode employée consiste à parcourir au moins une fois par mois l'ensemble du territoire, en privilégiant les mois d'avril à juillet et en insistant sur les zones capables d'accueillir la plus grande richesse en biodiversité. L'observateur parcourt la zone d'étude de long en large de manière aléatoire, en notant toutes les espèces végétales vasculaires, sous toutes les strates. L'inventaire se termine lorsqu'aucune espèce nouvelle n'apparaît.

Déjà suivies par le CEN Centre-Val de Loire pour ce volet, les prairies de Luisant n'ont pas été inventoriées dans le cadre de cet IBC.

III.2.2. L'inventaire des Oiseaux

Les Oiseaux constituent de très bons indicateurs de la qualité générale d'un milieu par leurs caractéristiques écologiques. La variété de leurs régimes alimentaires (frugivores, granivores, insectivores, etc.) permet d'estimer les potentialités nutritionnelles des milieux. Leurs modes de reproduction et de nidification variés donnent des indications quant à l'abondance des microhabitats sur le territoire considéré. Enfin, ils correspondent à un groupe biologique très étudié et dont l'observation reste relativement simple.

Le protocole employé est un ajustement du protocole de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) par Échantillonnages Ponctuels Simples (EPS) élaboré par le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) dont l'objectif est d'évaluer les tendances évolutives des effectifs reproducteurs des espèces d'oiseaux communs (Tanguy A., Gourdain P., 2011 d'après Bibby C.J. et al, 2000).

La méthode est basée sur des points d'écoute qui ont pour but d'évaluer les variations spatiales et temporelles de l'indice d'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Les différents

points d'écoute sont localisés suivant plusieurs parcours définis afin de couvrir une plus grande diversité d'habitats. Les parcours effectués sont présentés sur la figure 3.

Les écoutes se font le matin, durant les trois premières heures du lever du soleil. L'observateur reste dix minutes sur chaque point et note l'ensemble des espèces vues et entendues. Les conditions météorologiques doivent être favorables, il est inutile de faire des écoutes par temps de pluie et de vent fort.

Sur les deux ans, huit demi-journées ont été consacrées à l'observation des oiseaux dont une demi-journée pour l'observation des oiseaux hivernants sur l'étang.

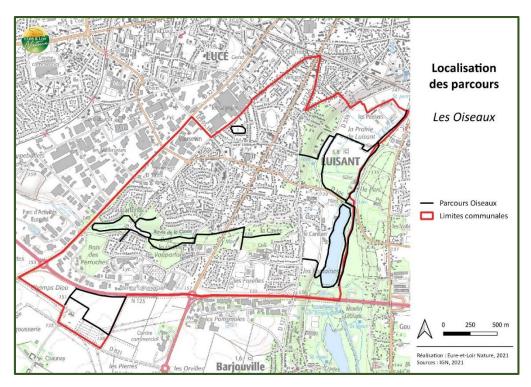


FIGURE 3: LOCALISATION DES PARCOURS OISEAUX

III.2.3. L'inventaire des Mammifères

Aucun protocole particulier concernant la prospection des Mammifères n'a été mis en place. Néanmoins, les espèces rencontrées lors des sorties de terrain ainsi que les traces ou indices de présence ont été relevés.

III.2.4. L'inventaire des Amphibiens et des Reptiles

Les Amphibiens sont des espèces très sensibles à la pollution des eaux, des sols et de l'atmosphère, à la prolifération de maladies et à la destruction et la fragmentation de leurs habitats. Tout comme les Oiseaux, ce sont d'excellents indicateurs de la qualité générale d'un milieu.

La méthode d'inventaire des Amphibiens consiste à prospecter les points d'eau les plus favorables à la présence d'Amphibiens et notamment de tritons. Cette prospection se fait en soirée. Les

Anoures (grenouilles et crapauds) sont identifiés au chant et à vue à proximité des plans d'eau. Les Urodèles (tritons) sont identifiés à vue à proximité des plans d'eau.

Les Reptiles sont recherchés dans les endroits chauds et ensoleillés, tels que les abords de voies ferrées, les friches ou encore les talus exposés au sud.

III.2.5. L'inventaire des Insectes

Pour les Insectes, l'inventaire s'est concentré sur les Odonates (libellules), les Rhopalocères (papillons de jours) et les Orthoptères (grillons, criquets et sauterelles). Toutes ces espèces sont fréquemment utilisées dans les études car ils sont faciles à détecter, simples à identifier sur le terrain, la documentation sur ces espèces concernant leur biologie, leur rareté et leur statut est suffisante et, pour finir, ils sont très représentatifs de l'écosystème. Néanmoins, si d'autres groupes d'insectes sont observés et identifiés, ils sont également notés.

Les Odonates, les Rhopalocères et les Orthoptères sont recherchés sur les milieux jugés favorables : les prairies, les jachères et les haies pour les papillons diurnes et les Orthoptères et les zones humides pour les libellules. Ils sont identifiés différemment selon les taxons : à vue, au filet, par battage, par photographies, au chant.

Déjà suivies par le CEN Centre-Val de Loire pour les Lépidoptères, les Odonates et les Orthoptères, les prairies de Luisant n'ont pas été inventoriées dans le cadre de cet IBC.

III.2.6. L'inventaire des Poissons

Suite aux travaux de reconquête de la continuité écologique réalisés sur l'Eure, une pêche électrique a été organisée par la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir en septembre 2020 au Nord de l'étang communal afin de recenser les poissons présents et de comparer avec les données antérieures. Elle a été faite sur un tronçon de l'Eure d'une centaine de mètres et a mobilisé différents acteurs : Chartres Métropole, le Syndicat des trois rivières, le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze, le Conseil Départemental et Eure-et-Loir Nature (Fig. 4).

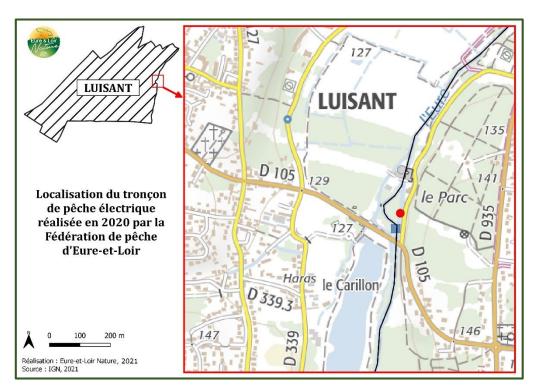


FIGURE 4 : LOCALISATION DU TRONÇON DE PECHE ELECTRIQUE REALISEE EN 2020 PAR LA FEDERATION DE PECHE D'EURE-ET-LOIR

III.2.7. Les limites des inventaires

Il est difficile de réaliser un inventaire de l'ensemble de la faune et de la flore. Ce type de travail demanderait plusieurs années d'étude, ne serait-ce que pour inventorier l'entomofaune. C'est pourquoi l'inventaire réalisé est non-exhaustif et correspond à un état initial de la biodiversité d'une commune. Il a pour but principal d'identifier les secteurs à enjeux pour la biodiversité et de sensibiliser les habitants.

IV. Résultats des inventaires

Cet IBC a permis d'inventorier 432 espèces : 284 espèces végétales et 148 espèces animales (dont 14 espèces de poissons recensées par la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir). Les listes complètes des espèces végétales et animales sont présentées ci-dessous ainsi qu'en annexes 3 et 4.

IV.1. L'inventaire des habitats

La carte des habitats (Fig. 5) ainsi que la description de certains d'entre eux sont présentés cidessous.



Les boisements à dominance de feuillus (Code EUNIS : G1.A & G1.A1) correspondent aux forêts d'essences très mélangées, généralement sur sol riche. Sur la commune de Luisant, les essences dominantes sont le Chêne et le Charme. Les strates arbustives et herbacées sont généralement bien développées. Cet habitat se retrouve au Sud de la commune, à proximité des zones urbaines, principalement avec une superficie de plus de 2 hectares. Par ailleurs, un

bois privé supérieur à trois hectares est situé au Nord de la commune et n'a pas pu être inventorié (classés comme « Grands parcs privés » (X11)).

Les **boisements mixtes** (Code EUNIS : G4) sont des formations d'espèces caducifoliées ou sempervirentes avec des conifères. La strate arbustive est dominée par un complexe de feuillus et de conifères. Sur Luisant, cet habitat est peu présent et la présence de conifères est généralement le résultat de plantation.

Les **peupleraies** (Code EUNIS : G1.C1) sont des cultures de ligneux. La transformation d'un milieu ouvert humide en peupleraie provoque la réduction du nombre d'espèces végétales indicatrices de milieux humides, espèces souvent rares et protégées. Pour éviter une fermeture et une banalisation des milieux et des paysages, l'installation ou le maintien d'une peupleraie doit être longuement réfléchie. Sur la commune de Luisant, deux grandes zones de peupleraies sont présentes : une ancienne peupleraie à l'Ouest de la coulée verte et une plus récente au Sud des prairies de Luisant.

Les **fourrés tempérés** (Code EUNIS: F3.1) correspondent à des formations pré- et postforestières. Ils sont très utiles pour de nombreux animaux car ce sont des espaces de transition entre les milieux forestiers et les milieux ouverts. Cet habitat est présent à l'Est de Luisant, à proximité de l'étang communal.

Les **étangs** (Code EUNIS : C1.2) sont des étendues d'eau stagnante dans des cuvettes naturelles ou anthropiques dont le sol est imperméable. Ces étendues d'eau, plus ou moins stagnantes, sont permanentes et de faibles profondeurs. L'étang communal de Luisant, d'une superficie d'environ huit hectares, est localisé au Sud-Est de la commune.

Les **mares** (Code EUNIS : C1.3 & C1.6) sont des étendues d'eau stagnante de petites tailles (5 000 m² au maximum) et de faibles profondeurs (deux mètres maximum). Ces milieux peuvent être en eau de manière permanente ou temporaire (seulement quelques mois dans l'année). Plusieurs petites mares permanentes se trouvent au Nord de Luisant, au niveau des prairies de Luisant.

Les **cours d'eau temporaires** (Code EUNIS : C2.5) sont des cours d'eau, à sec pendant une partie de l'année, pouvant parfois former des mares. Du fait des conditions changeantes, les espèces présentes doivent pouvoir s'adapter à la fois à la sécheresse mais également à l'engorgement. Sur le territoire communal, plusieurs cours d'eau temporaires se trouvent sur les prairies de Luisant.

Les **cours d'eau permanents** (Code EUNIS : C2.3) sont des cours d'eau restant tout le temps en eau. Les eaux y sont calmes, à débit régulier et le lit est généralement composé de sable ou de vase. Sur le territoire communal, il s'agit de l'Eure.



Les **roselières sèches** (D5.1) sont des formations assez pauvres en espèces et généralement dominées par le Roseau commun. Ces communautés végétales sont exondées pendant une grande partie de l'année. Ces roselières peuvent parfois être accompagnées par des espèces d'autres habitats humides comme les mégaphorbiaies ou les prairies humides. Quelques roselières sèches se trouvent au Nord des prairies de Luisant.

Les **magnocariçales** (Code EUNIS: D5.2) sont des communautés végétales généralement dominées par une espèce du genre Carex. Ces espèces croissent en bordure des cours d'eau ou en queue d'étangs. Sur Luisant, cet habitat est présent sur les prairies de Luisant.

Les **mégaphorbiaies** (Code EUNIS: E5.41) sont des communautés à grandes herbacées hygrophiles présentes le long des cours d'eau. Ces espèces peuvent coloniser une prairie humide si cette dernière n'est pas entretenue par fauche ou par pâturage. Cet habitat est largement représenté au niveau des prairies de Luisant.

Les **ourlets nitrophiles** (Code EUNIS : E5.1) possèdent des peuplements d'herbacées se développant sur des sols frais et riches en matières azotées. Ils sont des indicateurs d'un milieu qui tend à se fermer. Sur la commune de Luisant, cet habitat est présent aux alentours de l'étang communal et au niveau des prairies de Luisant.



Les **prairies mésiques** (Code EUNIS: E2) correspondent à des prairies permanentes semées ou fortement fertilisées, parfois traitées avec des herbicides, avec une faune et une flore appauvries. Ces habitats se rencontrent sur des sols assez profonds chargés en argile et limon. Ces sols ont une bonne rétention en eau mais ils sont rarement engorgés en surface. Ils sont plus ou moins riches en calcaire et se dessèchent en période estivale de façon variable. La

physionomie et la composition floristique des prairies varient selon qu'elles sont pâturées ou fauchées. Elles sont présentes à de nombreux endroits sur le territoire de la commune.

Les **prairies humides** (Code EUNIS : E3.4) sont des prairies de fauche riches en espèces, se développant sur des sols riches en nutriments, humides, souvent inondés en hiver. L'entretien par fauche ou pâturage est peu fréquent. Cet habitat est présent essentiellement sur les prairies de Luisant.

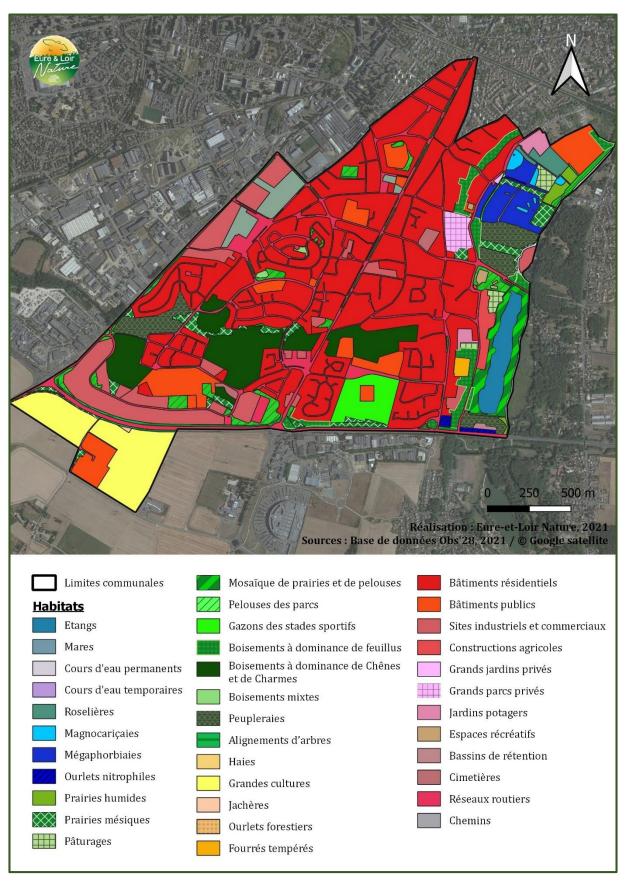


FIGURE 5 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS PRESENTS SUR LA COMMUNE DE LUISANT

IV.2. L'inventaire de la flore

IV.2.1. Bilan des données

Les données antérieures à 2020 sont issues du CBNBP qui a mené des inventaires sur la commune ces 30 dernières années et du CEN Centre-Val de Loire. Environ 360 espèces sont déjà connues sur le territoire communal dont 35 espèces considérées patrimoniales.

Concernant l'étang communal, deux espèces patrimoniales avaient notamment été recensées : le **Butome en ombelle** et la **Cardamine amère**, espèces respectivement très rare et assez rare dans le département.

Le CEN Centre-Val de Loire a recensé sur l'étang communal environ 130 espèces dont sept patrimoniales. Une espèce très rare dans le département, le **Butome en ombelle**, avait notamment été recensée, ainsi qu'une espèce rare, la **Crépide bisannuelle**.

En 2016, 217 espèces sont connues sur les prairies de Luisant (Annexes 3 et 4). Des espèces patrimoniales comme le **Myriophylle verticillée** (en danger d'extinction en région et rarissime dans le département), le **Pigamon jaune** (protégé régionalement et assez rare dans le département) et la **Canche aquatique** (en danger critique d'extinction en région et rarissime dans le département) avaient notamment été retrouvées sur ce secteur.

Lors de cet IBC, **284 espèces ont été recensées**. La liste complète des plantes est présentée en annexe 5. Sur l'ensemble des espèces recensées, 11 espèces sont classées d' « Assez rare » à « Extrêmement rare » en Eure-et-Loir (Fig. 6).

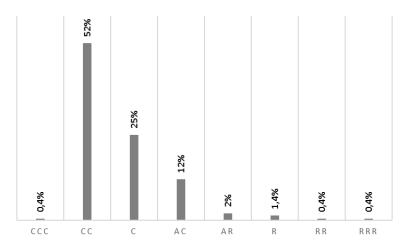


FIGURE 6: PROPORTIONS DES STATUTS DE RARETE DE LA FLORE INVENTORIEE A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT

IV.2.2. Les espèces d'intérêt

L'inventaire a permis de recenser huit espèces patrimoniales. Aucune n'était connue auparavant sur la commune (Tab. 4) :

 Une espèce protégée à l'échelle régionale et déterminante ZNIEFF : l'Orchis pyramidal;

- Cinq espèces « **Assez rares** » dans le département : le **Mélilot blanc**, l'**Orchis pyramidal**, l'**Orpin rougeâtre**, le **Rubanier émergé** et le **Torilis à feuilles glomérulées** ;
- Trois espèces « Rares » dans le département : le Bident penché, l'Orpin de Forster et l'Osier blanc.

Leurs localisations sur la commune sont présentées sur la figure 7. D'autres espèces observées présentent un indice de rareté d'« Assez rare » à « Extrêmement rare » mais ne sont pas comptées parmi les espèces patrimoniales parce qu'elles ont été plantées suites à des travaux de réaménagement : le **Bleuet**, « Assez rare » dans le département, la **Laîche à épis pendants**, « Rare » dans le département, et la **Lychnis Nielle**, « Extrêmement rare » dans le département et en « Danger critique » d'extinction en région.

TABLEAU 4: LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES PATRIMONIALES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Nom français	Nom	Liste rouge de la flore vasculaire		Indice de rareté		Statut	
Nom manyais	scientifique	France	Région	Région	Département	juridique	
Bident penché	Bidens cernua	LC	LC	R	R	-	
Mélilot blanc	Melilotus olbus	LC	LC	AR	AR	-	
Orchis pyramidal	Anacamptis pyramidalis	LC	LC	R	AR	ZDet Protection régionale (Article 1)	
Orpin de Forster	Sedum forsterianum	LC	DD	RRR	R	-	
Orpin rougeâtre	Sedum rubens	LC	LC	AR	AR	-	
Osier blanc	Salix viminalis	LC	LC	RR	R	-	
Rubanier émergé	Sparganium emersum	LC	LC	R	AR	-	
Torilis à fleurs glomérulées	Torilis nodosa	LC	LC	R	AR	-	

<u>Légende</u>

Liste rouge nationale et régionale de la flore vasculaire → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Indice de rareté → CC : Très commune, C : Commune, AC : Assez commune, AR : Assez Rare, R : Rare, RR : Très Rare, RRR : Extrêmement Rare, ? : Disparu.

 $Statut\ juridique \rightarrow ZDet: espèce\ déterminante\ ZNIEFF.$

Présentation de quelques espèces patrimoniales

Le **Bident penché** (*Bidens cernua*) est une plante annuelle velue, à feuilles lancéolées. L'inflorescence est sous forme de capitule jaune penché. Il fleurit d'août à octobre et se retrouve surtout dans les milieux humides tels que les marais. C'est une plante rare dans le département. Une station de quelques mètre carré a été observée en 2020 en bordure de la rivière de l'Eure au Sud de l'étang communal.



L'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) est une plante vivace de la famille des orchidées, à tige élancée, à feuilles longues, étroites et dressées, à inflorescence dense et conique, composée de petites fleurs roses vifs. Elle se développe de mai à juin sur les pelouses, les talus, les accotements herbeux et les friches, sur des sols calcaires secs. Espèce très rare au 19ème siècle, elle reste assez rare en Beauce mais a colonisé depuis les coteaux crayeux de la vallée de l'Eure, aussi bien les pelouses naturelles que les parcelles mises en jachère depuis plusieurs années. Sur la commune, elle a été contactée une fois en 2020 sur un bord de route à proximité de l'ancien cimetière.



L'Orpin de Forster (Sedum forsterianum) est une plante vivace à tige dressée. Les feuilles forment une rosette à la base des tiges stériles. Sur les tiges fertiles, les feuilles se retrouvent sur toute la hauteur et sont étroites et charnues. Les fleurs sont jaunes vifs, à 7 pétales qui fleuriront entre juin et juillet. Cette plante se trouvera sur les milieux rocailleux, parfois humides. C'est une plante rare dans le département. Sur le territoire communal, il a été vu une fois en 2020 sur le cimetière Marceau.



Le **Rubanier émergé** (*Sparganium ermersum*) est une plante aquatique. Il possède à la fois des feuilles émergées et des feuilles flottantes longue et rubanées. Les petites fleurs jaunes forment une inflorescence en capitule sphérique. C'est une plante typique des zones humides. Elle est assez rare dans le département. Sur la commune, elle est visible dans la rivière de l'Eure.



Le **Torilis à fleurs glomérulées** (*Torilis nodosa*) est une plante annuelle velue de la famille des Apiacées. Les feuilles sont composées de folioles découpées. Les fleurs sont blanches, de petites tailles et forment des ombelles. Elles fleuriront de mai à août. Cette plante fréquente les milieux plutôt secs. Elle est assez rare dans le département. Sur le territoire communal, elle a été retrouvée deux fois, à proximité de chacun des deux cimetières.



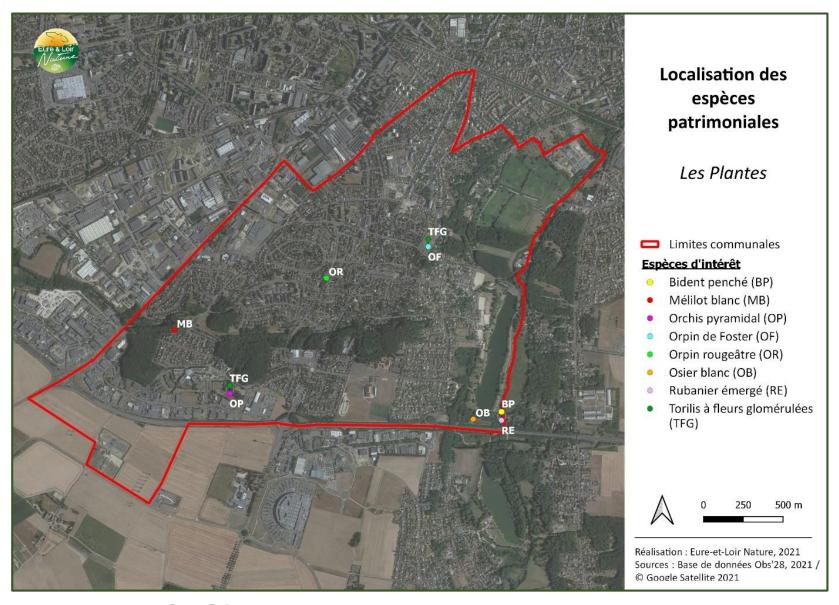


FIGURE 7: LOCALISATION DES ESPECES FLORISTIQUES PATRIMONIALES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

IV.2.3. Les espèces plus communes

L'inventaire a également permis de recenser des espèces végétales plus communes, qui trouvent refuge dans des espaces non dédiées à la nature comme les interstices des trottoirs, les murs de pierre, les toitures, les pieds d'arbres, etc. Souvent considérée comme « mauvaises herbes », cette flore sauvage participe au retour de la nature en ville et possède de nombreux avantages (attire les pollinisateurs, atténuation du phénomène d'îlot de chaleur, contribue à la perméabilité des sols, etc.).

Présentation de quelques espèces présentes sur la commune

L'Achillée millefeuille (Achillea millefolium) est une plante de la famille des Astéracées. Elle est reconnaissable par son inflorescence blanche/rosée en capitule et ses feuilles finement découpées en petits segments. Connue pour son pouvoir cicatrisant, cette plante était utilisée dans les kits de secours lors de la première guerre mondiale. Également nectarifère, elle fleurit de juin à septembre.



La **Benoîte commune** (*Geum urbanum*) fait partie de la famille des Rosacées. Cette plante possède des fleurs jaunes à cinq pétales et des feuilles dentées et découpées. Son fruit a la particularité d'être muni de petits crochets favorisant ainsi la dispersion des graines par les animaux (mais également en s'accrochant à nos vêtements). Cette espèce est reconnaissable par son odeur de clou de girofle dégagée par ses racines violacées. Au Moyen-Âge, elle était considérée comme une plante magique et était utilisée pour chasser le diable.



Le **Compagnon blanc** (*Silene latifolia*) est une plante habituée des bords de chemins. Ses fleurs sont blanches et s'ouvrent en fin de soirée. Ce sont des papillons de nuit qui assurent la pollinisation de cette espèce. Il doit son nom à la forme de son calice, rappelant le ventre bedonnant des Silènes, personnages mythologiques grecs. Les plantes femelles sont facilement reconnaissables par leur calice plus rond et renflé, contenant les graines en fin de floraison.



Le **Gaillet gratteron** (*Galium aparine*), également appelé Herbe collante, est une plante herbacée pouvant mesurer jusqu'à 1 mètre de haut. Les quatre angles de sa tige sont recouverts de petits aiguillons, la rendant rude au toucher. Véritable velcro, elle s'accroche à tous les supports possibles. De nombreux poils crochus sont présents sur ses fruits, facilitant ainsi la dispersion de cette espèce. C'est une plante indicatrice de sols riches en nitrate.



Le **Plantain majeur** (*Plantago major*) est une plante vivace en rosettes. Ses feuilles sont larges et ovales. Ses fleurs sont réunies en épis denses de 10 à 15 cm de hauteur. Elle apprécie les sols argileux et piétinés. Les graines de cette espèce sont fortement appréciées par les oiseaux granivores, comme les moineaux. Le Plantain a également de nombreuses vertus médicinales dont une vertu cicatrisante. Les feuilles fraiches écrasées peuvent être appliquées sur une piqûre d'ortie ou de moustique afin d'en apaiser la douleur.



Le **Laiteron potager** (*Sonchus oleraceus*) est une plante annuelle de la famille des Astéracées. Sa tige est creuse, dressée et peut mesurer jusqu'à 1,2 mètres de hauteur. Ses feuilles sont alternes, divisées en plusieurs lobes dentés et embrassent la tige par deux oreillettes droites. Cette plante doit son nom au latex laiteux qui s'écoule des feuilles et de la tige lorsqu'on les casse. Le Laiteron est un légume oublié car ses jeunes feuilles tendres étaient autrefois utilisées en salade ou cuites.



Le **Lierre grimpant** (*Hedera helix*) est une plante grimpante et buissonnante. Ses feuilles sont persistantes, brillantes, en forme de losange sur les tiges florifères et en cinq lobes sur les rameaux sans fleur. Le Lierre a très longtemps joui d'une mauvaise réputation et porte le nom de parasite, notamment pour les arbres. Il a pourtant des effets bénéfiques en terme d'apport nutritif pour son arbre support et des effets positifs thermiques lorsqu'il est présent sur un mur ou une façade. De par son cycle de vie décalé, il sert également de couvert à de nombreux oiseaux en hiver.



La **Luzerne lupuline** (*Medicago lupulina*) est une plante de la famille des Fabacées. Ses fleurs sont en grappe, de couleur jaune, et ses feuilles sont alternes, divisées en trois folioles. Cette espèce est très utile aux pollinisateurs grâce à sa richesse en nectar et à sa longue durée de floraison (mars à novembre).



La **Pâquerette** (*Bellis perennis*) est une plante vivace, retrouvée en touffes denses. Ses feuilles ovales sont disposées en rosettes. Faisant partie de la famille des Astéracées, elle possède des fleurs tubulées jaune et des fleurs ligulées blanches-rosées. Très commune, elle fleurit de mars à novembre. Cette plante était autrefois appelée « l'Arnica des plaines » : la macération des fleurs était utilisée en usage externe comme anti-inflammatoire sur les entorses ou les coups.



IV.2.4. Les espèces exotiques envahissantes

Les **espèces invasives** se définissent comme des espèces exotiques (introduites par l'Homme en dehors de leur aire de répartition) naturalisées dont la prolifération ou la présence au sein d'un milieu a des impacts d'ordre écologique, économique ou sanitaire. Leur présence aboutit à un appauvrissement ou une banalisation de la flore, modifiant parfois la structure ou perturbant le fonctionnement naturel des écosystèmes.

Une liste hiérarchisée des espèces exotiques considérées invasives en Centre-Val de Loire a été réalisée en 2020 par le CBNBP. **Quatre espèces végétales invasives** sont connues sur Luisant (Tab. 5). Trois sont classées dans la catégorie « **Invasives avérées secondaires** » et une, l'**Orpin de Helms**, est classée comme « **Invasives avérées prioritaires** ». La localisation de ces espèces sont présentées sur la figure 8.

La prolifération de ces plantes dans les milieux naturels, non ou peu perturbés, occasionnent des dommages importants sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies. Un effort de gestion doit être mis en œuvre pour limiter leur prolifération. Des préconisations de gestion pour ces espèces sont proposées dans les fiches actions n° 8 à 11.

Concernant l'Orpin de Helms, les premières stations ont été découvertes en 2020 dans la région, et plus particulièrement sur deux communes euréliennes en 2020. Un groupe de travail, piloté par le groupe « Plantes invasives » du CEN Centre-Val de Loire, s'est formé en 2020 en partenariat avec la Fédération de pêche, le CEN, le CBNBP, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre, le service espaces verts de la commune de Luisant et Chartres Métropole. Une réflexion est en cours sur l'observation de la dynamique de cette espèce ainsi que son extension. Des tests de gestion seront également pratiqués.

Par ailleurs, de la **Vigne-vierge à cinq folioles** a été recensée sur le commune. Même si cette espèce n'est pas classée comme invasive sur la liste hiérarchisée des espèces végétales invasives du CBNBP en Centre-Val de Loire, elle n'en reste pas moins exotique et peut former des peuplements denses au détriment de la flore locale. La vente de cette espèce n'étant pas encore réglementée, il est donc fortement déconseillé d'encourager sa dispersion et son expansion doit être surveiller.

TABLEAU 5 : LISTE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Nom français	Nom agiantifiqua	Indice	Statut		
Nom français	Nom scientifique	Région	Département	Statut	
Aster des jardins	Symphotrichum novi- belgii	-	-	Avérée secondaire	
Orpin de Helms	Crassula helmsii	-	-	Avérée prioritaire	
Renouée du Japon	Reynoutria japonica	AR	AC	Avérée secondaire	
Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia	CC	CC	Avérée secondaire	

<u>Légende</u>

Indice de rareté → CC : Très commune, C : Commune, AC : Assez commune, AR : Assez Rare, R : Rare, RR : Très Rare, RRR : Extrêmement Rare, ? : Disparu.

Présentation des espèces végétales invasives

L'Aster des jardins (*Symphotrichum novi-belgii*) est une plante du groupe des Asters américains correspondant à plusieurs espèces d'Asters horticoles difficiles à différencier entre elles. Ils forment des massifs denses et leur inflorescence est sous forme de capitules. Ces plantes sont à surveiller en raison de leur caractère potentiellement envahissant dans les zones humides. Cette espèce a été recensée à une reprise près de l'étang.



L'Orpin de Helms (*Crassula helmsii*) est une plante aquatique à semi-terrestre qui colonise les eaux stagnantes à faiblement courantes et leurs abords. Sa reproduction par fragmentation fait d'elle une excellente colonisatrice. En effet, les boutures suite à la fragmentation peuvent facilement être transportées par l'eau et la faune sauvage. Elle a nouvellement été observée en région et dans le département et pourrait s'étendre rapidement si une



gestion n'est pas mise en place. Sur la commune, elle a été observée au Sud de l'étang communal, sous forme de tapis étendus, dans les fossés reliés à l'Eure et sur une berge de la rivière elle-même.

La **Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica*) est une plante vivace robuste à souche traçante atteignant deux à trois mètres de hauteur. Originaire d'Asie orientale, cette espèce a été introduite en Europe comme plante ornementale et fourragère. Elle forme des fourrés denses souvent près des berges des rivières et des plans d'eau, sur les accotements et les talus, dans les fossés, sur les terrains vagues et les friches, en général sur des sols frais à humides et riches en éléments nutritifs. Là où elle s'implante, elle monopolise l'espace et les ressources



conduisant à la disparition progressive des espèces locales. Sur le territoire communal, elle a été observée à deux reprises aux alentours de l'étang. À la suite d'une information transmise par la commune fin 2020, une troisième station a été repérée sur le coteau boisé à l'Ouest de l'étang communal. Une réflexion est en cours quant à sa gestion par les espaces verts car c'est une station de grande superficie. Le CEN Centre-Val de Loire a également recensé une station sur les prairies de Luisant.

Le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) est un arbre à grappes pendantes de fleurs blanches, muni de grandes épines. Il a été importé d'Amérique du Nord pour les besoins de la filière « bois énergie ». Largement naturalisé en France grâce à sa croissance rapide, il concurrence les espèces autochtones. Ses capacités à s'établir dans les milieux pionniers et à enrichir les sols en azote lui confèrent un pouvoir de modification de la



végétation qu'il colonise : les espèces des sols pauvres (souvent peu communes) disparaissent au profit d'espèces nitrophiles (espèces qui apprécient les sols riches en azote et qui sont très communes). Il est fréquent de rencontrer cet arbre dans les bois, les talus, les pelouses calcaires, les fourrés, les friches et les terrains vagues, sur des sols bien drainés. Il a été recensé à deux reprises dans une peupleraie, à proximité du quartier du Vauparfond.

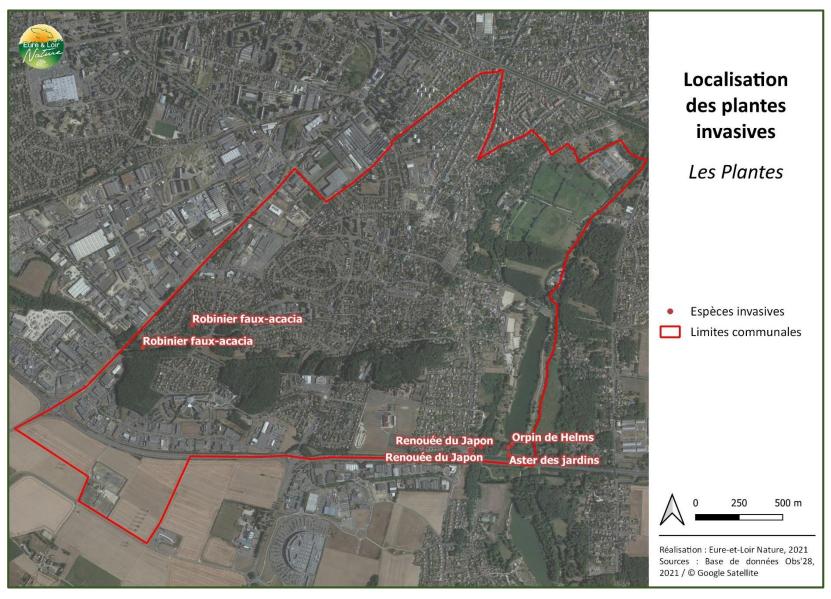


FIGURE 8 : LOCALISATION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Espèces déclassées suite à la hiérarchisation de 2017

En plus de ces espèces, trois autres espèces anciennement envahissantes ont été recensées sur le territoire communal. Il s'agit d'espèces qui ont été déclassées des espèces invasives suite à la nouvelle hiérarchisation en 2017 :



Amarante hybride (Amaranthus hybridus)



Bident feuillé (*Bidens frondosa*)



Conyze du Canada (Erigeron canadensis)

Bien qu'elles ne soient plus classifiées comme invasives, il faut néanmoins leur porter une attention particulière afin d'éviter qu'elles se répandent et ne redeviennent une menace pour la biodiversité locale.

IV.2. L'inventaire de la faune

En tout, 148 espèces animales ont été contactées dans le cadre de cet IBC dont 78 espèces d'oiseaux, trois espèces d'amphibiens, une espèce de reptile, trois espèces de mammifères, 49 espèces d'insectes et 14 espèces de poissons.

IV.2.1. Les Oiseaux

Les données antérieures aux données de 2020 proviennent d'observations faites par les ornithologues bénévoles de l'association ces 10 dernières années et de l'INPN. 59 espèces sont connues sur la commune, notamment sur les prairies de Luisant. Des espèces peu communes en contexte urbain y ont été observées rendant ce secteur intéressant : le **Râle d'eau**, la **Bécassine des marais**, le **Bruant des roseaux**, le **Phragmite des joncs** et la **Rousserolle verderolle**.

D'autres espèces ont également été aperçus sur la commune comme le **Balbuzard pêcheur**, la **Sterne pierregarin**, le **Milan royal**, l'**Aigrette garzette**, le **Héron bihoreau**, tous migrateurs et protégés par la Directive Oiseaux, mais également le **Pic épeichette**, la **Linotte mélodieuse** et la **Chouette effraie**, tous les trois classés « Quasi-menacé » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs et probablement nicheurs sur la commune.

Lors de cet IBC, 78 espèces ont été recensées dont 67 sont nicheuses sur la commune (Annexe 6). Sur l'ensemble des espèces recensées, 58 sont classées selon la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs en « Préoccupation mineure », 6 en « Quasi-menacé », 5 en « Vulnérable », 3 en « En danger » d'extinction et 2 en « En danger critique » d'extinction. Les 5 % restants sont des espèces non évaluées ou pour lesquels les critères d'évaluation ne sont pas applicables (Fig. 9).

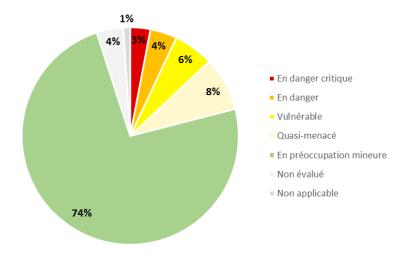


FIGURE 9 : PROPORTIONS DES ESPECES D'OISEAUX RECENSEES CLASSEES SUR LA LISTE ROUGE REGIONALE DES OISEAUX NICHEURS

Sur les 78 espèces recensées, 28 se sont avérées patrimoniales (Tab. 6):

- Toutes sont **protégées à l'échelle nationale** sauf la Râle d'eau qui est une espèce chassable en France ;
- Six espèces sont **inscrites à la Directive Oiseaux** : le Balbuzard pêcheur, le Bondrée apivore, le Martin-pêcheur d'Europe, le Milan royal, le Pic mar et la Sterne pierregarin ;
- 15 sont **déterminantes ZNIEFF**: le Balbuzard pêcheur, la Bouscarle de Cetti, le Bruant des roseaux, le Chevalier guignette, la Fauvette babillarde, l'Hirondelle de rivage, la Mouette rieuse, le Phragmite des joncs, le Pic épeichette, le Pipit farlouse, le Pouillot fitis, la Râle d'eau, la Rousserolle verderolle, la Sterne pierregarin et le Verdier d'Europe;
- 20 ont **un statut sur la Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs** « Quasi-menacé » à « Vulnérable » ;
- 14 ont un statut sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs « Quasi-menacé » à
 « En Danger critique » ;
- Toutes sont nicheuses sauf le Balbuzard pêcheur, le Bondrée apivore, le Chevalier guignette, l'Hirondelle de rivage, le Milan royal, la Mouette rieuse et la Sterne pierregarin.

Leurs localisations sont présentées sur la figure 10 et 11.

TABLEAU 6 : LISTE DES ESPECES PATRIMONIALES D'OISEAUX RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge des oiseaux nicheurs		Statut ilirininia		Prései	псе
	scientifique	France	Région	Europe	France	Département	Commune
Balbuzard pêcheur	Pandion haliatus	VU	EN	CDO1	ZDet PN	M R	М
Bondrée apivore	Pernis apivorus	LC	LC	CDO1	PN	MN PC	М

Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	NT	NT	-	ZDet PN	NH R	N
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	NT	VU	-	ZDet PN	MNH PC	N
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	VU	LC	-	PN	MNH C	N
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	NT	EN	-	ZDet PN	M PC	M
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	NT	LC	-	PN	MNH C	N
Fauvette babillarde	Sylvia curruca	LC	VU	-	ZDet PN	MH PC	N
Fauvette des jardins	Sylvia borin	NT	LC	-	PN	MN C	N
Gobemouche gris	Muscicapa striata	NT	LC	-	PN	MN C	N
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	NT	LC	-	PN	MN C	N
Hirondelle de rivage	Riparia riparia	LC	LC	-	ZDet PN	MN PC	-
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	NT	LC	-	PN	MN PC	N
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	VU	NT	-	PN	MNH C	N
Martinet noir	Apus apus	NT	LC	-	PN	MN C	N
Martin- pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	VU	LC	CDO1	PN	MNH PC	N
Milan royal	Milvus milvus	VU	CR	CDO1	PN	M R	М
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	NT	EN	-	ZDet PN	MHN PC	МН
Phragmite des joncs	Acrocephalus schoenobaenus	LC	VU	-	ZDet PN	MN R	N
Pic épeichette	Dendrocopus minor	VU	NT	-	ZDet PN	NH PC	N
Pic mar	Dendrocopus medius	LC	LC	CDO1	PN	NH PC	N
Pipit farlouse	Anthus pratensis	VU	VU	-	ZDet PN	MNH C	N
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	NT	NT	-	ZDet PN	MN PC	N
Râle d'eau	Rallus aquaticus	NT	VU	-	ZDet Chassable	MNH R	N
Roitelet huppé	Regulus regulus	NT	LC	-	PN	MNH C	N
Rousserolle verderolle	Acrocephalus palustris	LC	CR	-	ZDet PN	MN R	N
Sterne pierregarin	Sterna hirunda	LC	NT	CDO1	ZDet PN	MN PC	M
Verdier d'Europe	Chloris chloris	VU	LC	-	ZDet PN	MNH C	N

<u>Légende</u>

Liste rouge nationale et régionale des oiseaux nicheurs → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

 $Statut\ juridique
ightarrow CD01$: inscrit sur l'annexe 1 de la Directive Oiseaux; ZDet: espèce déterminante ZNIEFF; PN: Protection nationale.

A noter également la présence d'espèces qui ne sont pas considérées comme patrimoniales dans cette étude (non nicheuses sur la commune ou avec un statut en préoccupation mineure) mais néanmoins en régression à l'échelle nationale ou régionale :

- Le **Grand Cormoran** (*Phalacrocorax carbo*): non nicheur sur la commune mais classé « Quasi-menacé » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs.
- La **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*) : non nicheuse sur la commune mais classée « Quasi-menacée » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs et « Vulnérable » sur la Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs.

Présentation de quelques espèces patrimoniales

Le **Balbuzard pêcheur** (*Pandion haliaetus*) est un rapace piscivore de taille moyenne de la famille des aigles. Il est très reconnaissable par son corps brun foncé contrasté avec sa tête et sa poitrine blanches. Il séjourne à proximité d'une large gamme de milieux aquatiques : les bords des lacs ou des étangs, les cours d'eau et parfois les côtes maritimes. C'est un oiseau migrateur, il part d'Europe vers l'Afrique subsaharienne. Classé « En danger critique » d'extinction en



Centre-Val de Loire, il est protégé à l'échelle européenne et nationale. Il a été aperçu au niveau du bois des Perruches. Il utilise probablement également la rivière de l'Eure comme site de pêche sur son trajet migratoire.

Le **Bruant des roseaux** (*Emberiza schoeniclus*) est un petit passereau qui fréquente les roselières, les jonchaies et les broussailles des zones humides. En période nuptiale, il est facile à observer car il se perche sur un roseau ou sur un buisson pour chanter. Le mâle est facilement reconnaissable en période nuptiale par sa tête très noire avec un large collier blanc. Espèce déterminante ZNIEFF, elle est classée « Vulnérable » sur la Liste rouge régionale des oiseaux



nicheurs. Sur la commune, il a été observé sur les prairies de Luisant.

Le **Chevalier guignette** (*Actitis hypoleucos*) est un limicole brun gris sur le dessus et blanc sur le ventre. Son bec est long et rectiligne et ses pattes sont grises à verdâtres. Il se trouve généralement sur les berges des étang et des cours d'eau. Migrateur sur la commune, cet oiseau est classé « En danger » d'extinction en Centre-Val de Loire. Il a été observé à deux reprises au niveau de l'étang communal.



Le **Milan royal** (*Milvus milvus*) est un rapace diurne, de couleur rousse et avec une queue très échancrée. Sa tête est grise avec plusieurs stries noires. Espèce migratrice, le Milan royal se dirige vers l'Espagne et le Sud de la France en automne. En hiver, il est opportuniste pour la recherche de nourriture et se mêle avec les autres espèces locales. Classé « En danger critique » d'extinction en région, il est protégé à l'échelle européenne et nationale. Sur Luisant, il a été contacté une fois à proximité des zones commerciales.



Le **Pouillot fitis** (*Phylloscopus trochilus*) est une espèce de passereaux, de couleur brun clair sur ses parties supérieures et jaune blanc sur ses parties inférieures. Son bec est long et teinté de jaune. Il fréquente les boisements frais et les broussailles. La reproduction et la nidification s'effectuent d'avril à juillet. Le nid est sous forme de boule caché au sol dans une touffe arbustive. Déterminante ZNIEFF, cette espèce est classée « Vulnérable » sur la Liste rouge régionale des



oiseaux nicheurs. Trois individus ont été inventoriés sur la commune.

La Rousserolle verderolle (Acrocephalus palustris) est un passereau au dos brun et au ventre blanc brun. Sa tête est pointue et son bec est fin et allongé. Il fréquente les végétations hautes d'herbacées présentes le long des plans d'eau. La présence de petits buissons est également favorable à cette espèce car ils servent de refuge aux jeunes. Cette espèce est classée « En danger critique » d'extinction en Centre-Val de Loire. Il a été observé en 2020 sur une zone herbacée non fauchée au Nord de l'étang communal, juste à côté de l'Eure.



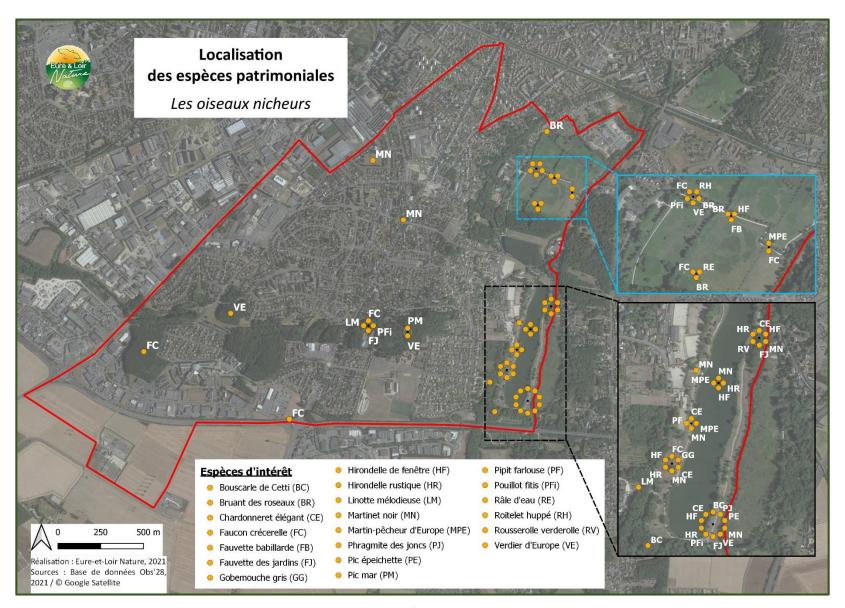


FIGURE 10: LOCALISATION DES ESPECES PATRIMONIALES D'OISEAUX NICHEURS RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

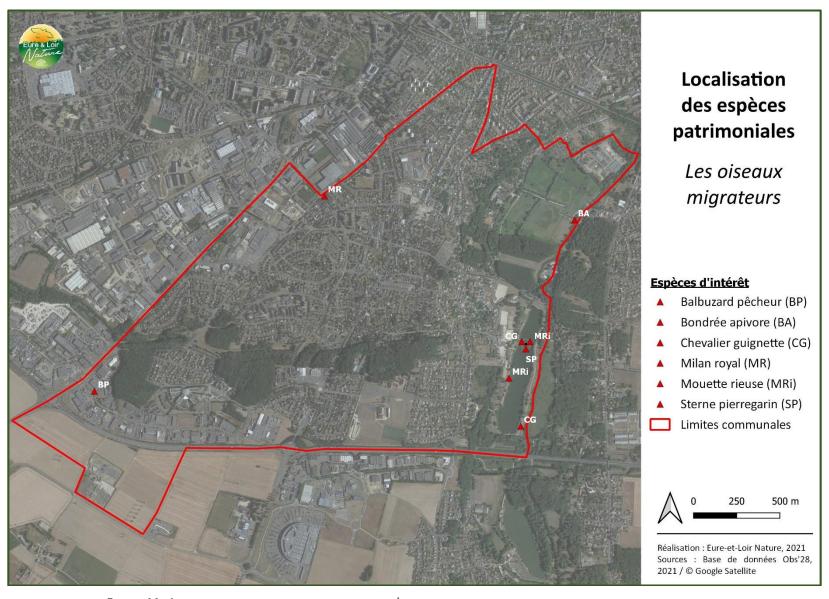


FIGURE 11: LOCALISATION DES ESPECES PATRIMONIALES D'OISEAUX MIGRATEURS RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

IV.2.2. Les Amphibiens

Les anciennes données proviennent des inventaires effectués par le CEN Centre-Val de Loire sur l'étang communal. Deux espèces étaient connues précédemment : la **Grenouille verte** (Article 4 de la liste des amphibiens protégés sur le territoire national) et la **Grenouille agile** (Annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore et Article 2 de la liste des amphibiens protégés sur le territoire national).

Lors de cet IBC, trois espèces ont été contactées (Tab. 7 et Fig. 12): la **Grenouille rieuse**, la **Grenouille verte** et le **Crapaud commun**. Ces espèces étant très communes dans le département, elles sont probablement présentes sur le secteur depuis de nombreuses années sans avoir été notées auparavant. Néanmoins, le Crapaud commun est la seule espèce indigène régionale. En effet, la Grenouille rieuse est originaire de l'Est de la France et n'est pas présente de manière naturelle dans nos régions. La Grenouille verte est issue d'une hybridogénèse³, elle n'est pas à proprement parler une espèce indigène de la région. Le Crapaud commun est classé en « Préoccupation mineure » en région et protégé à l'échelle nationale. Tous les amphibiens sont protégés à l'échelle nationale au titre de l'arrêté du 8 janvier 2021. De ce fait, sans être des espèces remarquables pour le département, les trois espèces contactées sont considérées comme patrimoniales d'un point de vue strictement règlementaire.

TABLEAU 7: LISTE DES ESPECES D'AMPHIBIENS RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Nom français	Nom français Nom scientifique		Liste rouge des Amphibiens		Statut juridique	
		France	Région	Europe	France	
Crapaud commun	Bufo bufo	LC	LC	-	Protection nationale (Article 3)	
Grenouille rieuse	Pelophylax ridibundus	LC	NA	-	Protection nationale (Article 3)	
Grenouille verte	Pelophylax kl. Esculentus	NT	LC	CDH5	Protection nationale (Article 4)	

<u>Légende</u>

 $\textit{Liste rouge} \rightarrow \text{LC} \\ \text{ } \\ \text{Pr\'eoccupation mineure } \\ \text{ } \\ \text{NT} \\ \text{ } \\ \text{Quasi-menac\'e } \\ \text{ } \\ \text{, VU} \\ \text{ } \\ \text{Vuln\'erable } \\ \text{ } \\ \text{, EN} \\ \text{ } \\ \text{En danger } \\ \text{ } \\ \text{, CR} \\ \text{ } \\ \text{En danger } \\ \text{ } \\ \text{critique } \\ \text{ } \\ \text{, DD} \\ \text{ } \\ \text{Onn\'e\'es insuffisantes } \\ \text{ } \\ \text{, NA} \\ \text{ } \\ \text{Non applicable } \\ \text{ } \\ \text{, NE} \\ \text{ } \\ \text{Non \'evalu\'e } \\ \text{ } \\ \text{.} \\ \text{} \\ \text{}$

 $\textit{Statut juridique} \rightarrow \texttt{CDH5}: \texttt{inscrit} \ \texttt{sur} \ \texttt{l'annexe} \ \texttt{5} \ \texttt{de} \ \texttt{la} \ \texttt{Directive} \ \texttt{Habitats-Faune-Flore}.$

Présentation des espèces patrimoniales

_

³ Mode d'hybridation particulier incluant 3 espèces : Grenouille rieuse, Grenouille de Lessona et Grenouille verte. Une grenouille verte doit se reproduire avec une Grenouille de Lessona pour donner une nouvelle Grenouille verte. Si deux Grenouilles vertes se reproduisent, on obtiendra une Grenouille rieuse.

Le **Crapaud commun** (*Bufo bufo*) est le plus gros crapaud d'Europe. L'iris de ses yeux est rouge orange. Les protubérances derrière la tête (appelées glandes parotoïdes) sont très marquées. Sur son dos, sa peau est verruqueuse et porte de nombreuses glandes pouvant sécréter un liquide venimeux. Il présente une coloration variable, pouvant aller du jaune pâle au gris-brun. Ce crapaud fréquente les plaines et les forêts et apprécie les milieux humides. Un individu a été observé au Sud de l'étang communal.



La **Grenouille rieuse** (*Pelophylax ridibundus*) est une grenouille de couleur grise et vert olive. Son dos peut être lisse ou pustuleux. Elle fréquente les étangs, les mares, les cours d'eau et les fossés. Elle est généralement active aux heures les plus ensoleillées. En période d'hivernage, elle s'enfouit au niveau des berges ou au fond d'un plan d'eau. Un individu a été observé sur l'étang communal.



Les **Grenouilles vertes** (*Pelophylax sp.*) représentent plusieurs espèces difficiles à différencier entre elles. Elles sont de taille moyenne, l'aspect général est élancé. Elles présentent une coloration vert clair avec une pigmentation brun foncé à noirâtre. Elles sont largement répandues dans la moitié Nord de la France et possèdent une amplitude écologique large. Ces espèces sont citées dans l'annexe V de la Directive Habitats-Faune-Flore. Elles sont protégées en



France mais peuvent être pêchées en vue d'une consommation familiale. Sur la commune, la Grenouille verte a été vue au niveau des prairies de Luisant.

IV.2.3. Les Reptiles

Podarcis muralis

Lézard des

murailles

Aucune ancienne donnée de reptile n'est connue sur la commune.

Lors de cet IBC, seule une espèce a été contactée, le **Lézard des murailles** (Tab. 8 et Fig. 12). Tous les Reptiles sont protégés au titre de l'arrêté du 8 janvier 2021. Sans être une espèce remarquable pour le département, le Lézard des murailles est considéré comme patrimonial d'un point de vue strictement réglementaire.

Nom français	Liste rouge des Reptiles français Nom scientifique		des Reptiles	Statut juridique	
		France	Région	Europe	France

LC

CDH4

LC

TABLEAU 8 : LISTE DES ESPECES DE REPTILES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Protection

nationale

(Article 2)

<u>Légende</u>

Liste rouge → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Statut juridique → CDH4: inscrit sur l'annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Présentation de l'espèce présente

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est un petit lézard à teinte grise ou marron, d'aspect relativement robuste. On peut le rencontrer aussi bien dans des milieux naturels tels que les haies, les bords de plans d'eau, les zones en friches, les buissons, les talus, les lisières de forêts, les éboulis que dans des zones urbanisées comme les jardins, les murs de pierres, les tas de bois, les cimetières, les carrières ou les talus de voie de



communication. Il se nourrit d'araignées, de divers insectes (papillons, chenilles, criquets, grillons, mouches, hyménoptères, pucerons) ou de vers de terre. Une observation de cette espèce a été faite dans une pelouse à proximité des quartiers résidentiels.

IV.2.4. Les Mammifères

Les anciennes données sur les Mammifères proviennent de l'INPN ainsi que des inventaires effectués sur l'étang communal par le CEN Centre-Val de Loire. En tout, 11 espèces étaient déjà connues sur la commune. Parmi elles, quatre sont des espèces de chauve-souris : la **Noctule commune** (espèce classée « Quasi-menacé » en région, « Vulnérable » en France et déterminante ZNIEFF), la **Sérotine commune** (classée « Quasi-menacé » en région), la **Pipistrelle commune** (classée « Quasi-menacé » en région) et le **Murin de Daubenton** (espèce classée « Quasi-menacé » en région et déterminante ZNIEFF). Toutes les chauves-souris sont protégées à l'échelle nationale.

En plus des Chiroptères, plusieurs mammifères protégés à l'échelle européenne et nationale ont également été contactés : le **Cerf élaphe**, le **Lapin de Garenne**, la **Belette d'Europe**, le **Hérisson d'Europe** et l'**Ecureuil roux**. Parmi toutes ces espèces, seul l'Ecureuil roux a été vu en 2020. En plus de ces espèces d'intérêt, la présence de deux espèces exotiques envahissantes est également connue : le **Ragondin** et le **Rat musqué**. Elles n'ont cependant pas été revues en 2020 et 2021.

Lors de cet IBC, trois espèces ont été contactées : l'**Ecureuil roux**, le **Lièvre d'Europe** et la **Taupe d'Europe** (Tab. 9 et Fig. 12). Seul l'Ecureuil roux, protégé à l'échelle nationale, est considéré comme patrimonial d'un point de vue strictement réglementaire.

TABLEAU 9 : LISTE DES ESPECES DE MAMMIFERES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Famille	Nom français	Nom scientifique		uge des nifères	Statut ju	ridique	Autre
丝	ŕ	, ,	France	Région	Europe	France	

Sciuridés	Ecureuil roux	Sciurus vulgaris	LC	LC	Convention de Berne	Protection nationale	-
Erinacéidés	Taupe d'Europe	Talpa europaea	LC	LC	-	-	-
Léporidés	Lièvre d'Europe	Lepus europaeus	LC	LC	-	Chassable	-

<u>Légende</u>

En gras sont représentées les espèces patrimoniales.

Liste rouge → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

<u>Présentation de l'espèce patrimoniale</u>

L'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) est un rongeur diurne arboricole. Son pelage est roux avec des variations de brun foncé à noir. En hiver, ses oreilles portent un pinceau de poil, très caractéristique de ce petit mammifère. Cette espèce est inféodée aux forêts mixtes et se retrouve également dans les jardins et les parcs. Un individu a été observé dans un bois à proximité de l'étang communal.



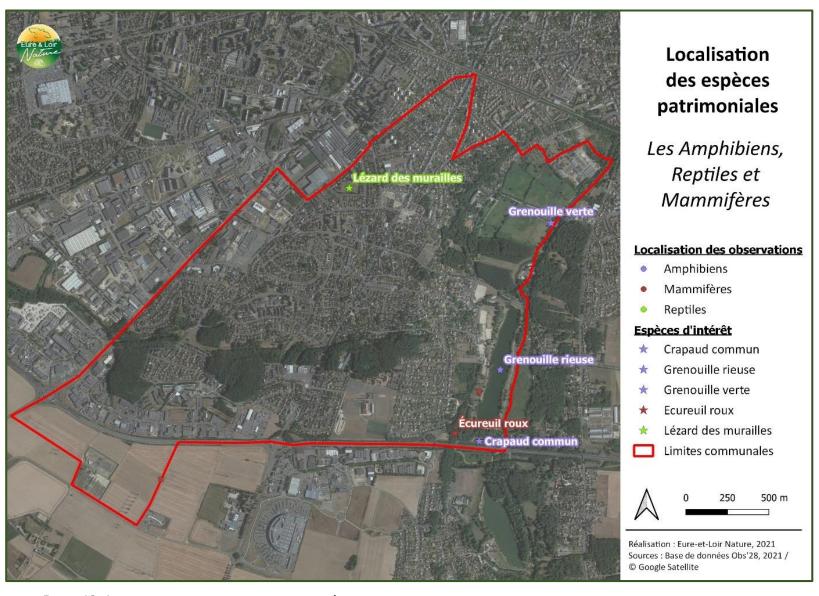


FIGURE 12: LOCALISATION DES ESPECES PATRIMONIALES D'AMPHIBIENS, DE REPTILES ET DE MAMMIFERES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

IV.2.5. Les Insectes

En 2021 et 2021, 49 espèces d'insectes ont été recensées. Parmi elles, 16 espèces de papillons, 15 espèces de libellules et 18 espèces d'orthoptères. Parmi ces espèces, trois sont patrimoniales : un papillon (la **Petite tortue**), deux libellules (l'**Anax napolitain** et la **Grande Aeschne**) et deux orthoptères (le **Criquet des roseaux** et le **Méconème fragile**).

IV.2.5.1. Les Lépidoptères

Les anciennes données sur les Lépidoptères proviennent de l'INPN ainsi que des inventaires fait par le CEN Centre-Val de Loire. En tout, 24 espèces sont déjà connues sur la commune. Parmi elles, on retrouve quelques espèces d'intérêt comme le **Gazé**, protégé à l'échelle nationale et espèce déterminante ZNIEFF, et la **Petite tortue**, classée « Quasi-menacé » en région Centre-Val de Loire.

En ce qui concerne les prairies de Luisant, le CEN Centre-Val de Loire a recensé 14 espèces de papillons dont une espèce patrimoniale, la **Petite tortue** (Annexe 7).

Lors de cet IBC, 16 espèces de papillons ont été contactées. Parmi elles, une s'est avérée patrimoniale, la **Petite tortue** (Tab. 10 et Fig. 13).

TABLEAU 10: LISTE DES ESPECES DE LEPIDOPTERES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

N. 6	V	Liste rouge de	s Lépidoptères
Nom français	Nom scientifique	France	Région
Amaryllis	Pyronia tithonus	LC	LC
Aurore	Anthocharis cardamines	LC	LC
Azuré de la Bugrane	Polyommatus icarus	LC	LC
Citron	Gonepteryx rhamni	LC	LC
Collier-de-corail	Aricia agestis	LC	LC
Demi-Deuil	Melanargia galathea	LC	LC
Fadet commun	Coenonympha pamphilus	LC	LC
Flambé	Iphiclides podalirius	LC	LC
Mégère	Lasiommata megera	LC	NE
Myrtil	Maniola jurtina	LC	LC
Petite tortue	Aglais urticae	LC	NT
Piéride de la Rave	Pieris rapae	LC	LC
Piéride du Navet	Pieris napi	LC	LC
Souci	Colias crocea	LC	LC
Tircis	Pararge aegeria	LC	LC
Vulcain	Vanessa atalanta	LC	LC

<u>Légen</u>de

En gras sont représentées les espèces patrimoniales.

Liste rouge nationale et régionale des Lépidoptères → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Présentation de l'espèce patrimoniale

La **Petite tortue** (*Aglais urticae*) est un papillon de couleur rouge orangé avec des tâches noires et jaunes et un alignement de petites tâches bleues sur les bords extérieurs des ailes. Ce papillon fréquente les lieux où poussent les orties, plantes nourricières des larves, notamment dans les zones rurales près des habitations et des pâtures. C'est une espèce qui hiverne à l'état adulte souvent dans les granges ou les cabanons et qui peut ressortir en hiver à la faveur d'un redoux. On peut donc la



voir voler de février à octobre. Ce papillon est classé « Quasi-menacé » en Centre-Val de Loire. Il a été observé à proximité de l'ancien cimetière.

IV.2.5.2. Les Odonates

Les anciennes données sur les Odonates proviennent de l'INPN, des inventaires fait par le CEN Centre-Val de Loire et des anciennes données des bénévoles extraites de SIRFF. En tout, 17 espèces sont déjà connues sur la commune. Parmi elles, trois sont patrimoniales : l'Agrion nain (« Vulnérable » en région), l'**Anax napolitain** (« Quasi-menacé » en région) et la **Grande Aeschne** (« En danger critique » en région et déterminante ZNIEFF). Bien que la Grande Aeschne soit en danger critique d'extinction en région, elle est bien représentée en Eure-et-Loir. En effet, le département se trouve à la limite sud de son aire de répartition, c'est pourquoi elle est très présente en Eure-et-Loir et peu dans les autres départements de la région.

En ce qui concerne les prairies de Luisant, le CEN Centre-Val de Loire a recensé 11 espèces d'odonates dont trois espèces patrimoniales : l'**Agrion nain**, l'**Anax napolitain** et la **Grande Aeschne** (Annexe 7).

Lors de cet IBC, 15 espèces ont été recensées (Tab. 11 et Fig. 13). L'**Anax napolitain** et la **Grande Aeschne**, deux espèces patrimoniales, ont notamment été contactées.

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge ĉ	les Odonates	Statut	juridique
		France	Région	Europe	France
Agrion à larges pattes	Platycnemis pennipes	LC	LC	-	-
Agrion de Vander Linden	Erythromma lindenii	LC	LC	-	-
Agrion élégant	Ischnura elegans	LC	LC	-	-

TABLEAU 11: LISTE DES ESPECES D'ODONATES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Agrion jouvencelle	Coenagrion puella	LC	LC	-	-
Agrion porte- coupe	Enallagma cyathiagerum	LC	LC	-	-
Anax empereur	Anax imperator	LC	LC	-	-
Anax napolitain	Anax parthenope	LC	NT	-	Rang 3 au PRAO
Caloptéryx éclatant	Calopteryx splendens	LC	LC	-	-
Caloptéryx vierge	Calopteryx virgo	LC	LC	-	-
Gomphe à forceps	Onychogomphus forcipatus	LC	LC	-	-
Gomphe joli	Gomphus pulchellus	LC	LC	-	-
Grande Aeschne	Aeshna grandis	LC	CR	-	ZDet Rang 2a au PRAO
Libellule déprimée	Libellula depressa	LC	LC	-	-
Libellule fauve	Libellula fulva	LC	LC	-	-
Orthétrum réticulé	Orthetrum cancellatum	LC	LC	-	-

<u>Légende</u>

En gras sont représentées les espèces patrimoniales.

Liste rouge nationale et régionale des Odonates → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Statut juridique → PRAO : Plan Régional d'Action des Odonates ; ZDet : espèce déterminante ZNIEFF.

Présentation des espèces patrimoniales

L'Anax napolitain (*Anax parthenope*) est une grande libellule de la famille des Aeschnidés. Son thorax et son abdomen sont bruns, à l'exception d'une bande bleue bien visible sur le haut de l'abdomen chez les mâles. Il fréquente les eaux stagnantes ensoleillées, non eutrophisées, avec beaucoup de végétaux immergés et sur les rives. Il a un vol puissant et s'éloigne souvent de plusieurs kilomètres de son site de reproduction. Au sein de la commune, un individu a été observé au niveau de l'étang communal.



La **Grande Aeschne** (*Aeshna grandis*) est une libellule de grande taille facilement identifiable par sa couleur brune avec de petites taches sur l'abdomen (bleues pour les mâles et jaunes pour les femelles) et ses ailes très fumées. Elle apprécie les eaux stagnantes et faiblement courantes, riches en végétation aquatique et rivulaire (mares, étangs, anciennes gravières, tourbières, lacs, parties calmes des rivières). Elle vole de fin mai à début octobre mais elle est plus abondante fin juillet et août. Elle a été observée à deux reprises : une sur l'étang communal



et une à proximité des prairies de Luisant. Il est probable qu'elle utilise également la rivière de l'Eure comme lieu de chasse.

IV.2.5.3. Les Orthoptères

Les anciennes données connues proviennent uniquement des inventaires effectués par le CEN Centre-Val de Loire sur les prairies de Luisant. Huit espèces ont été recensées sur la commune dont deux espèces patrimoniales : le **Criquet de la Palène** (« Quasi-menacé » en région) et le **Criquet ensanglanté** (espèce déterminante ZNIEFF) (Annexe 7).

Le groupe des Orthoptères est un taxon encore peu étudié en Eure-et-Loir (peu de naturalistes intéressés, groupe complexe composé d'espèces aux mœurs diverses, nécessitant des compétences et pratiques de terrain variées pour repérer et identifier les espèces), ce qui explique la très faible quantité de données existantes. De plus, la Liste rouge nationale des Orthoptères n'est pas présente ci-dessous car cette dernière n'a pas encore été validée par l'UICN.

Lors de cet IBC, 18 espèces ont été contactées dont deux patrimoniales : le **Criquet des roseaux** et le **Méconème fragile**, espèces déterminantes ZNIEFF (Tab. 12 et Fig. 13).

TABLEAU 12: LISTE DES ESPECES D'ORTHOPTERES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Nom français	français Nom scientifique Liste rouge des espèces menacées		Liste rouge des Orthoptères	Statut juridique
		Europe	Région	
Conocéphale bigarré	Conocephalus fuscus	LC	LC	
Criquet des mouillères	Euchorthippus declivus	LC	LC	
Criquet des pâtures	Pseudochorthippus parellelus	LC	NE	
Criquet des Roseaux	Mecostethus parapleurus	LC	NE	Déterminante ZNIEFF
Criquet gaulois	Euchorthippus elegantulus	LC	LC	
Criquet marginé	Chorthippus albomarginatus	LC	NE	
Criquet mélodieux	Chorthippus biguttulus	LC	NE	
Criquet verte-échine	Chorthippus dorsatus	LC	LC	

Decticelle bariolée	Roeseliana roeselii	LC	LC	
Gomphocère roux	Gomphocerippus rufus	LC	LC	
Grande Sauterelle verte	Tettigonia viridissima	LC	LC	
Grillon champêtre	Gryllus campestris	LC	LC	
Grillon des bois	Nemobius sylvestris	LC	LC	
Leptophye ponctuée	Leptophyes punctatissima	LC	LC	
Méconème fragile	Meconema meridionale	LC	LC	Déterminante ZNIEFF
Méconème tambourinaire	Meconema thalassinum	LC	LC	
Œdipode turquoise	Oedipoda caerulescens	LC	NE	
Phanéroptère commun	Phaneroptera falcata	LC	LC	

<u>Légende</u>

En gras sont représentées les espèces patrimoniales.

Liste rouge → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Présentation des espèces patrimoniales

Le **Criquet des Roseaux** (*Mecosthethus parapleurus*) est un criquet de grande taille reconnaissable à sa couleur verte éclatante et ses stries noires très marquées entre les yeux et la base des ailes. Il fréquente surtout les hautes herbes des milieux humides telles que les prairies hygrophiles, les bords de lac et de rivière ou encore les roselières. Il est par conséquent menacé par les travaux d'asséchement et de drainage. Il peut également



se retrouver sur des milieux plus secs mais toujours parmi les hautes herbes. Deux individus ont été observés dans une prairie humide au sud de l'étang communal.

Le **Méconème fragile** (*Meconema meridionale*) est une sauterelle de petite taille reconnaissable par sa couleur verte, ses deux taches brunes à la base de la tête et ses élytres très courtes. C'est une espèce arboricole que l'on retrouve notamment dans les feuillus, plutôt en ville. Sur la commune, il a été retrouvé à deux reprises au niveau de la coulée verte.



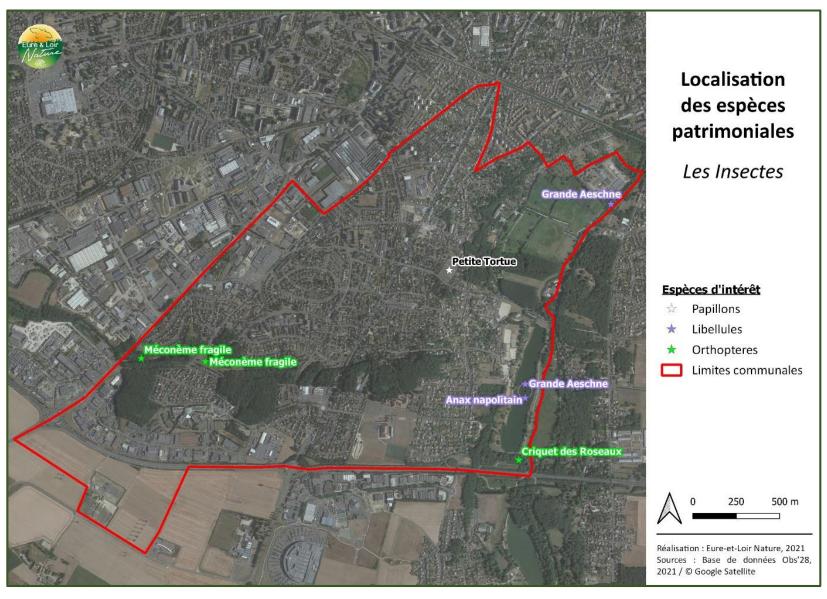


FIGURE 13: LOCALISATION DES AUTRES ESPECES PATRIMONIALES D'INSECTES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

IV.2.6. Les Poissons

La pêche électrique réalisée sur un tronçon de l'Eure au Nord de l'étang communal par la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir en 2020 a permis de recenser 14 espèces de poissons dont quatre sont considérées comme patrimoniales (Tab. 13).

TABLEAU 13 : LISTE DES ESPECES DE POISSONS RECENSEES SUR UN TRONÇON DE L'EURE (SOURCE : FEDERATION DE PECHE D'EURE-ET-LOIR)

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge des Poissons		Statut juridique
		France	Région	
Ablette	Alburnus alburnus	LC	LC	-
Anguille	Anguilla anguilla	CR	VU	Espèce déterminante ZNIEFF
Barbeau fluviatile	Barbus barbus	LC	LC	-
Bouvière	Rhodeus amarus	LC	LC	Espèce déterminante ZNIEFF
Brème	Abramis brama	LC	LC	-
Brochet	Esox lucius	VU	VU	Espèce déterminante ZNIEFF Protection nationale
Chabot	Cottus gobio	LC	DD	Espèce déterminante ZNIEFF
Chevaine	Squalius cephalus	LC	LC	-
Gardons	Rutilus rutilus	LC	LC	-
Goujon	Onychogomphus forcipatus	LC	LC	-
Loche franche	Barbatula barbatula	LC	LC	-
Perche	Libellula depressa	NA	NA	-
Vairon	Phoxinus phoxinus	LC	LC	-
Vandoise	Leuciscus leuciscus	LC	LC	-

Légende

En gras sont représentées les espèces patrimoniales.

Liste rouge → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Présentation de quelques espèces patrimoniales

L'Anguille (Anguilla anguilla) est un poisson pouvant mesurer jusqu'à 150 cm de longueur. Ce poisson migrateur vit en eau douce mais se reproduit en mer. Victime de surpêche, l'Anguille est en danger critique d'extinction en France et vulnérable en Centre-Val de Loire. Cette espèce est également fortement menacée par les modifications des réseaux hydrographiques, notamment la présence des barrages hydroélectrique.



Le **Brochet** (*Esox lucius*) est une espèce de poisson prédateur, plutôt commune dans les eaux douces et saumâtres⁴. C'est un gros poisson pouvant mesurer jusqu'à 1m10 et peser jusqu'à 10kg. Il affectionne les eaux à courant lent, les bras morts, les étangs ou les lacs riches en végétation. C'est une espèce dont l'habitat est souvent dégradé par les activités humaines : pollution, surpêche, eutrophisation⁵, artificialisation des berges, etc. Il est généralement sédentaire et solitaire mais il arrive qu'il vive temporairement en groupe de deux ou



trois individus. Étant très opportuniste, son régime alimentaire est très varié: poissons, écrevisses, amphibiens, canetons, rongeurs, etc. C'est une espèce qui pratique à certains moments le cannibalisme. Déterminante ZNIEFF, cette espèce est classée « Vulnérable » en région Centre-Val de Loire.

⁴ Eau ayant une salinité inférieure à celle des eaux de mer mais supérieure à celles des eaux douces (exemple : en estuaire).

⁵ Accumulation de matière organique dans les eaux.

V. <u>Les zones d'intérêt et les préconisations de gestion</u>

Ces zones, identifiées au cours de l'étude menée par Eure-et-Loir Nature, correspondent à des zones où plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées ou à des milieux pouvant accueillir une grande diversité d'espèces mais qui pour le moment ne sont pas intégrés dans un périmètre réglementaire et pour lesquels il n'existe aucune obligation de conservation (Fig. 14). Pour préserver les milieux et les espèces patrimoniales qui s'y rencontrent, il apparaît nécessaire de faire en sorte que ces secteurs soient conservés et fassent l'objet d'une gestion adaptée.

- o Le premier secteur correspond aux berges et pourtours de l'étang communal. A l'interface entre deux milieux, les berges jouent un véritable rôle de corridor écologique en facilitant le déplacement des espèces. En raison de son caractère humide, elles favorisent le développement d'une végétation aquatique et amphibie. La présence d'une telle végétation permet à certaines espèces animales, telles que les Amphibiens et les Odonates, de réaliser partiellement ou entièrement leur cycle de vie. L'Anax napolitain et la **Grande Aeschne**, classées respectivement « Quasi-menacé » et « En danger critique » d'extinction en région, sont deux espèces patrimoniales d'odonates qui ont trouvé refuge au niveau de l'étang communal. Ces milieux accueillent également de nombreuses espèces d'oiseaux et leur permettent de se reproduire, se nourrir et se reposer. Quatre espèces utilisent l'étang communal comme lieu de chasse : le Martin pêcheur d'Europe, la Bondrée apivore, le Héron cendré et la Mouette rieuse. L'étang sert également de site d'hivernage pour plusieurs espèces dont le Grand Cormoran et la Bergeronnette des ruisseaux. De plus, les zones herbacées, gérées de manière extensive, en pourtour d'étang sont de véritables refuges pour la faune. La Rousserole verderolle, nicheur rarissime dans le département et classée « En danger critique » d'extinction en Centre-Val de Loire, a notamment été recensée sur une de ces zones au Nord-Est de l'étang. Cette espèce apprécie les formations végétales hautes, généralement dominées par l'Ortie dioïque, pour établir son nid. Le maintien d'une gestion extensive permettrait de préserver ces refuges de biodiversité.
 - Fiches action n° 3, 4, 5, 6, 8, 9, 12
- o Le second secteur d'intérêt correspond à l'ensemble des boisements présents sur la commune et plus particulièrement la coulée verte, au Sud de Luisant. Véritable corridor écologique, ce linéaire de boisement permet d'assurer le déplacement des espèces entre les différents réservoirs de biodiversité et de maintenir une biodiversité jusqu'au cœur des zones urbaines. Plusieurs espèces végétales patrimoniales ont été recensées sur ce secteur, comme le Mélilot blanc et le Torilis à fleurs glomérulées. La coulée verte abrite également un cortège d'oiseaux assez communs mais quelques espèces plus rares ont été observées comme le Faucon crécerelle, le Pic mar et le Roitelet à triple bandeau. Particulièrement menacées par l'urbanisation, il est nécessaire de préserver et restaurer ces continuités écologiques.
 - Fiches action n° 1, 2, 3, 10, 13, 14
- L'ensemble des bords de l'Eure présents sur la commune forme le troisième secteur d'intérêt. Les bords de cours d'eau sont des milieux de transition entre eau et terre favorisant de nombreuses espèces dont les Amphibiens et les Odonates. La Grande

Aeschne a notamment été recensée sur les bords de l'Eure au Nord de la commune. Ces milieux fragiles abritent également une flore typique comme le Rubanier émergé et le Bident penché, deux espèces patrimoniales retrouvées au Sud de Luisant. De plus, la ripisylve est un élément paysager compris dans la trame bleue assurant le déplacement de la faune aquatique mais aussi de la faune terrestre. Ces corridors rivulaires remplissent aussi de nombreuses fonctions, telles que l'amélioration de la qualité de l'eau, la stabilisation des berges et l'atténuation d'évènements météorologiques exceptionnels. Ces milieux sont de plus en plus menacés, notamment par la pollution et l'urbanisation, il est donc nécessaire de mettre en place une gestion adaptée pour protéger ces milieux et la biodiversité qu'ils abritent.

> Fiche action n° 4

Les prairies de Luisant représentent le quatrième secteur d'intérêt. Du fait de sa mosaïque d'habitats, elles accueillent une grande diversité d'espèces végétales et animales. Comme dit précédemment, ces prairies sont gérées par le CEN Centre-Val de Loire, aucune fiche action n'a donc été formulée.

Par ailleurs, en plus de ces zones à enjeux, la commune de Luisant possède de nombreux espaces favorables à une biodiversité plus commune, comme les interstices des trottoirs, les pieds des arbres, etc. Souvent oubliée, cette flore ordinaire représente néanmoins une part importante de l'abondance totale des espèces végétales. L'installation spontanée de ces espèces dans nos villes joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des écosystèmes. Pour que cette nature urbaine perdure, des actions de préservation peuvent être menées.

Fiches action 6, 7, 12

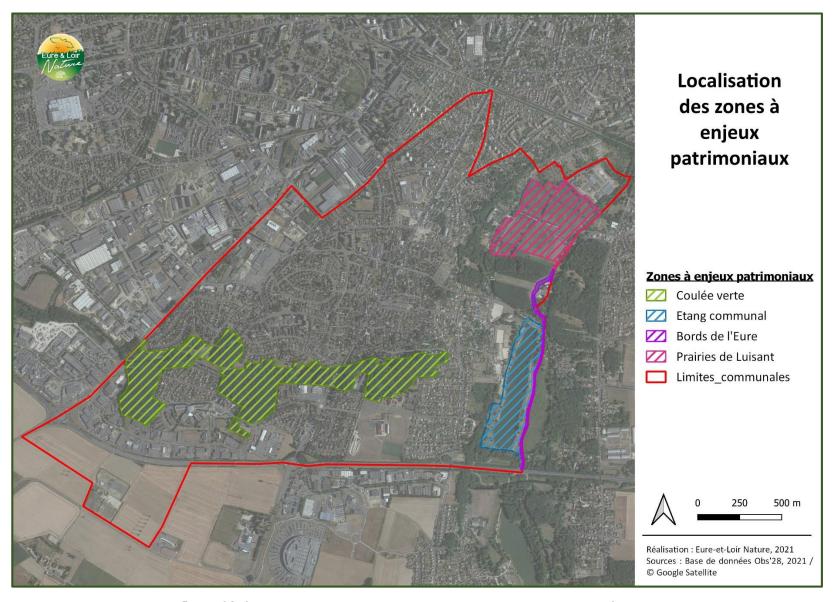


FIGURE 14: LOCALISATION DES ZONES A ENJEUX PATRIMONIAUX SUR LA COMMUNE DE LUISANT

FICHE ACTION n° 1 : Gestion des boisements favorables pour la biodiversité



Sites concernés

L'ensemble des boisements présents au sein de la commune, et plus particulièrement les boisements de la coulée verte.

Etat des lieux

Les boisements présents sur le territoire communal sont des corridors écologiques assurant le déplacement des espèces entre les réservoirs de biodiversité. Ils permettent le maintien d'une biodiversité jusqu'au cœur des zones urbaines.

Il est nécessaire alors de favoriser la mise en œuvre d'une **gestion forestière durable**. Cette gestion a pour but « d'utiliser et de gérer des forêts d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire actuellement et pour le futur les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, au niveau local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes. » (Conférence européenne intergouvernementale, Helsinki, 1993).

Préconisations de gestion

- Avoir connaissance de la biodiversité existante dans son boisement. Étudier le milieu,
 l'histoire du site et l'objectif de production de chaque peuplement.
- Mélanger les essences : le mélange des essences (hors espèces invasives et conifères) au sein d'un peuplement semble améliorer sa stabilité lorsqu'il touche toutes les strates de végétation. Il diminue la sensibilité aux maladies, produit un humus de meilleure qualité et peut faciliter son adaptation au changement climatique.
- Privilégier la présence de tous les stades de développement, des jeunes pousses aux individus matures, dans les strates arbustives et arborescentes. Cela permet d'augmenter

la capacité d'accueil d'un espace en offrant aux espèces animales et végétales une multitude de conditions pour se nourrir, se réfugier et se reproduire.

- Conserver les vieux peuplements à très gros bois : ces peuplements participent au bon fonctionnement de l'écosystème. C'est le stade final de la dynamique d'un cycle forestier. Ils abritent une multitude d'espèces particulières comme les espèces xylophages⁶ qui se développent sur les vieux arbres. Ces espèces sont également présentes dans le bois mort qui doit être conservé.
- **Favoriser la régénération naturelle**: une régénération naturelle en sous-bois permet de conserver le potentiel génétique et spécifique du peuplement et lui garantit une bonne capacité de survie face aux fortes perturbations ainsi qu'une capacité d'adaptation optimale dans le cadre d'un changement du climat.
- Préserver les micro-habitats: les bois à cavités forment des milieux qui abritent une très grande diversité d'espèces. Ces cavités servent pour la nidification d'oiseaux, pour l'hivernage et la reproduction des chauves-souris forestières, etc. De plus, la présence de lierre et de plantes épiphytes comme les fougères ou les mousses sur les troncs crée des habitats favorables pour certains oiseaux et petits animaux.
- Favoriser les lisières: les lisières bien étagées fournissent des zones privilégiées pour l'alimentation de nombreuses espèces en raison de l'ensoleillement qui favorise une grande diversité biologique. Ces ourlets sont des indicateurs de milieux qui tendent à se fermer. Pour préserver ces milieux ouverts, une fauche tardive tous les 2 ans de la strate herbacée et des tailles annuelles ou bisannuelles de la strate arbustive doivent être réalisées. Il est préférable d'exporter les résidus de fauche et de taille pour ne pas enrichir le milieu en matière organique.
- Conserver les milieux qui sont associés à la forêt comme les clairières, plans d'eau, cours d'eau, zones rocheuses et cavités car ce sont des sources importantes de biodiversité lorsqu'ils sont fonctionnels.

<u>Préconisations lors de l'exploitation et de l'entretien du boisement</u>

- Préserver la diversité des essences à travers un marquage sélectif. Lors du marquage d'une coupe en éclaircie sélective, il faut préserver la diversité des essences, en gardant certaines essences minoritaires au détriment parfois d'un arbre d'une essence objective⁷. Un arbre minoritaire peut être conservé en tant que semencier. La conservation des arbres à micro-habitats peut concerner uniquement les gros individus qui n'ont pas de valeur économique. Les arbres et arbustes fruitiers seront conservés.
- L'exploitation doit se faire avec précaution. Il faut éviter le passage d'engins quand le sol est détrempé. Pour préserver la végétation arbustive et herbacée, prévoir la création et l'utilisation d'un cloisonnement d'exploitation pour le débardage des bois. L'abandon sur place des rémanents est préférable à leur incinération ou leur exploitation. Il convient

⁶ Se nourrissant de bois.

⁷ Essence prioritaire pour la production de bois.

de tenir compte de la période de reproduction de la faune et proscrire toute intervention au printemps et en été.

• Les travaux d'entretien doivent considérer les cycles de vie des espèces, en réalisant les travaux à partir du 15 août et avant mars afin de respecter les périodes de floraison, fructification, mise-bas, éclosion et nidification. Lors des travaux pendant les périodes de froid (automne/hiver) vérifier que les arbres creux ou présentant des cavités n'abritent pas de chauves-souris en hibernation car un réveil leur serait fatal.

FICHE ACTION n° 2 : Gestion écologique des plantations de peupliers

Sites concernés

L'ensemble des peupleraies présentes sur la commune.

Etats des lieux

La populiculture en système alluvial peut engendrer une disparition des prairies humides, une uniformisation des peuplements, une diminution de l'hydromorphie voire de l'inondabilité liée au drainage, une destruction de la végétation arborée et arbustive des sous-bois, la déstabilisation des berges des cours d'eau et une détérioration de la qualité de l'eau. Au sein de la commune, les peupleraies sont de deux types : des plus anciennes au niveau de la coulée verte et des plus récentes au Sud des prairies de Luisant.

Préconisations de gestion

Restaurer un habitat herbacé

- Avant tous travaux, faire une demande d'autorisation de défrichement auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT);
- Réaliser une coupe à blanc des peupliers, en hiver, en période sèche, en limitant l'impact sur les strates arbustives et herbacées;
- o Rogner les souches et exporter les résidus de coupe ;
- Couper les rejets de souche tous les ans ou favoriser les attaques extérieures (champignons, insectes xylophages) en fendant les souches à l'aide d'une dent Becker montée sur pelle;
- Si cela est nécessaire, réaliser des aménagements de restauration du fonctionnement hydrologique en créant des barrages ou des seuils dans les fossés qui ne devront plus faire l'objet d'entretien;

Restaurer un boisement humide

- Couper à blanc les peupliers en limitant l'impact sur les strates arbustives et herbacées.
 Les résidus de coupe seront exportés;
- o Rogner les souches;
- Laisser la dynamique forestière spontanée agir en surveillant les éventuels rejets de peupliers qui devront faire l'objet d'une coupe pour permettre aux espèces comme le Frêne commun et l'Aulne glutineux de se développer;
- Maintenir une strate herbacée et arbustive et les entretenir de manière extensive : une fauche tardive tous les 2 ans de la strate herbacée et des tailles annuelles ou bisannuelles de la strate arbustive :

Conversion de la peupleraie en forêt alluviale

- Conserver les peupliers bien portants pour assurer une ambiance forestière favorable à la croissance des feuillus spontanés;
- Couper les peupliers dépérissant ;
- O Valoriser la strate arbustive en réalisant une éclaircie tous les quatre ans de manière à

- conserver entre 40 et 50 perches par hectare pour le peuplement définitif tous en favorisant les essences minoritaires ;
- o Réaliser quelques trouées en coupant trois ou quatre peupliers ;
- o Couper les derniers peupliers environ 45 ans après leur plantation.

Recommandations

- ➤ Vérifier que la peupleraie ne soit pas classée Espace Boisé Classé (EBC) dans les documents d'urbanisme. Si c'est le cas, une demande d'autorisation d'abattage sera nécessaire sauf si le propriétaire privé dispose d'un plan simple de gestion.
- Etablir un plan d'abattage et de débardage pour réduire les déplacements sur la zone et aussi éviter le tassement du sol ou de trop grandes perturbations.
- Utiliser des engins de débardage avec des pneus larges, basses pressions ou des chenilles.
- ➤ Une attention particulière sera portée sur les espèces exotiques envahissantes : l'utilisation d'équipement et d'engins de chantier peut favoriser leur dissémination.

FICHE ACTION n° 3 : Gestion des prairies mésophiles



Sites concernés

L'ensemble des prairies présentes sur le territoire communal, notamment celles bordant les boisements de la coulée verte.

Etat des lieux

Les prairies présentes au sein de la commune jouent un rôle important pour la biodiversité. Sans entretien, elles se ferment progressivement, colonisées par les arbustes et les arbres pour, à terme, devenir des boisements. C'est pourquoi, afin de contenir la dynamique naturelle de la végétation, maintenir le milieu ouvert et favoriser la faune et la flore, une gestion adaptée doit être mise en place.

Préconisations de gestion

Entretien par fauche tardive

- o **Idéalement une seule fauche d'entretien, tous les ans ou les deux ans** selon la dynamique de la végétation.
- o À l'automne lorsque la plupart des espèces auront terminé leur cycle de reproduction.
- Manuellement si possible, à l'aide d'une débroussailleuse thermique à fil ou mécaniquement avec du matériel adapté. En cas d'utilisation de tracteur avec barre de fauche, il est conseillé de respecter les principes de la « fauche sympa » (Fig. 15):
 - ➤ Pour permettre aux animaux de s'enfuir lors des travaux d'entretien, il est recommandé de faucher de manière centrifuge ou « en planche », d'équiper les engins de coupe d'une barre d'effarouchement, de ne pas rouler à plus 10 km/heure, de ralentir dans les virages et de ne pas faucher à moins de 10 cm du sol.

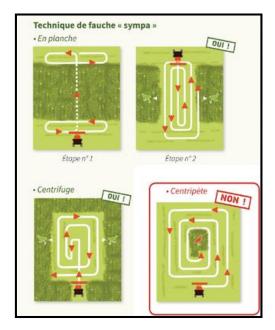


FIGURE 15 : SCHEMA DE LA TECHNIQUE DE LA "FAUCHE SYMPA" (SOURCE : PROGRAMME LIFE + NATURE)

- Mise en place des bandes refuges non fauchées autour des parcelles fauchées, d'environ 3 mètres de large servant à modérer l'impact d'une fauche estivale, à la fois pour la faune associée (insectes, oiseaux insectivores et granivores) mais également en tant que réservoir de graines (notamment les plantes à fleurs) pour la saison suivante. Ces bandes devront dans l'idéal être d'une surface comprise entre 10% et 30% du terrain concerné. Elles pourront changer d'emplacement chaque année et être entretenues par fauche très tardive, après le 1er octobre, afin d'éviter un embroussaillement progressif par le développement de ligneux.
- Exportation des résidus de fauche un à deux jours après la fauche manuellement ou de façon mécanique. Cette étape permet d'éviter l'enrichissement du milieu en matière organique qui conduirait à une banalisation du cortège floristique. Une partie ou la totalité du foin pourra être entassée en un ou plusieurs tas régulièrement alimentés chaque année. Ils constitueront des refuges appréciés par la faune (orvet, oiseaux, insectes, hérisson, etc.).
- Si une exploitation de regain de type fauche (une seconde fauche de la prairie en fin de saison) est souhaitée alors il est conseillé de la pratiquée après le 1er septembre.

S'il y a un souhait de semer dans une prairie, il vaut mieux utiliser des espèces indigènes. L'idée est de favoriser les espèces mellifères favorables aux insectes. Pour cela, des associations existent pour vous accompagner dans le choix de vos espèces à semer ou à planter, comme l'association Pariciflore. Pour plus d'informations : https://pariciflore.fr/catalogue/

FICHE ACTION n° 4 : Gestion des berges de cours d'eau



Sites concernés

Les bords de l'Eure présents sur la commune.

Etat des lieux

Les cours d'eau de l'Eure et leurs habitats associés sont des éléments constitutifs de la trame bleue. Ces milieux sont menacés par la perte de biodiversité et le développement des espèces invasives, la densification de la végétation des berges pouvant amener une fermeture du milieu et des perturbations dans l'écoulement de l'eau. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée pour les préserver.

Préconisations d'entretien de la végétation des berges

La végétation des berges est importante. C'est une zone refuge, de nourrissage et de reproduction pour la faune. Elle procure de l'ombre qui permet de garder une température des eaux fraîches et régule la quantité de lumière en partie à l'origine des phénomènes d'eutrophisation. Elle évite l'érosion des berges. Elle joue le rôle de filtre par rapport aux apports sédimentaires et participe à l'élimination des pollutions diffuses.

L'entretien de la végétation des berges doit se faire uniquement si cela est nécessaire, entre **novembre et mars**, hors période de végétation et de nidification des oiseaux. Seuls les arbres posant un problème feront l'objet d'un entretien.

L'entretien consiste à :

- Élaguer les branches basses d'un diamètre supérieur à 5 cm afin d'empêcher tout obstacle à l'écoulement des eaux et pour procéder à des éclaircies propices à la diversification des plantes.
- o Recéper⁸ les arbres vieillissants ou malades.

⁸ Couper, tailler un arbuste près du sol pour que ses nouvelles pousses deviennent plus fortes.

- O Abattre les arbres morts pouvant déstabiliser les berges. Les souches seront conservées pour fixer les berges et les bois évacués. Il est également conseillé d'abattre et de dessoucher les peupliers présents sur les berges. Ces arbres ont un enracinement superficiel favorisant l'érosion des berges. Un contact préalable avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) est nécessaire.
- o **Débroussailler ponctuellement** pour faciliter l'accès aux arbres à entretenir ou au cours d'eau et pour éviter une explosion de végétation difficile à maîtriser par la suite.

Préconisations pour la plantation des berges

- La plantation des berges si nécessaire (par exemple, si une partie de la berge est soumise à érosion) doit se faire au **printemps** afin de limiter les dégâts engendrés par les crues hivernales.
- Planter des **essences locales et adaptées** (Aulnes, Frênes, hélophytes, etc.) dont les systèmes racinaires permettent de fixer les berges et d'éviter leur érosion.
- Favoriser la diversité des essences pour une meilleure résistance aux maladies.
- o **Alterner des zones d'ombres et de lumière** pour répondre aux exigences des différentes espèces présentes.

Préconisations de gestion des embâcles et atterrissements

- Les embâcles sont des accumulations de bois morts ou autres débris flottants. Ils permettent de diversifier et complexifier le milieu et sont donc des habitats privilégiés pour la faune aquatique. Seuls les embâcles qui perturbent la circulation de l'eau et des sédiments et qui créent un danger pour les biens et les personnes doivent être retirés ou fixés aux berges. L'intervention d'engins dans le lit du cours d'eau pour retirer les embâcles nécessite une autorisation préalable de la DDT.
- Les atterrissements sont des dépôts de vase, de sable et de graviers en bord des berges ou dans le lit des cours d'eau. Ils participent à la dynamique naturelle du cours d'eau. Pour éviter l'envasement et le mauvais écoulement du cours d'eau, une gestion raisonnée doit être mise en place. Seuls les atterrissements gênant le bon fonctionnement du cours d'eau seront retirés, de préférence sans mécanisation. L'arasement ou le déplacement des atterrissements ainsi que l'intervention d'engins dans le lit du cours d'eau nécessite une autorisation préalable de la DDT.

FICHE ACTION n° 5: L'étang communal



Sites concernés

Les berges et les pourtours de l'étang communal.

Etat des lieux

De nombreuses espèces patrimoniales de faune et de flore ont été observées sur l'étang. Une zone herbacée jouxtant l'Eure au Nord-Est de l'étang abrite notamment une espèce d'oiseaux rarissime dans le département, la Rousserole verderolle. C'est un endroit ayant un intérêt paysager, touristique et naturel important. Il doit rester un espace semi-naturel dans lequel il s'agit de trouver un équilibre entre l'accueil du public et le respect de la faune et flore sauvages.

L'étang communal de Luisant est compris dans le Plan de gestion de l'ENS de la Vallée de l'Eure (2019 – 2028) mené par le CEN Centre-Val de Loire. Un diagnostic écologique a été réalisé et des préconisations de gestion ont été proposées.

Préconisations de gestion

Il est important de définir les usages, la fréquentation et l'intérêt écologique de chaque zone de l'étang afin d'adapter au mieux les méthodes d'entretien. Les préconisations de gestion proposées ci-dessous sont en lien avec celles proposées par le CEN Centre-Val de Loire.

- <u>Les berges de l'étang</u>: maintenir une bande non fauchée d'1,5 mètres favorisant une végétation aquatique et ainsi des micro-habitats pour les Amphibiens, les insectes aquatiques, etc.
- <u>Les zones herbacées jouxtant l'Eure</u>: créer des zones refuges non fauchées ou fauchées une fois fin septembre tous les deux ans renforçant le rôle de réservoir de biodiversité.
- <u>Les autres zones herbacées</u>: réaliser une fauche tardive supérieure à 10 cm avec export des produits de fauche limitant les impacts sur la flore et la faune. Des retours d'expérience ont montré qu'une fauche fin juin est préférable car plus favorable à la flore, aux libellules et aux papillons. Afin de faciliter le passage des visiteurs et montrer qu'il n'y

a pas de défaut d'entretien, des bandes d'un mètre de tonte sur les bords des chemins ainsi que des cheminements de tonte au milieu des zones fauchées peuvent être réalisés.

FICHE ACTION n° 6 : Gestion différenciée des espaces verts publics

Sites concernés

Tous les espaces verts présents sur le territoire communal.

Etat des lieux

Les petites parcelles au milieu des quartiers urbains participent à la Trame verte et bleue et peuvent servir de refuge à certaines espèces végétales ou animales. Par ailleurs, certains espaces non dédiés à la nature, comme les interstices de trottoirs et les pieds d'arbres, peuvent constituer des zones de biodiversité. Les pratiques de gestion appliquées à ces espaces conditionnent le potentiel d'accueil de la biodiversité : une gestion extensive favorisera les continuités écologiques et permettra la connexion entre les différents patchs de verdure au sein de la commune.

Préconisations de gestion

La **gestion différenciée** est une manière de gérer les espaces verts consistant à ne pas appliquer la même intensité, ni la même nature d'entretien selon la fonction de l'espace. Elle assure un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la protection des ressources naturelles. La gestion des espaces verts est ainsi réalisée dans un souci écologique engendrant souvent par ailleurs des économies.

Cette gestion peut se faire selon deux méthodes :

- Pour les espaces verts très fréquentés, réaliser une tonte régulière à une hauteur de coupe supérieure à 8 centimètres. La tonte ultérieure interviendra lorsque l'herbe aura suffisamment poussé (pas de tonte systématique car en fonction des conditions climatiques, la pousse sera plus ou moins rapide).
- o **Pour les zones moins fréquentées**, réaliser **une fauche tardive**. Elle aura lieu si possible en automne (septembre octobre) au moment où les espèces présentes ont pu terminer leur cycle de reproduction. Si possible, la fauche s'effectuera de manière centrifuge, du centre vers la périphérie pour permettre la fuite de la faune. Les produits de fauche seront exportés pour favoriser la germination des graines et limiter l'appauvrissement du sol.

Selon l'utilisation et l'aspect de ces zones, un cheminement enherbé tondu et des espaces semés avec des espèces favorables aux insectes pollinisateurs, aux papillons ou encore aux oiseaux peuvent être envisagés (Cf. Fiche action n°12). Des aménagements supplémentaires (hôtels à insectes, nichoirs, etc.) pouvant avoir une dimension pédagogique peuvent être également installés (Cf. Fiche action n°14).

La loi dite « Labbé », modifiée par arrêté du 15 janvier 2021, interdira l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de synthèse au **1**^{er} **janvier 2022** dans tous les lieux de vie accessibles au public. Plusieurs alternatives regroupées en deux catégories sont possibles.

LES METHODES PREVENTIVES

Elles permettent de limiter la pousse des plantes spontanées et donc de diminuer le désherbage. Deux méthodes préventives existent :

- Le paillage permet d'obstruer la luminosité sur le sol et donc empêche les graines de germer. Il existe des feutres de paillages écologiques 100% biodégradables qui peuvent être une alternative aux géotextiles, la marque Sotextho est un exemple de marque proposant de tels paillages.
- Les plantes couvre-sol ont le même effet en agissant sur la luminosité. Si certaines plantes spontanées parviennent à germer, elles auront beaucoup de mal à se développer par manque de place ou de nutriments.

Ces méthodes ont d'autres avantages. Elles permettent de diminuer l'évaporation de l'eau dans le sol, ce qui permet un arrosage moins régulier. Elles protègent le sol de l'érosion et du ruissellement et permettent l'amélioration de sa structure. Pour finir, elles favorisent l'activité biologique du sol ce qui va permettre au cycle pédologique de se faire convenablement.

LES METHODES CURATIVES

Ces méthodes interviennent lorsque la végétation spontanée s'est installée. Deux méthodes permettent de remplacer les herbicides pouvant classiquement être utilisés.

- Le **désherbage thermique** qui consiste à appliquer un choc thermique sur la plante entraînant un éclatement des cellules végétales et donc la mort du spécimen.
- Le désherbage mécanique qui consiste à déraciner la plante de manière manuelle ou avec une machine permettant de creuser sur quelques centimètres le sol, déracinant ainsi la plante qui peut ensuite être laissée à sécher au soleil.

Pour plus d'information sur les substituts des phytosanitaires : https://www.eln28.org/actions-partenariats/objectif-zero-pesticide/alternatives/

Par ailleurs, la gestion différenciée ne s'applique pas uniquement aux espaces verts mais également aux espaces non dédiés à la nature, comme les trottoirs, les pieds d'arbres, les cimetières, etc. Une grande part des espèces végétales recensées trouve refuge sur ces zones, il est donc important de mettre en place une gestion raisonnée.

Les nombreux alignements d'arbres présents sur la commune de Luisant, notamment sur le Boulevard d'Hochstadt, l'avenue de la République, l'avenue Maurice Maunoury et la rue du Maréchal Leclerc, offrent de petits refuges pour la flore et la faune et assurent une continuité écologique avec le reste des espaces verts. Ces rôles sont assurés par la présence de végétation aux pieds des arbres et par une certaine connectivité entre chaque arbre.

Plusieurs types d'entretien peuvent être favorisés :

 Laisser la végétation spontanée se développer et appliquer une fauche fin juin en veillant à exporter les résidus de fauche. o Réaliser des **semis de prairies fleuries** ou des plantations de **plantes couvre-sols**. Les semis de prairies fleuries doivent être composés d'espèces végétales locales, plus résistantes aux conditions climatiques locales et aux maladies et parasites (Cf. Fiche action n° 12). Une fauche fin juin sera réalisée avec export des produits de fauche. En ce qui concerne les plantes couvre-sols, elles ne nécessitent que très peu d'entretien. Le choix des espèces se portera sur des espèces locales et devra être adapté selon les conditions d'ensoleillement.

FICHE ACTION n° 7 : Gestion différenciée des bords de route

Sites concernés

L'ensemble des bords de route présents sur la commune.

Etat des lieux

Les bords de route sont de véritables corridors écologiques permettant le déplacement des espèces entre différents réservoirs de biodiversité. Pour maintenir, voire accroître, la richesse biologique de ces milieux, un entretien raisonné et adapté à la flore locale est primordial.

Préconisations de gestion

La gestion différenciée des bords consiste à prendre en compte la faune et la flore tout en assurant la sécurité des usagers de la route.

- o **Bande de sécurité** d'un mètre fauchée au printemps. Cette bande peut se voir élargir au niveau des virages dangereux, des carrefours et aux abords des panneaux de signalisation.
- o **Fauche tardive** à l'automne du reste de l'accotement, du fossé et du talus. A cette saison, la majorité des plantes ont terminé leur floraison et leur fructification. Selon la hauteur et le type de végétation, cette fauche peut se faire tous les 2 ans.

La hauteur de fauche doit être de minimum 8 cm. Une hauteur de fauche trop basse favorise les plantes annuelles et peut détruire les rosettes de feuilles (comme celles des orchidées). Cela engendre également souvent une mise à nu et une érosion des sols, propices notamment à la prolifération des espèces exotiques envahissantes. Elle peut aussi provoquer une usure plus rapide du matériel de fauche.

L'**export des produits de fauche** doit également être réalisé pour tendre vers des accotements plus maigres. Les milieux maigres sont plus riches en espèces, avec une hauteur de végétation plus basse et donc nécessitent un entretien moins fréquent.

Pour une meilleure acceptation des changements de pratique de gestion auprès des habitants, il est conseillé de communiquer et sensibiliser sur le sujet de la gestion différenciée. La pause de panneaux « Fauchage raisonné pour plus de biodiversité » peut notamment être réalisée.

FICHE ACTION n° 8 : Gestion des Asters américains



Identification

Plusieurs espèces sont concernées: *Aster lanceolatus, Aster novi-belgii* et *Aster salignus*. Les Asters américains sont des plantes vivaces sous forme de massifs denses, d'une hauteur comprise entre 90 et 150 cm. Composées de fleurs tubulaires jaunes et de fleurs ligulaires blanches, rosées, bleutées ou violacées. Leurs feuilles sont alternes, lancéolées et légèrement dentées. Ces plantes se développent préférentiellement sur dans des milieux ensoleillés et humides.

Sites concernés

Une station d'Aster des jardins a été recensée au Sud de l'étang communal.

Menaces

En plus de leurs impacts sur l'économie, les Asters américains sont une réelle menace pour la biodiversité locale car ce sont des plantes particulièrement compétitrices, avec une croissance rapide conduisant ainsi à des communautés végétales monospécifiques.

Préconisations de gestion

Plus l'intervention est précoce, plus celle-ci est efficace à faibles moyens.

Il est conseillé de réaliser une **fauche deux fois par an** (fin mai et mi-août) pendant **plusieurs années** pour épuiser la plante et, à terme, éliminer les massifs d'Asters. Il est également primordial de réaliser un **suivi régulier** des stations pour avoir des résultats efficaces et durables.

La lutte chimique est à proscrire car elle est inefficace sur le long terme et à des effets néfastes sur l'environnement et la santé. La vente de ces plantes invasives n'étant pas encore réglementée, il est fortement déconseillé d'encourager leur dispersion. Pour de l'ornement, privilégier des plantes locales, plus adaptées aux conditions climatiques locales et plus résistantes aux parasites et maladies.

FICHE ACTION n° 9 : Gestion de l'Orpin de Helms



<u>Identification</u>

L'Orpin de Helms est une plante grasse de couleur vert clair formant des tapis très denses. Sa morphologie est souvent variable : ses tiges sont parfois rougeâtres, ses feuilles sont opposées, plus ou moins pointues et plus ou moins longues selon le niveau d'eau et la couleur de ses inflorescences varie du blanc au rosé. Cette plante ubiquiste colonise préférentiellement des sols humides à inondables comme des berges d'étangs et de cours d'eau.

Sites concernés

Sur la commune, elle a été observée au Sud de l'étang communal, sous forme de tapis étendus, dans les fossés reliés à l'Eure et sur une berge de la rivière elle-même.

Menaces

L'Orpin de Helms est une réelle menace pour la biodiversité locale car il s'agit d'une plante particulièrement compétitrice, avec une croissance rapide conduisant ainsi à des communautés végétales monospécifiques. De plus, il est capable de se disséminer à partir d'un fragment de tige renforçant son pouvoir colonisateur.

Préconisations de gestion

Plus l'intervention est précoce, plus celle-ci est efficace, nécessitant ainsi de faibles moyens.

L'arrachage mécanique et manuel sont les deux techniques les plus souvent mises en place. Dans le cas de tapis très denses et très étendus, un arrachage mécanique peut d'abord être réalisé. Un arrachage manuel peut ensuite être effectué en plusieurs passages afin de récolter les plus petits plants et les fragments. Dans le cas d'un plan d'eau, cette arrachage manuel doit se faire du milieu du plan d'eau vers les berges limitant ainsi le risque de fragmentation et de dispersion. Enfin, il est primordial de réaliser un suivi régulier des stations pour avoir des résultats efficaces et durables.

FICHE ACTION n° 10 : Gestion de la Renouée du Japon



Identification

La Renouée du Japon est une plante vivace à rhizomes, formant des fourrés denses pouvant atteindre 3 à 4 mètres de haut. Ses tiges sont creuses, cassantes et tachetées de rouge. Les feuilles en forme de cœur portent de minuscules grappes de fleurs blanches. Elle colonise les milieux perturbés, frais et ensoleillés comme les remblais, les bords de routes, les friches, les fossés, etc. Sa germination est stimulée par la présence d'aluminium et de métaux lourds (plomb, cadmium, etc.).

Sites concernés

Sur le territoire communal, elle a été observée à deux reprises aux alentours de l'étang. À la suite d'une information transmise par la commune fin 2020, une troisième station de grande superficie a été repérée sur le coteau boisé à l'Ouest de l'étang communal.

Menaces

Cette plante a une grande capacité de propagation via ses rhizomes, profondément enterrés dans le sol (plusieurs mètres). La principale menace est une prolifération de l'espèce aux dépens des espèces indigènes, ce qui engendre une perte de biodiversité.

Préconisations de gestion

L'élimination totale de grandes stations de renouées est souvent très difficile. Il faut donc intervenir dès que la station est connue.

Il existe différentes techniques pour gérer une invasion de renouées asiatiques :

Une fauche répétée sous le premier nœud 5 à 7 fois par an (d'avril à octobre) pendant au moins 5 ans. Cette fauche permet une diminution de la biomasse souterraine et un arrêt de la progression latérale des massifs de renouées. Pour éviter les risques de dispersion, les engins mécaniques (broyeur, épareuse) sont à proscrire. Les résidus de fauche doivent

être exportés, séchés puis brûlés. L'ensemble des outils utilisés doivent être nettoyés pour ne pas disperser les rhizomes.

 La fauche répétée peut être couplée à la plantation d'espèces compétitrices comme les saules. Ces plantations d'espèces à croissance rapide ont pour objectif de limiter la vigueur des massifs de renouées.

L'arrachage est inutile car les rhizomes sont longs, profonds et traçants. Il favorise la formation de fragments augmentant ainsi la propagation de la plante. Les traitements chimiques sont à proscrire car inefficaces et interdits en zones humides. Par ailleurs, les traitements aux herbicides stimulent la croissance des renouées.

FICHE ACTION n°11: Gestion du Robinier faux-acacia



<u>Identification</u>

Le Robinier faux-acacia est un arbre portant des rameaux épineux et pouvant atteindre 30 mètres de hauteur. L'écorce est crevassée, les feuilles sont composées et les fleurs sont des grappes blanches et parfumées. Il affectionne les milieux ensoleillés et secs comme les zones urbaines, les pelouses, les lisières forestières et les clairières. Pionnier, il est capable de coloniser des milieux pauvres. Il se propage essentiellement par drageonnement ou par rejet de souche, ce qui lui permet de s'étendre rapidement sur une zone.

Sites concernés

Il a été recensé à deux reprises dans une peupleraie, à proximité du quartier du Vauparfond.

Menaces

La prolifération de cette espèce se fait au détriment des espèces indigènes et risque, à terme, d'engendrer une perte de biodiversité.

Préconisations de gestion

Une intervention rapide sur les milieux encore peu colonisés permet de limiter l'énergie et les ressources financières à mobiliser pour sa gestion. Il est important de se concentrer sur la gestion des foyers de colonisation de l'espèce (milieux ouverts, lisières forestières).

Plusieurs techniques peuvent être employées pour gérer cette espèce :

- La **fauche ou l'arrachage manuel des jeunes plants** 5 à 7 fois par an, entre avril et septembre, pendant au moins 5 ans.
- L'écorçage de la tige sur des plants de plus de 10 cm de diamètre à hauteur d'homme et sur une largeur d'au moins 20 cm, généralement entre avril et octobre. Il est important de ne pas retirer l'écorce sur toute la circonférence de l'arbre car l'arbre peut réagir en produisant une grande quantité de drageons. Cette technique est peu coûteuse mais est

réalisable seulement dans des lieux peu fréquentés pour éviter tout accident lié à la chute de l'arbre.

Dans les zones où l'écorçage n'est pas possible, l'**abattage** peut être employé. La coupe doit se faire en dehors de la période de floraison, idéalement en hiver. L'ensemble des rejets doivent être arrachés et dessouchés. Les résidus de coupe doivent être exportés et brûlés. Le Robinier faux-acacia est une plante pionnière qui pousse dans les milieux ensoleillés. Pour éviter une recolonisation, la meilleure manière est de créer des zones d'ombre en revégétalisant les zones déboisées avec des espèces indigènes.

FICHE ACTION n° 12: Planter local

Les espèces locales sont plus adaptées aux conditions climatiques locales et sont plus résistantes aux changements globaux, aux maladies et aux parasites. Le **label Végétal local** assure la traçabilité des graines par région biogéographique (pour plus d'informations, https://www.vegetal-local.fr/).

Cette fiche présente quelques alternatives indigènes aux espèces exotiques classées par strates (herbacée, arbustive et arborescente). Pour favoriser l'implantation de ces espèces locales, il est conseillé de privilégier des jeunes plants.

Espèces herbacées

L'**Origan commun** (*Origanum vulgare*) est une plante aromatique vivace, pouvant atteindre 30 à 80cm, à inflorescence composée de petites fleurs roses. Il aura une préférence pour les sols secs, plutôt neutres à calcaires et a une résistance moyenne à la dessication. C'est une plante de pleine lumière à mi-ombre. Elle fleurira entre mai et septembre. Cette espèce est assez mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Naturellement, elle se retrouvera au niveau



des lisières forestières, des pelouses, des prairies, des friches et des talus. Elle est commune en Eure-et-Loir.

Le **Bleuet** (*Cyanus segetum*) est une plante annuelle, pouvant atteindre 20 à 90cm, formant des capitules composés de fleurs bleu foncé en forme de tube. Il aura une préférence pour les sols frais, généralement proches des cultures. C'est une plante de pleine lumière à mi-ombre. Elle fleurira entre mai et août. Cette espèce est très mellifère attirant ainsi de nombreux insectes. Naturellement, elle se retrouvera au milieu des cultures et des



friches et des talus. Elle est assez rare en Eure-et-Loir, en particulier dans la Beauce.

La **Mauve musquée** (*Malva moscata*) est une plante vivace pouvant atteindre 40 à 90 cm, formant de grandes fleurs roses. Elle aura une préférence pour les sols secs à peu frais, plutôt riches en azote. C'est une plante de pleine lumière à mi-ombre. Elle fleurira entre juin et septembre. Cette espèce est très peu mellifère mais très intéressante pour son pollen. Naturellement, elle se retrouvera dans les prairies, les accotements herbeux, les lisières forestières et les friches. Elle est commune en Eure-et-Loir.



La **Petite rhinanthe** (*Rhinanthus minor*) est une plante annuelle pouvant atteindre 10 à 50 cm, formant de petites fleurs jaunes. Il aura une préférence pour les sols frais et pauvres en éléments nutritifs. C'est une plante de mi-ombre. Elle fleurira entre mai et juin. Naturellement, elle se retrouvera au niveau des pelouses, des prairies, des talus, des accotements herbeux et des friches. Elle est assez commune en Eure-et-Loir.



Le **Gaillet vrai** (*Galium verum*) est une plante vivace pouvant atteindre 20 à 70 cm, formant de petites fleurs jaunes vifs. Il aura une préférence pour les sols secs parfois temporairement humides. C'est une plante de pleine lumière à mi-ombre. Elle fleurira entre juin et septembre. Naturellement, elle se retrouvera au niveau des pelouses, des prairies, des talus et des accotements herbeux. Elle est commune en Eure-et-Loir.



Espèces arbustives

Le **Cornouiller sanguin** (*Cornus sanguinea*) est un arbuste pouvant atteindre 4 mètres de haut, avec une inflorescence composée de petites fleurs blanches et aux rameaux rouges. Il aura une préférence pour les sols secs à assez humides, plutôt neutres à calcaires. C'est une plante de pleine lumière à miombre. Elle fleurira entre mai et juillet. Cette espèce est très mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Ses



fruits sont comestibles à maturité notamment pour faire des confitures. Naturellement, il se retrouvera dans les boisements, les lisières forestières, les haies, les fourrés ou les friches. Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbuste est idéal pour faire une plantation de haie, en bord de cours d'eau, de mare ou d'étang ou pour repeupler un boisement.

Le **Noisetier** (*Corylus avellana*) est un arbuste pouvant atteindre 6 mètres de haut, formant une inflorescence particulière, un chaton₁₂. Il aura une préférence pour les sols secs à assez humides, plutôt faiblement acides à neutres. C'est une plante de mi-ombre à ombre. Elle fleurira entre janvier et mars. Ses fruits sont comestibles. Naturellement, il se retrouvera dans les boisements, les haies et les friches. Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbuste est idéal pour faire



une plantation de haie, pour repeupler un boisement ou pour planter en bord de cours d'eau, de mares ou d'étangs.

Le **Buis** (Buxus sempervirens) est un arbuste pouvant atteindre 5 mètres de haut, formant des petites fleurs sans pétales à l'aisselle des feuilles. Il aura une préférence pour les sols secs, faiblement acides à calcaires. C'est une plante de mi-ombre. Il fleurira entre mars et avril. Cette espèce est très mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Cependant, il est toxique pour l'Homme. Naturellement, il se retrouvera sur les pelouses sèches calcaires. Il est assez commun en Eure-et-Loir. Cet arbuste est idéal pour faire une plantation de haie.



Le **Genêt à balais** (*Cytisus scoparius*) est un arbuste pouvant atteindre 2 mètres de haut, sous forme de buisson et formant des grappes de fleurs jaunes tout au long de la tige. Il aura une préférence pour les sols assez secs à frais, plutôt acides. C'est une plante de pleine lumière. Il fleurira entre mai et juillet. Cette espèce est très mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Cependant, il est toxique pour l'Homme.



Naturellement, il se retrouvera en lisière forestière, dans des landes, des haies bocagères ou des fiches. Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbuste est idéal pour faire une plantation de haie.

<u>Attention</u>: une sous-espèce horticole existe, la sous-espèce *reverchonii*, avec laquelle il ne faut pas le confondre.

Le **Troëne commun** (*Ligustrum vulgare*) est un arbuste pouvant atteindre 4 mètres de haut, formant des panicules de fleurs blanches. Il aura une préférence pour les sols secs à frais, plutôt neutres à calcaires. C'est une plante de mi-ombre à pleine lumière. Il fleurira entre mai et juin. Cette espèce est très mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Ses fruits également sont comestibles pour la faune. Cependant, il



est toxique pour l'Homme. Naturellement, il se retrouvera au niveau des boisements, des lisières forestières, des haies ou des fourrés. Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbuste est idéal pour faire une plantation de haie ou pour repeupler un boisement.

Espèces arborescentes

L'Erable champêtre (*Acer campestre*) est un arbre pouvant atteindre 20 mètres de haut, formant des panicules de fleurs dressés. Il aura une préférence pour les sols secs et frais, faiblement acides à calcaires. C'est une plante de mi-ombre à pleine lumière. Il fleurira entre avril et mai. Cette espèce est très mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Naturellement, il se retrouvera dans les boisements et les haies.



Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbre est idéal pour faire une plantation de haie ou repeupler des boisements.

L'Alisier torminal (Sorbus torminalis) est un arbre pouvant atteindre 25 mètres de haut, formant des corymbes lâche de fleurs blanches. Il aura une préférence pour les sols assez secs à frais, sans préférences pour un pH de sol. C'est une plante de pleine lumière. Il fleurira en mai. Cette espèce est un peu mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Ses fruits sont comestibles pour la faune. Naturellement, il se retrouvera dans les boisements et les haies. Il est très commun



en Eure-et-Loir. Cet arbre est idéal pour faire une plantation de haie ou repeupler des boisements.

Le **Merisier** (*Prunus avium*) est un arbre pouvant atteindre 25 mètres de haut, formant des grappes lâches de fleurs blanches. Il aura une préférence pour les sols assez secs à frais, faiblement acides à neutre. C'est une plante de mi-ombre. Il fleurira entre avril et mai. Cette espèce est assez mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Ses fruits également sont comestibles pour la faune. Les merises sont parfois distillées. Naturellement, il se retrouvera dans les boisements et les haies.



Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbre est idéal pour faire une plantation de haie, repeupler des boisements ou planter en bord de cours d'eau, de mares ou d'étangs.

L'Orme champêtre (*Ulmus minor*) est un arbre pouvant atteindre 30 à 35 mètres de haut, formant de toutes petites fleurs vertes. Il aura une préférence pour les sols assez secs à très humides, faiblement acides à calcaires. C'est une plante de pleine lumière. Il fleurira entre mars et avril. Naturellement, il se retrouvera dans les boisements, les haies, les fourrés ou les friches. Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbre est idéal



pour faire une plantation de haie, repeupler des boisements ou planter en bord de cours d'eau, de mares ou d'étangs.

Le **Tilleul à grandes feuilles** (*Tilia platyphylos*) est un arbre pouvant atteindre 20 à 35 mètres de haut, formant des fleurs verdâtres. Il aura une préférence pour les sols secs, faiblement acides à calcaires. C'est une plante de d'ombre à mi-ombre. Il fleurira entre juin et juillet. Cette espèce est très mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Les fleurs peuvent servir pour des infusions. Naturellement, il se retrouve dans les boisements, les haies et sur les berges de cours d'eau. Il



est assez commun en Eure-et-Loir. Cet arbre est idéal pour repeupler des boisements.

Pour les espèces herbacées, des mélanges de graines existent dans certaines associations comme Pariciflore. Pour plus d'informations : https://pariciflore.fr/catalogue/

FICHE ACTION n° 13: Accueillir et protéger les chauves-souris



Sites concernés

Les habitations, les ponts et les jardins.

Etat des lieux

En France, la grande majorité des chauves-souris accomplit tout ou partie de leur cycle de vie dans les éléments bâtis. Les combles, quel que soit leur volume, mais aussi les caves ou les interstices des murs sont des endroits appréciés par ces mammifères pour mettre bas, hiberner ou simplement pour séjourner une ou plusieurs journées. Les jardins, petits ou grands, ainsi que les arbres peuvent héberger des chauves-souris. Ces milieux constituent des terrains de chasse privilégiés, notamment dans les zones gagnées par l'urbanisation.

Il est possible, en adoptant quelques mesures simples, de favoriser l'installation des Chiroptères chez soi ou de conforter la présence d'individus qui peuvent avoir déjà élu domicile dans une habitation.

Menaces

La destruction des gîtes (arbres creux, vieux greniers, etc.), la condamnation des accès aux parties inutilisées des habitations, la diminution des habitats et des insectes, proies principales des chauves-souris, ont entrainé une forte régression de leurs populations.

Préconisations de gestion

- Réaliser les différents travaux d'entretien du bâti et des jardins aux bonnes périodes: éviter les travaux l'hiver car cela pourrait nuire à leur hibernation et donc pourrait entrainer leur mort.
- o **Adapter ou créer des passages** (portes, tabatières, chiroptières, etc.) favorables aux chauves-souris dans le bâti.
- Lors du traitement des charpentes, ne pas utiliser des produits à base de sel de Bore, toxique pour les chauves-souris.
- o Conserver les gîtes et les cavités favorables dans les constructions et les arbres.

- **Prévoir des aménagements spécifiques** pour les chauves-souris dans le bâti lors de la construction (charpente, toiture, maçonnerie, etc.).
- Gérer de manière extensive votre jardin: proscrire l'utilisation des pesticides, conserver les arbres creux et les cavités du bois, maintenir ou créer un couvert végétal de feuillus ainsi que des haies et des allées boisées, créer des mares, laisser des zones herbacées non tondues, etc.
- o **Installer des gîtes artificiels** (nichoirs).

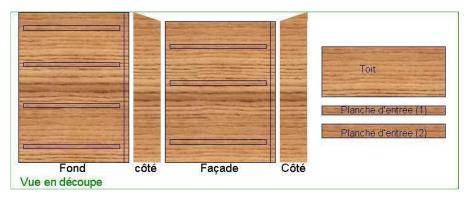
Construction d'un gîte à chauves-souris

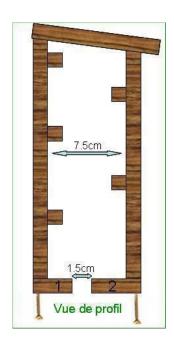
De moins en moins de lieux en ville peuvent offrir le gîte aux chauves-souris. Construire un nichoir pour les accueillir est donc un geste vital pour assurer la pérennité de ce mammifère volant. Alors à vos outils et bon bricolage !

Eléments nécessaires

- ✓ **Deux planches du fond et de la façade** (épaisseur de 2 cm) :
 - o 1 planche pour la façade: H 43 cm x L 30 cm;
 - o 1 planche pour le fond : H 45 cm x L 30 cm ;
- ✓ **Deux planches de côtés** (épaisseur de 2 cm) : H 45 cm x L 11,5 cm, biseautée en haut ;
- ✓ **Une planche de toit** (épaisseur de 2 cm) : H 14 cm x L34 cm ;
- ✓ **Cinq tasseaux** (épaisseur de 2 cm x 2 cm) : L 26 cm;
- ✓ Deux planches de l'entrée du nichoir (épaisseur de 2 cm) :
 - > 1 planche: H 4 cm x L 30 cm;
 - > 1 planche : H 6 cm x L 30 cm;

Plans





Recommandations

- **Type de bois** : épais et résistant car il doit permettre au nichoir d'être étanche et isolant aux variations de température.
- o **Règles à respecter pour le bois** : ne jamais peindre ou vernir le bois (intérieur et extérieur) car les solvants et le vernis sont nocifs pour les occupants.
- Orientation : en règle générale, il est conseillé de placer le nichoir direction Sud / Sud-Est, à l'abri de la pluie, d'un soleil direct trop puissant et du vent.
- o **Hauteur minimale du nichoir par rapport au sol** : 4 à 5 mètres.
- Ouverture : l'ouverture doit se situer sur le bas du nichoir et ne doit pas dépasser 1,5 à 2 cm de large. Si l'ouverture est trop grande, le nichoir sera délaissé.

FICHE ACTION n° 14: Installer des nichoirs à oiseaux

Sites concernés

Sur les pourtours de l'étang communal.

Etat des lieux

Dans un contexte où les activités humaines sont à l'origine de multiples modifications paysagères, l'urbanisation, la modernisation des bâtiments et l'homogénéisation des paysages réduisent le nombre de sites favorables à la nidification des oiseaux. Les nichoirs représentent de véritables refuges pour les oiseaux, notamment en période de nidification, et permettent le retour progressif des oiseaux en ville.

Menaces

La destruction des sites favorables à la nidification des oiseaux entraîne une raréfaction des oiseaux en milieu urbain. D'après le bilan 2021 du STOC, 28 % des oiseaux ont disparu depuis 1989 dans les villes et les villages.

Préconisations de gestion

L'installation de nichoirs permettrait d'accueillir et de pérenniser les espèces d'oiseaux présentes au sein des zones urbaines.

Selon les espèces, il existe différents types de nichoirs avec des trous d'envol plus moins hauts et larges (Fig. 16) :

- Le **nichoir** « **boîte aux lettres** » convient à une grande majorité d'espèces cavernicoles comme les Mésanges, le Rouge queue à front blanc et la Sittelle torchepot.
- Le **nichoir semi-ouvert et ouvert**, avec un trou d'envol beaucoup plus large, est favorable à des espèces telles que la Bergeronnette grise et le Rougegorge familier.
- Certaines espèces ont besoin d'un nichoir plus spécifique, comme le Martinet noir et les Hirondelles.



FIGURE 16: LES DIFFERENTS TYPES DE NICHOIRS A OISEAUX (© REFUGES LPO)

Plusieurs critères sont à prendre en compte lors de la pose d'un nichoir :

- L'emplacement du nichoir doit être orienter *Est ou Sud-Est*, jamais en plein soleil ou à l'ombre totale et à l'abri des vents dominants. Le nichoir doit être également à l'abri des prédateurs (éviter que le nichoir soit à proximité de branche horizontale).
- La **période d'installation** se situe préférentiellement à *l'automne*. La pose peut également se faire au début du printemps.
- La **fixation** du nichoir sur un arbre doit se faire grâce à un fil de fer, en prenant soin de glisser un morceau de bois entre le fil et l'arbre pour éviter de blesser ce dernier. Les arbres au tronc trop humide, tels que le Hêtre, ou les arbres aux branches fragiles, comme le Peuplier, sont à éviter.

Une fois le nichoir installé, des précautions sont à prendre. Il est nécessaire d'éviter d'ouvrir les nichoirs, surtout en période de nichage. Le nettoyage du nichoir doit se faire une fois par an pour éviter la formation de moisissures et de parasites. Il doit s'effectuer en automne ou en hiver, au plus tard en février.

Pour plus d'informations sur la construction et la pose d'un nichoir : **Refuges LPO, «** *Livret Nichoirs* » https://occitanie.lpo.fr/nichoirs/

<u>Récapitulatif</u>: favoriser la biodiversité et préserver l'environnement

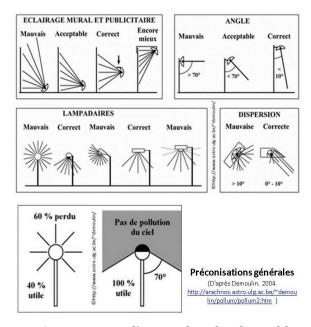
Bien choisir les essences plantées

Choisir des **espèces adaptées aux conditions du site** (sol, exposition, climat, etc.): faire attention aux espèces pouvant être envahissantes et privilégier l'utilisation d'espèces locales. Pour les massifs, il est conseillé de privilégier les plantes vivaces pour économiser l'usage des intrants et minimiser le coût des achats de plantes annuelles.

S'il est nécessaire de planter des plantes annuelles, favoriser les espèces à intérêt écologique, comme le Souci, la Bourrache, le Bleuet, le Cosmos, le Lin, la Nigelle, la Matricaire, la Camomille ou la Capucine, qui sont des espèces susceptibles de favoriser la venue d'autres espèces, comme les papillons, et ainsi enrichir la biodiversité du site.

Réduire la pollution lumineuse

L'éclairage a un impact non négligeable sur la faune sauvage. Il affecte les parcours migratoires et engendre le dérèglement des rythmes biologiques des oiseaux. L'éclairage des lieux publics impacte également la perception du paysage, notamment du ciel nocturne. Il augmente également considérablement le taux de mortalité chez les insectes.



Il est nécessaire d'adapter l'éclairage public en fonction de nos réels besoins. Il a été montré que l'éclairage des lieux publics entre minuit et 5h du matin était peu nécessaire. Pour des raisons de sécurité, il est préférable de laisser un éclairage au niveau des carrefours et des passages piétons toute la nuit.

Les lampadaires qui ne sont pas indispensables peuvent être remplacés par des **dispositifs réfléchissants**. Pour limiter les impacts sur la faune, les ampoules ne doivent pas émettre d'ultra-violets (attirent les insectes), la température doit être inférieure à 3000 Kelvin et le spectre de lumière doit être le plus restreint possible. Les **ampoules à sodium basse**

pression sont pour l'instant les plus favorables pour la faune.

Pour une meilleure acceptation par la population, la diminution de la durée de l'éclairage peut se faire progressivement, par périodes tests, sans oublier de sensibiliser sur le sujet de la pollution lumineuse.

A noter que depuis le 1^{er} juillet 2013 (arrêté du 25 janvier 2013), l'éclairage des façades doit être éteint au plus tard à 1h du matin et il ne doit pas être allumé avant le coucher du soleil.

Favoriser la lutte biologique

Utiliser des **auxiliaires**⁹ en favorisant leur colonisation spontanée : par exemple, l'installation de coccinelles permettra de lutter contre les pucerons qui causent des dégâts sur un massif d'arbustes ou des rosiers. L'installation de gîtes à insectes et de nichoirs à oiseaux pourrait être favoriser cette lutte biologique.

Attention à ne pas utiliser des espèces invasives, comme la coccinelle asiatique.

Valoriser les déchets verts

Valoriser les déchets verts **en produisant du compost**, soit directement sur site, soit au sein d'une plateforme de compostage. Les rémanents peuvent être réutilisés pour faire du paillage.

Faire du paillage

Utiliser les produits de fauche et de tonte ainsi que les branches broyées issues d'élagage pour **pailler les massifs** afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes, protéger les sols contre l'érosion, conserver l'humidité du sol et l'enrichir en matières organiques.

Faciliter l'installation de la petite faune sur la chaussée

Les bordures à parois verticales et lisses d'une hauteur supérieure à 5 cm (bordures, caniveaux, etc.) peuvent constituer des barrières difficilement franchissables pour certains petits animaux terrestres tels que les Amphibiens ou les Reptiles. L'espace vital de ces espèces est fréquemment restreint et morcelé à cause de ces bordures.

Pour éviter cela, il convient d'utiliser des **éléments de transition** plans ou faiblement inclinés entre les voiries et les abords.



Faciliter l'installation de la petite faune à travers les clôtures

Les clôtures à maillage fin contribuent à limiter les déplacements et à réduire l'espace vital de nombreux animaux. Ils constituent des obstacles difficilement franchissables voire insurmontables. C'est notamment le cas pour les hérissons.

Parfois choisir un maillage de clôture plus large ou des ouvertures à intervalles réguliers pour les clôtures existantes suffit à éviter ce problème.



⁹ Faune « utile » : prédateurs des ravageurs et des parasites.

Faciliter l'installation de la petite faune dans les aménagements urbains

Des **murs ou murets** sont parfois présents au sein des entreprises (décoratifs, protecteurs autour des stocks...). Constitués de manière "classique" (en parpaing et béton), ils sont stériles pour la faune et la flore.

On peut cependant construire ces murs différemment avec des matériaux naturels (pierres) et sans cimentage (joints meubles ou absence de joints). Ils permettent l'installation d'une flore spécifique (fougères, orpins, etc.) de divers invertébrés (araignées, abeilles, fourmis, etc.) et de reptiles (orvets, lézards, etc.).

Semer une prairie fleurie

C'est un excellent mode de fleurissement alternatif. Il faut cependant veiller à ce que le **mélange de fleurs soit indigène** afin que l'intérêt de telles zones soit double, esthétique et écologique. En effet, les espèces indigènes constituent des habitats, des sources de nourriture et des refuges pour la faune, en particulier pour les insectes, alors que les espèces horticoles ne présentent pas ou peu d'intérêt pour l'entomofaune locale.

Le coût de l'installation d'une prairie fleurie peut être légèrement supérieur à celui d'un gazon mais son entretien est beaucoup moins chronophage et onéreux. Enfin, les zones engazonnées ont un très faible intérêt écologique.

Conseils aux particuliers pour favoriser la biodiversité dans leur jardin

- Désherbez à la main ou à l'eau chaude (notamment l'eau de cuisson des pommes de terre) est tout aussi efficace que les intrants chimiques et surtout moins nocifs pour vous et votre voisinage.
- Pour l'arrosage des plantes, récupérez les eaux de pluies dans des bacs couverts afin d'éviter la noyade des insectes ou des petits animaux ainsi que la prolifération des moustiques (notamment du Moustique tigre).
- **Faites votre propre compost** pour avoir du bon terreau maison tout en recyclant vos déchets organiques.
- Épargnez un espace de pelouse de votre tondeuse: vous aurez une magnifique prairie fleurie avec des marguerites, centaurées, sainfoins qui feront le bonheur de nombreux insectes pollinisateurs.
- o **Laissez de petites ouvertures dans les clôtures ou les grillages** pour permettre à la petite faune comme le Hérisson de circuler sans difficulté entre les jardins.
- o **Privilégiez les essences locales** plutôt qu'exotiques.
- o **Installez des nichoirs et/ou mangeoires** pour accueillir les oiseaux du coin. Attention, le diamètre du trou d'envol déterminera l'espèce que vous accueillerez.
- o **Fabriquez des abris pour accueillir vos alliés du jardinage** comme la coccinelle, le bourdon, l'abeille, le perce-oreille, etc.
- o **Installez une planchette sous les nids d'Hirondelles ou de Martinet noir** pour éviter les salissures sur le mur de votre maison.

Pour plus de conseils et d'informations contactez l'association Eure-et-Loir Nature (www.eln28.org, rubrique « Jardin au naturel »).

Bibliographie

- Arrêté ministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (J.O. du 19/05/1981) modifié par l'arrêté du 3 mai 2007 (J.O. du 16/05/2007).
- Arrêté ministériel du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale (J.O. du 14/07/1993).
- Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (J.O. du 06/05/2007).
- Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. (J.O. du 10/05/2007).
- Arrêté ministériel du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitaine (J.O. du 22/02/2018).
- Arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O. du 11/02/2021).
- Arthur L. & Lemaire M. (2015). *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Editions Biotope, Coll. 2ème édition. Parthénope. 544 p.
- Barrioz, M., Cochard, P.-O., & Voeltzel, V. (2015). *Amphibiens et reptiles de Normandie*. URCPIE de Basse-Normandie. 288 p.
- Berthelot M.H. (2017). *Zones humides Faire avec les peupliers*. Espaces Naturels. (60). file:///C:/Users/UTILIS~1/AppData/Local/Temp/en60-gestion patrimoniale.pdf
- Bibby C.J., Burgess N.D., Hill D.A., Mustoe S.H. 2000. *Bird Census Techniques*. Second Edition. Ecoscope. Birdlife International. RSPB. British Trust for Ornithology. 302 p.
- Bruxelles Environnement, Centre d'écologie urbain, Natagora. (s.d.). Fleurs de trottoirs Carnet de plantes. 60 p. https://environnement.brussels/sites/default/files/user-files/20200423 carnet plantes fr-web.pdf
- Chantereau, M., & Pelsy, F. (coord.) (2013). Liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 397-427). Nature Centre.
- Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe : articles, annexe II, annexe III, annexe IV.
- Convention de Washington du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction : articles, annexe I, annexe II.
- Conservatoire Botanique National de Bailleul. (2020). *Plantes exotiques envahissantes des Hauts-de-France*. 156p. https://www.cbnbl.org/plantes-exotiques-envahissantes-hauts-france-edition-2020
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien. (s.d.). *Observatoire des collectivités territoriales Commune de Luisant*. Consulté le 22 février 2022. https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=28220

- Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire. (2016). *Documents de gestion 2017/2026 Prairies de Luisant Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure*. 78 p.
- Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire. (2019). *Plan de gestion 2019/2028 de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure*. 180 p.
- Cordier, J. (coord.) (2013). Liste rouge des plantes vasculaires de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 97-171). Nature Centre.
- Desmoulins, F., & Emeriau, T. (2017). *Liste des espèces végétales invasives du Centre-Val de Loire* (Version 3.0). Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre-Val de Loire.
- Dijkstra, K.-D. B. (2015). Guide des libellules de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé. 320p.
- Directive 79/409/CEE dite « Oiseaux » du Conseil, du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JOCE du 25/04/1979) : articles, annexe I, annexe II, annexe IV, annexe V.
- Directive 92/43/CEE dite « Habitats » du Conseil, du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) : articles, annexe I, annexe II, annexe III, annexe IV, annexe IV.
- Dohogne, R. (coord.) (2013). Liste rouge des amphibiens de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 371-383). Nature Centre.
- Dohogne, R. (coord.) (2013). Liste rouge des reptiles de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 385-395). Nature Centre.
- DREAL Centre-Val de Loire. (2018). *Habitats et espèces déterminantes*. http://www.Centre-Val de Loire.developpement-durable.gouv.fr/habitats-et-especes-determinantes-r828.html
- Duguet, R., & Melki, F. (2003). *Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope. 480p.
- Dupré, R., Bourdier, P., Delahaye, P., Joly, M., Cordier, J., & Moret, J. (2009). *Atlas de la Flore sauvage du département d'Eure-et-Loir*. Muséum national d'Histoire naturelle, Biotope. 488p.
- Fitter, R., Fitter, A., & Blamey, M. (2009). *Guide des fleurs sauvages* (7ème édition). Delachaux et Niestlé. 352p.
- Grand, D., Boudot, J.-P., & Doucet, G. (2019). *Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse* (2ème édition). Biotope. 152p.
- IUCN. (2016). *European Red List of Grasshoppers, Crickets and Bush-crikets*. Luxembourg: Publications Office of the European Union.
- Lafranchis, T. (2014). *Papillons de France : Guide de détermination des papillons diurnes*. Diatheo. 351p.
- Lambinon, J., & Verloove, F. (2012). *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines* (6ème édition). Jardin botanique national de Belgique. 1195p.

- Lett, J.-M., & Sansault, E. (2012). Liste rouge des odonates de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 275-293). Nature Centre.
- Lévêque, A., & Faucheux, F. (coord.) (2007). Liste rouge des lépidoptères de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 329-357). Nature Centre.
- LPO Loire Atlantique. (2009). Municipalité et protection de la Nature.
- LPO Occitanie. (s.d.). *Des nichoirs et abris dans vos refuges LPO*. Consulté le 22 février 2022. https://occitanie.lpo.fr/nichoirs/
- Muratet, J. (2008). *Identifier les amphibiens de France métropolitaine*. Association Ecodiv.
- Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. (2003-2020). *Inventaire national du patrimoine naturel*. Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/accueil/index
- Pipet N., Dutartre A. (2012). Synthèse des actions menées en 2011 et 2012 sur Crassula helmsii présente dans une mare des Deux-Sèvres. IIBSN, Irstea. 19p.
- Pratz, J.-L. (coord.) (2012). Liste rouge des orthoptères de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 295-311). Nature Centre.
- Préfet de l'Aube. (s.d). *Guide départemental d'entretien des cours d'eau*. 17p. Consulté le 22 février 2022.

 https://www.aube.gouv.fr/content/download/9863/72299/file/le%20guide%20aube%20-entretien%20des%20cours d%27eau.pdf
- Ryelandt, J. (2015). *Clé d'identification des criquets (Orhoptères Acrididae) de la région Centre* (Version 9.3).
- Sardet, E., & Defaut, B. (coord.) (2004). Les orthoptères menacés en France : Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. *Matériaux orthoptériques et entomocénotiques*, *9*, 125-137p.
- Sardet, E., Roesti, C., & Braud, Y. (2015). *Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope. 304p.
- Svensson, L., Mullarney, K., & Zetterstrom, D. (2015). *Le guide Ornitho : Le guide le plus complet des oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*. Delachaux et Niestlé. 448p.
- Tanguy, A., & Gourdain, P. (2011). Guide méthodologique pour les inventaires faunistiques des espèces métropolitaines « terrestres » (volet 2) Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC). Muséum national d'Histoire naturelle, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.
- Thevenin, J.-P. (coord.) (2013). Liste rouge des mammifères (sauf Chauves-souris) de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 429-443). Nature Centre.
- Tolman, T., & Lewington, R. (2014). *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord : 440 espèces illustrées en 2 000 dessins en couleurs* (2ème édition). Delachaux et Niestlé. 384p.

- UICN France, FCBN, AFB, & MNHN. (2018). La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre flore vasculaire de France métropolitaine.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF, & ONCFS. (2016). La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre oiseaux de France métropolitaine.
- UICN France, MNHN, OPIE, & SEF. (2014). *La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre papillons de jour de France métropolitaine.*
- UICN France, MNHN, OPIE, & SFO. (2016). La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre libellules de France métropolitaine.
- UICN France, MNHN, SFEPM, & ONCFS. (2017). La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre mammifères de France métropolitaine.
- UICN France, MNHN, & SHF. (2015). La liste rouge des espèces menacées en France: Chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine.
- Vacher, J.-P., & Geniez, M. (2010). *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Muséum national d'Histoire naturelle, Biotope. 544p.

Annexes

Annexe 1 : Fiche descriptive de la ZNIEFF Cavites a chiropteres de la Bussiere, des Grands Larris et des clous Gaillards (Identifiant national : 240003927)











CAVITES A CHIROPTERES DE LA BUSSIERE, DES GRANDS LARRIS ET DES CLOUS GAILLARDS (Identifiant national : 240003927)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000310)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.), .- 240003927, CAVITES A CHIROPTERES DE LA BUSSIERE, DES GRANDS LARRIS ET DES CLOUS GAILLARDS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240003927.pdf

Région en charge de la zone : Centre

Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)

Centroïde calculé : 541397°-2389814°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008 Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008 Date de première diffusion INPN : 01/01/1900 Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir

- Commune : Saint-Prest (INSEE : 28358) - Commune : Jouy (INSEE : 28201)

1.2 Superficie

15,06 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 125 Maximale (mètre): 151

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF polynucléaire est localisée à proximité des bourgs de Jouy et de Saint-Prest. Le secteur le plus à l'Est se situe sur le coteau jouxtant à l'Est la gare de Jouy. Le second secteur se trouve au lieu-dit "la Bussière", sur la rive gauche de l'Eure, au Nord de la RD 340-5. Quant au troisième, il borde la RD 133 au lieu-dit "les Clous Gaillards", au Nord-Ouest du bourg de Saint-Prest. Ce dernier secteur inclut également une cavité plus au Sud.

Ces cavités à Chiroptères sont des anciennes marnières. Elles constituent la grande majorité des cavités de la vallée de l'Eure, au Nord de Chartres.

Ce réseau important de galeries abrite 7 espèces de chiroptères. Il faut par ailleurs noter que seules les cavités dont l'accès est possible sont régulièrement recensées ; les autres, dont l'accès reste difficile car fermé ou situé dans des propriétés privées, ne sont pas prospectées. Elles constituent néanmoins un potentiel qui resterait à explorer.

Il existe par ailleurs un réel risque de dérangements divers ou de dépôts en tous genres dans ces galeries.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Habitat dispersé
- Urbanisation discontinue, agglomération

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallon
- Grotte

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères	 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales Etapes migratoires, zones de stationnement. dortoirs 	

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Il s'agit d'une ZNIEFF polynucléaire, divisée en 4 secteurs. Pour chacune d'elles, les contours englobent les cavités (signalées sur la carte topographique) et leurs abords. Dans la mesure du possible, les zones bâties ont été exclues même si les cavités sont souvent directement associées à une habitation proche.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépots de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Nuisances sonores	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Lichens - Poissons - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères	Faible - Amphibiens - Bryophytes - Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes - Reptiles	Moyen	Bon - Mammifères
 - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	88 Mines et passages souterrains		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)		2008

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.2 Chênaies-charmaies		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)		2008

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.2 Villages		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)		2008

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl. 1817)	Murin de Bechstein	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
		(Nam, 1017)		Reproduction indéterminée	Informateur : LE BRAS E.	Faible	2	4	1998 - 2002
	200118	Myotis daubentonii (Kuhl. 1817)	Murin de Daubenton	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
		(Nam, 1017)	Dauberkon	Reproduction indéterminée	Informateur : LE BRAS E.	Moyen	5	15	1998 - 2002
	60400	Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)	emarginatus offroy, 1806) Murin à oreilles échancrées Vespertilion à oreilles échancrées	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
Mammifères		(E. Scomoj, 1886)		Reproduction indéterminée	Informateur : LE BRAS E.	Faible	1	4	1998 - 2014
	60418	60418 Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	Myotis myotis Borkhausen, 1797) Grand Murin	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Reproduction indéterminée	Informateur : TRIBOULIN L.	Faible	2	8	1998 - 2014
	60383	Myotis mystacinus (Kuhl. 1817)	Murin à moustaches, Vespertilion à	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
		(Kuni, 1817)	moustaches	Reproduction indéterminée	Informateur : TILLON L.	Moyen	8	14	1998 - 2002
	60408	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction indéterminée	Informateur : TILLON L.	Faible	2	5	1998 - 2002
	Oraillard	Hivernage, séjour hors de période de reproduction							
				Reproduction indéterminée	Informateur : TILLON L.		2	5	1998 - 2002

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	60383	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	00363	myous mystacinus (rum, 1017)	Determinante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60400	Myotis emarginatus	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	00400	(E. Geoffroy, 1806)	Determinante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60408	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (<i>lien</i>)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60418	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	Déterminante -	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
Manimieres				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60518	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (<i>lien</i>)
	00010			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	79301	Martie hashetainii /Kushl 1917)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (<i>lien</i>)
	78301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Determinante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	200118	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (<i>lien</i>)
	200110			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Туре	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	LE BRAS E.		
	NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)		
	TILLON L.		
	TRIBOULIN L.		

Annexe 2 : Fiche descriptive de la zone Natura 2000 FR2400552 - Vallee de l'Eure de Maintenon a Anet et vallons affluents



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance
communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de
conservation (ZSC)

FR2400552 - Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type 1.2 Code du site 1.3 Appellation du site

B (pSIC/SIC/ZSC) FR2400552 Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents

1.4 Date de compilation 1.5 Date d'actualisation

31/08/1994 13/09/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Centre	MNHN - Service du Patrimoine Naturei
www.developpement-durable.gouv.fr	www.centre.developpement- durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement- durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002 (Proposition de classement du site comme SIC)

(Proposition de classement du site comme SIC)

Demière date de parution au JO UE : 07/12/2004 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 29/11/2011

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf/jsp2.numJO-08.dateJO-201112108.numTexte=118.pageDebut=209648.pageFin=20964

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,41333* Latitude : 48,77417*

2.2 Superficie totale 2.3 Pourcentage de superficie marine

751 ha Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
24	Centre

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
28	Eure-et-Loir	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Communes
ABONDANT
ANET
AUNAY-SOUS-AUNEAU
AUNAY-SOUS-CRECY
AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
BAILLEAU-ARMENONVILLE
BEVILLE-LE-COMTE
BONCOURT
BRECHAMPS
CHARPONT
CHAUDON
CHAUSSEE-D'IVRY

28098	CHERISY
28113	COULOMBS
28118	CROISILLES
28134	DREUX
28136	ECLUZELLES
28171	GARNAY
28187	GUAINVILLE
28201	JOUY
28208	LEVAINVILLE
28213	LORMAYE
28220	LUISANT
28223	LURAY
28227	MAINTENON
28239	MARVILLE-MOUTIERS-BRULE
28251	MEZIERES-EN-DROUAIS
28267	MONTREUIL
28275	NERON
28279	NOGENT-LE-ROI
28285	OINVILLE-SOUS-AUNEAU
28292	OUERRE
28293	OULINS
28298	PIERRES
28317	ROINVILLE
28321	ROUVRES
28332	SAINTE-GEMME-MORONVAL

28347	SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE
28358	SAINT-PREST
28359	SAINT-REMY-SUR-AVRE
28369	SAULNIERES
28377	SOREL-MOUSSEL
28394	TREON
28405	VERT-EN-DROUAIS
28415	VILLEMEUX-SUR-EURE
28417	VILLIERS-LE-MORHIER

2.7 Région(s) biogéographique(s) Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'ann	Évaluation du site							
		Superficie (ha)	Grottes	Qualité des	AIBICID		AIBIC	
Code	PF	(% de couverture)	[nombre]	données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
4030 Landes séches européennes		9,44 (1,26 %)		М	С	С	С	С
5130 Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires		32 (4,26 %)		М	В	С	С	С
G110 Pelcuses rupicoles calcaires ou besiphiles de l'Alysso-Sedon abi	Х	13,48 (1,79 %)		Р	D			
6210 Palouses aliches semi-naturelles et facile d'embuissonnement sur cuicles (Festuco-Birmielle) ("altre d'orchribles remarquable)		121,3 (16,15%)		М	A	С	С	В
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantilaires et des étages montagnard à aipin		27,63 (3,68 %)		М	В	С	С	В
6510 Prairies maigres de fauche de basse atitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		5,35 (0,71 %)		М	D			
9:1ED Forêts alluviales à Ainus plutinosa et Frankrus excelsion (Aino-Padon, Ainon incanae, Saticion abae)	х	111 (14.78%)		М	В	С	С	В
9120 Hétrains acidophiles atlantiques à sous-bois à flex et parfois à Taxus (Quercion robort-petranee ou litici-Fagention)		8 (1,07 %)		М	D			
9130 Hittrains de l'Asperulo-Fageture		304 (40,48%)		М	В	С	С	В

- PF: Forme prioritaire de l'habitat.

 Qualité des données: G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

 Représentativité: A = «Excellente» : B = «Bonne» : C = «Significative» : D = «Présence non significative».

 Superficie relative: A = 100 ₂ p > 15 %. B = 15 ₂ p > 2 %. C = 2 g > 0 %.

 Conservation : A = «Excellente» : B = «Bonne» : C = «Moyenne» / réduite».

 Evaluation globale: A = «Excellente» : B = «Bonne» : C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

	Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	T	Та	ille	Unité	Cat.	Qualité des	AIBICID		AJBIC		
Groupe	Code	Nom scientinque	Type	Min	Max			données	Рор.	Cons.	Isol.	Glob.	
M	1324	Myotis myotis	р	0	15	i	Р	G	С	В	С	С	
F	5339	Rhodeus amarus	р			i	Р	М	С	С	С	С	
1	1044	Coenagrion mercuriale	р			i	Р	G	D				
F	1149	Cobilis taenia	р			i	Р	М	С	С	С	С	
Α	1166	Triturus cristatus	р	0	22	i	Р	G	С	С	С	С	
М	1303	Rhinolophus hipposideros	w	0	1	i	Р	G	D				
М	1304	Rhinolophus ferrumequinum	w	0	1	i	Р	G	D				
М	1321	Myotis emarginatus	w	40	50	i	Р	G	С	В	С	В	
М	1323	Myotis bechsteinti	w	0	2	i	Р	G	С	В	С	С	

- Groupe: A = Amphibiens, B = Ciseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

 Type: p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), o = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

 Unité : = individus, p = couples, audits = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductions, conales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fistems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids1x10 = Gri

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

		Espèce	Pop	ulation pré	sente sur le	site	Motivation			ration	on		
Grauma	Code	Non-scientifique	Ta	ille	Unité	Cat.	Annexe	Dir. Hab.	Autres catégories				
Groupe	Code	Nom scientifique	Min	Max	Unite	CIRIVIP	IV	v	Α	В	С	D	
Α		Triturus helveticus			i	Р						Х	
Α		Triturus vulgaris			i	Р						Х	
Α		<u>Bufo bufo</u>			i	Р			Х		Х		
Α		Rana dalmatina			i	Р	х		Х		Х		
- I		Mantis religiosa			i	Р						Х	
Р		Plagiomnium elatum	1		i	٧						Х	
P		Anacamptis pyramidalis	7		localities	С					Х	Х	
Р		Atropa belladonna	2		localities	٧						Х	
Р		Carex appropinquata	1		localities	٧						Х	
Р		Carex distans	1		localities	٧						Х	
P		Carex humilis	3		localities	R						Х	
Р		<u>Carex nigra</u>	2		localities	٧						Х	
P		Cephalanthera damasonium	11		localities	С					Х	Х	
Р		Cephalanthera longifolia	1		localities	٧					Х	Х	
Р		Cladium mariscus	1		localities	٧						Х	
Р		Dactylorhiza incarnata	1		localities	V					Х	Х	
Р		Dactylorhiza praetermissa	3		localities	R					Х	Х	
P		Doronicum plantagineum	2		localities	v	$\vdash \vdash \vdash$	-			==	Х	
Р		Epipactis atrorubens	9		localities	С					Х	Х	
				L									
Р		Epipactis helleborine	3		localities	С					X		
Р		Gentianella germanica	1		localities	V						х	
Р		Geranium sanguineum	3		localities	R						Х	
Р		Gymnadenia conopsea	11		localities	С					X	1	
Р		Himantoglossum hircinum	12		localities	С					X		
Р		lberis amara	3		localities	R						Х	
P		Koeleria vallesiana	3		localities	R						X	
Р		Limodorum abortivum	1		localities	٧					X	х	
P		Myriophyllum verticillatum	1		localities	V			_	<u> </u>		X	
P		Neottia nidus-avis	4		localities	С					X		
P		Neottia ovata	10		localities	С					X	1	
P		Ononis pusilla	2		localities	R						X	
Р		Ophrys apifera	5		localities	С					X	1	
P		Ophrys aranifera	5		localities	С					X	1	
P		Ophrys fuciflora	15		localities	С					X	X	
P		Ophrys insectifera	13		localities	С					X	╁──	
P		Orchis mascula	4		localities	P					X	1	
P		Orchis purpurea	15		localities	С					X	1	
Р		Crobanche alba	1		localities	V						X	
P		Orobanche teucrii	3		localities	R						X	
P		Platanthera bifolia	1		localities	R					X	1	
P		Platanthera chlorantha	11		localities	С					X	1	
P		Polystichum aculeatum	1		localities	V						X	
				<u> </u>									
Р		Potamogeton coloratus	2		localities	V						Х	
Р		Pulsatilla vulgaris	7		localities	P						X	
Р		Ruscus aculeatus	3			Р		X					
P	1	Scilla bifolia	2		localities	v						X	
P		Stachys germanica	1		localities	V						X	
P		Thalictrum flavum	1		localities	V						X	
P		Thelypteris palustris	2	<u> </u>	localities	V						X	
		Anguis fragilis			i	P			X		X		
R				II .								d	

Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids 1x1 = Grille 1x1
km, grids 10x1 @ Grille 10x10 km, grids 5x10 = Grille 5x6 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, fuffs = Touffes.

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P, espèce présente.

Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste roupe nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	7 %
N07 : Marals (vegetation de ceinture), Bas-marals, Tourblêres,	1 %
NDB : Landes, Broussallies, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	8 %
N09 : Pelouses séches, Steppes	16 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N15 : Autres terres arables	3 %
N16 : Forêts caducifoliées	51 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2 %
N23 : Autres terres (Incluant les Zones urbanisées et Industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %
N27 : Agriculture (en général)	5 %

Autres caractéristiques du site

La vailée de l'Eure et ses affluents constituent un ensemble écologique et paysager remarquable faisant une transition entre la Beauce et la basse vallée de la Seine. L'essentiel du bassin se localise sur des arglies à silex mais comporte de nombreuses enclaves de formations tertiaires : calcaires de Beauce, grès et sables stampiens.

L'Intérêt principal du site repose sur des pelouses calcicoles originales riches en orchidées, ilées aux affleurements calcaires à flanc de coteau. Elles sont souvent associées à des chénales-charmales neutrophiles à neutrocalcicoles à flore diversifiée. Quelques bolsements alluviaux de fond de vallon en mosaïque avec des mégaphorbiales sont disséminés le long du site. Certaines de ces zones humides présentent un fort intéret, même si cet ensemble d'habitats occupe un second plan dans

Vuinérabilité : Vuinérabilité faible pour la zone gérée par l'Office National des Forêts et pour la partie forestière, avec un classement en forêt de protection du massif de Dreux. Dans les parties privées : fermeture des espaces herbacés par arrêt du pâturage.

Recul du păturage dans les fonds de valions également.

4.2 Qualité et importance

L'Intérêt du site réside principalement dans des pelouses calcicoles abritant des espèces protégées au niveau régional et en limite d'aire de répartition, avec de nombreuses orchidées, dont l'Epipcatis brun-rouge, mais aussi la Gentianelle d'Allemagne, la Koelérie du valais, le Fumana vulgaire et des papillons particuliers (Zygènes et Lycènes).

Sur ces pentes en exposition chaude, les pelouses évoluent en des formations à Genévriers dont le Cornouiller mâle et le Chêne pubescent marquent l'évolution iente vers le pré-bols. Localement des formations à Buls persistent. Sur les coteaux en exposition Nord, des boisements neutres à calcaires trouvent leur maturité sous forme de la chénalecharmale. Ils abritent une végétation printanière riche. Les espèces les plus caractéristiques appartiennent à des cortèges biogéographiques différents souvent en limite d'aire de répartition comme la Scille à deux feuilles et la Doronic à feuilles de plantain.

En fond de valion, les forêts alluviales sont assez variées. Elles présentent régulièrement un cortège floristique riche en laîches (dont la Laîche paradoxale) et en Fougère des marais, protégée au niveau régional. Le site comporte un cortège riche en mousses dont une très rare, Plagiomnium elatum. Elles sont connexes à des prairies et des mégaphorbiales eutrophes, bien que devenues rares, qui abritent l'Orchis incarnat ou la Lalche à épis épars.

La rivière de l'Eure renferme des espèces de poissons visées à l'annexe II de la directive Habitats dont la Loche de rivière. Ce site est aussi ponctué de nombreuses mares (forestières, prairiales et en contexte plus rural). Elles accueillent un cortège d'espèces végétales (Myrlophylle verticillé, Potamot coloré) et animales faisant l'objet d'une profection réglementaire

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidence	Incidences négatives							
Importance	Importance Menaces et pressions [libellé] Pollut [code]							
M A04.03 Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage								
М	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		- 1				
Incidence	s positives							
Importance	Importance Menaces et pressions [code] Menaces et pressions [libellé] Pollution [code] Intérieu Exterie [loib]							
L	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		- 1				
М	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		0				

- Importance: H = grande, M = moyenne, L = faible.
 Pollution: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/addification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mòtes.
 Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à Fendérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Туре	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	62 %
Propriété d'une association, groupement ou société	5 %
Domaine public d'une collectivité territoriale	33 %

4.5 Documentation

Inventaire des richesses naturelles des forêts domanlaies d'Eure-et-Loir (contrat vert 1996).

Lien(s):

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces natureis	2 %
37	Réserve naturelle volontaire	2 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	1%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
37	LA COTE DU PRIEUR	•	2%
38	Mares à crapauds sonneurs d'Ecluzelles	I	1%

Désignés au niveau international :

Туре	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	------------------------------

5.3 Désignation du site

Des extensions ont été proposées au niveau de la rivière de l'Eure (Loche de rivière) et de cavités à chauves-souris suite au séminaire biogéographique atlantique de Kelkee.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation: Association Hommes et territoires

Adresse: 10 rue Dieudonné Coste 28000 Chartres

Courriel:

Organisation: Cen Centre val de Loire

Adresse: 21 rue de Loigny la Bataille 28000 Chartres

Courriel: antenne28@cen-centrevaldeloire

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

X Oul	Nom : DOCOB du site Vallée de l'Eure de Maintenon à Anetome 1 et 2 Lien : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/ PRODBIOTOP/1756_docob_fr2400552.pdf
Non,	mais un plan de gestion est en préparation.
Non	

6.3 Mesures de conservation

Annexe 3 : Liste des especes floristiques recensees sur les prairies de Luisant de 2009 a 2016 (Source : CEN CENTRE-VAL de Loire, 2016)

Document de gestion 2017-2026 - Prairie de Luisant - Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure

Annexa 1 : Liste des espèces floristiques

Annexe I:L	isto dos ospôcos floristique		
		Demière	
Nom latin	Nom vernoculaire		Commentaire
Acer negundo L., 1753	Érable negundo	2009	
Acer platanoides L., 1753	Erable plane	2015	
Acer pseudoplatanus L., 1753	Erable sycomore	2016	
Achillea millefolium L., 1753	Achillós millofouillo	2016	
Achillea ptarmica L., 1753	Achillóo stornutotoiro	2016	
Agrastis stolonifera L., 1753	Agrostido stolonifóro	2016	
Ajuga reptans L., 1753	Bualo rampanto	2015	
Aliama plantago-aquatica L., 1753	Grand plantain d'oau	2016	
Alliaria petiolata (M.Bich.) Cavara & Grande,	Craino pranioni a dos	2010	
1913	Alliairo	2015	
Alnus glutinosa (L.) Gacrtn., 1790	Aulno glutinoux, Vorno	2016	
Alopecurus protensis L., 1753	Vulpin dos pros	2016	
Amaranthus L., 1753	Amarante	2009	
Angelica sylvestris L., 1753	Αποδίτουο κουγασο	2016	
Anthoxanthum adoratum L, 1753	Flouve adorante	2009	
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Corfouil dos bois	2016	
Arctium Iappa L., 1753	Grando bardano	2016	
Arctium minus (Hill) Bernh., 1800	Bardano à potitos tôtos	2015	
Argentina anserina (L.) Rydb., 1899	Potontillo dos cios	2016	
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl	Potentillo des cios	2016	
& C.Presi, 1819	Fromontal álová	2016	
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoiso communo	2015	
Arum maculatum L., 1753	Gouat tåchatá	2015	
Avena fatua L., 1753	Avoine felle	2016	
Bellis perennis L. 1753	Påquaretta	2016	
Brachypodium retusum (Pers.) P.Beauv., 1812	Brachypodo ramoux	2015	
Bromus arvensis L., 1753	Bromo dos chamas	2015	
Bromus racemasus L., 1753	•	2015	
Bromus sterilis L., 1753	Bromo en grappo Bromo storilo		
181		2009	
Bryania diaica Jacq., 1774	Racina-viargo	2015	
Callitriche L., 1753	Callitricha	2016	
Callitriche stagnalis Scop., 1772	Callitricho dos marais	2016	
Coltha polustris L., 1753	Populago dos marais	2016	
Calyategia sepium (L.) R.Br., 1810	Lisot, Lisoron dos haias	2016	
Cordonine protensis L., 1753	Cardamino dos prós	2015	
Carex acuta L., 1753	Laidha aiguö		A confirmor
Carex acutiformis Ehrh., 1789	Laîcho dos marais	2016	
Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendty. ex			
A.Kern., 1863	Laîcho cuivrós	2016	
Carex disticha Huds., 1762	Laiche distique	2016	
Carex clata All., 1785	Laicha ólaváo	2015	A confirmer
Carex hirta L., 1753	Laicha hórissóa	2016	
Carex lacvigata Sm., 1800	Laicha limo	2015	A confirmor
Carex remota L., 1755	Laidha aspacáa	2015	
Carex riparia Curtis, 1783	Laidha dae rivae	2015	
Carex spicata Huds., 1762	Laiche en épis	2009	
Carpinus betulus L., 1753	Charmo, Charmillo	2016	
Catabrasa aquatica (L.) P.Beauv., 1812	Cancho aquatique	2016	
Contavirus aquanta (L.) P. Beduv., 1912 Contavirus jacca L., 1753	Contauroo jacoo	2015	
Contaurea nigra L, 1753	Contauros noiro	2015	
Constium fontarum Baumg., 1816	Concurso noiro	2015	
•			
Chacrophyllum temulum L., 1753	Chárophyllo panchá	2015	
Chelidonium majus L., 1753	Grando cholidoino	2015	
Chenopadium album L., 1753	Chéropodo blanc	2015	

	I I	
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirso dos champs	2016
Circium criophorum (L.) Scop., 1772	Cireo Iginoux	2016
Circium palustre (L) Scop., 1772	Cireo dos marais	2016
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cireo commun	2016
Clematis vitalba L., 1753	Clómatito dos haice	2016
Convalvulus arvensis L, 1753	Lisoron dos champs	2015
Cornus mas L., 1753	Cornouillor målo	2016
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouillor sanguin	2016
Corylus avallana L., 1753	Noisotion	2016
Cratacgus monogyna Jasq., 1775	Aubópino à un stylo	2016
Crepis biennis L., 1753	Crópido bisannuollo	2009
Dactylis glamerata L., 1753	Dactylo agglomóró	2016
Diparcus fullonum L., 1753	Cabaret des eiseaux	2016
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougaro málo	2015
Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817		2016
Epilobium angustifolium L, 1753	Epilobo on ópi	2016
Epilobium ciliatum Raf., 1808	Epilobo cilió	2015
Epilobium hirzutum L., 1753	Epilobo hórissó	2016
Epilobium parviflorum Schrob., 1771	Epilobo à potitos flours	2016
Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Epipactis à larges fouilles	2015
Equisctum arvenue L., 1753	Prôlo dos champs	2015
Equisetom fluviatile L., 1753	Prôlo dos oque	2016
Equisctum palustre L., 1753	Prolo dos marais	2015
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoiro à fauilles de chanvre	2016
Evanymus curopacus L.	Bannot-d'avague	2015
Fastuca rubra L., 1753	Fátuque rouge	2009
Ficaria verna Hudz., 1762	Ficaire à bulbilles	2015
Ficus carica L., 1753	Figuier d'Europe	2016
Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879	Raino das pros	2016
Fragaria vesca L., 17.53	Fraisiar sauvaga	2015
Fraxinus excelsior L., 1753	Frono olovo	2016
Galcopsis tetrahit L., 1753	Galéopsis tétrahit	2015
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteren	2016
Galium palustre L. 1753	Gaillet des marais	2016
Geranium columbinum L., 1753	Góranium dos colombos	2015
Geranium dissectum L., 1755	Goranium docoupó	2016
Geranium malle L. 1753	Géranium à fouilles molles	2016
Geranium pyrenaicum Burm.f., 1759	Góranium dos Pyránáos	2015
Geranium robertianum L. 1753	Horbo à Robort	2016
Geum urbanum L. 1753	Banaita communa	2015
Glechama hederacea L. 1753	Liorro torrostro	2016
Giverna fluitans (L.) R.Br., 1810	Glycório flottanto	2016
Glyceria maxima (Hartm.) Holmb., 1919	Glycorio aquatiquo	2009
Hedera helix L. 1753	Liorro arimpant	2016
Helasciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch,	uaire grimpani	.2010
1824	Acho nodifloro	2016
Hergeleum zahondylium L. 1753	Acho nodifioro Borco communo	2016
Holous lanatus L., 1753	Houlque laineuse	2015
Holous mollis L, 1759	Houlque melle	2016
Hordeum secolinum Schreb., 1771	Orgo faux soigle	2016
Humulus lupulus L., 1753	Houblen grimpant	2016
Hypericum perforatum L, 1753	Milloportuis porforó	2015
Ilex aguifolium L., 1753	Houx	2016
Impations balfouri Hook.f., 1903	Impationes de Balfour	2015
Iris pseudocorus L., 1753	Iris faux acore	2016
Juglans regia L., 1753	Nover commun	2016
Juneus acutiflorus Ehrh. cx Hoffm., 1791	Jane acutiflara	2016

Juneus compressus Jacq., 1762	Jone à tique comprimées	2016
Juneus conglomeratus L., 1753	Jane agglomárá	2016
Juneus effusus L., 1753	Jone opars, Jone diffus	2016
Juneus inflexus L., 1753	Jone glauguo	2016
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariele	2015
Lamium album L., 1753	Lamier blanc	2015
Lamium purpurcum L., 1753	Lamier pourpre	2016
Lapsana communis L., 1753	Lampeano communo	2016
Lemna minor L., 1753	Patita lantilla d'agu	2016
Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marquerita commune	2016
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linairo communo	2015
Lolium perenne L., 1753	vraja vivaca	2015
_	Châvrofouille des haies	2015
Lonicera xylasteum L., 1753	Lotior comiculo	
Latus corniculatus L., 1753		2009
Latus pedunculatus Cav., 1793	Latus des marais	2016
Lycopus curopocus L., 1753	Lycopo d'Europo	2016
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb.,		
2009	Mouran rouge	2015
Lysimachia vulgaris L., 1753	Lysimaqua communa	2016
Lythrum salicaria L., 1753	Salicairo communo	2016
Malva maschata L., 1753	Mauvo musquóo	2016
Malve neglecte Walls., 1824	Patite mauve	2015
Malva sylvestris L, 1753	Маиче ваичеде	2015
Matricaria chamomilla L, 1753	Matricairo Camomillo	2015
Medicago arabica (L.) Hudz., 1762	Luzorno tachatás	2016
Medicago lupulina L., 1753	Luzorno lupulino	2015
Mentha aquatica L., 1753	Montho aquatiqua	2016
Montha arvensis L., 1753	Montho dos champs	2009
	Montho on opi	2009
I Martin ariesta I 1767		
Montha spicata L., 1753	•	
Myosotis discolor Pers., 1797	Myosotis discoloro	2009
Myosofis discolor Pers., 1797 Myosofis scorpioides L., 1753	Myosofis discoloro Myosofis dos marais	2009 2016
Myosofis discolor Pers., 1797 Myosofis scorpioides L., 1753 Myosofon aquaticum (L.) Moench, 1794	Myosofis discoloro Myosofis dos marais Stallairo aquatique	2009 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosoton aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812	Myosofis discoloro Myosofis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal	2009 2016 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosoton aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal Nonuphar jauno	2009 2016 2016 2016 2015
Myosofis discolor Pers., 1797 Myosofis scorpioides L., 1753 Myosofon aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stallairo aquatique Crosson officinal Nonuphar jauno Porsicairo flottanto	2009 2016 2016 2016 2015 2015
Myosofis discolor Perz., 1797 Myosofis scorpioides L., 1753 Myosofon aquaticum (L.) Moench, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841	Myosotis discolaro Myosotis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal Nonuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouco Poivro d'acu	2009 2016 2016 2016 2015 2016 2015
Myosotis discolor Perz., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotion aquaticum (L.) Moench, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800	Myosofis discolaro Myosofis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal Nonuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouóo Poivro d'aau Ronouóo à fauillos do pationco	2009 2016 2016 2016 2015 2015 2015 2015
Myosotis discolor Perz., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotio aquaticum (L.) Moench, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria maculosa Gray, 1821	Myosofis discoloro Myosofis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal Nánuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouão Poivro d'aau Ronouão à fauillos do pationco Ronouão Porsicairo	2009 2016 2016 2016 2015 2016 2015 2015 2015
Myosotis discolor Perz., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotio aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria maculasa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal Nánuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouão Paivro d'aau Ronouão Pariicairo Baldingâro faux-rosoau	2009 2016 2016 2016 2015 2016 2015 2015 2016 2016 2016
Myosotis discolor Perz., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotio aquaticum (L.) Moench, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria maculosa Gray, 1821	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal Nánuphar jauno Parsicairo flottanto Ronouco Poivro d'acu Ronouco à fauillos do pationco Ronouco Parsicairo Baldingaro faux-rosocu Flácio fauso Flácio	2009 2016 2016 2016 2015 2016 2015 2015 2016 2016 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotio aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria moculosa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phleum pratense L., 1753	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal Nánuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouão Paivro d'aau Ronouão Pariicairo Baldingâro faux-rosoau	2009 2016 2016 2016 2015 2016 2015 2015 2016 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotio aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium afficinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria maculosa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud.,	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal Nánuphar jauno Parsicairo flottanto Ronouco Poivro d'acu Ronouco à fauillos do pationco Ronouco Parsicairo Baldingaro faux-rosocu Flácio fauso Flácio	2009 2016 2016 2016 2015 2016 2015 2015 2016 2016 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotio aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria maculasa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phleum pratense L., 1753 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson afficinal Nánuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouéo Poivro d'oau Ronouéo Porsicairo Baldingéro faux-rosoau Fléolo fauso Fléolo Fléolo dos prés	2009 2016 2016 2016 2015 2016 2015 2015 2016 2016 2016 2016
Myosotis discolor Perz., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotion aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria moculosa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud.,	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson afficinal Nánuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouão Poivro d'aau Ronouão Porsicairo Baldingâro faux-rosoau Flácio das prás Rosoau Picrido fausso Vipárino	2009 2016 2016 2016 2015 2015 2015 2016 2016 2016 2016 2015 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotio aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria maculasa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phleum pratense L., 1753 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson afficinal Nánuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouéo Poivro d'oau Ronouéo Porsicairo Baldingéro faux-roscau Fléalo das prés Roscau Picrido fausso Vipérino Picrido éporviairo	2009 2016 2016 2016 2015 2015 2015 2015 2016 2016 2015 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotin aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria maculasa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840 Piaris echioides L., 1753 Piaris chioides L., 1753 Plantago lanceolata L., 1753	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson afficinal Nánuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouão Poivro d'aau Ronouão Porsicairo Baldingâro faux-rosoau Flácio das prás Rosoau Picrido fausso Vipárino	2009 2016 2016 2016 2015 2015 2015 2015 2016 2016 2015 2016 2015 2016 2015
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosoton aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria maculasa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840 Pieris echioides L., 1753 Pieris hieracioides L., 1753	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson afficinal Nánuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouéo Poivro d'oau Ronouéo Porsicairo Baldingéro faux-roscau Fléalo das prés Roscau Picrido fausso Vipérino Picrido éporviairo	2009 2016 2016 2016 2015 2015 2015 2015 2016 2016 2015 2016 2015 2016 2015 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotin aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria maculasa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840 Piaris echioides L., 1753 Piaris chioides L., 1753 Plantago lanceolata L., 1753	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson afficinal Nánuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouão Paivro d'aau Ronouão Pariicairo Baldingâro faux-rosoau Flácio das prás Rosoau Picrido fausso Vipárino Picrido áparviairo Plantain lancáció	2009 2016 2016 2016 2015 2015 2015 2015 2016 2016 2015 2016 2015 2016 2015 2016 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosoton aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria maculosa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phragmites australis (Cax.) Trin. ex Steud., 1840 Pieris echioides L., 1753 Piantago lanccolata L., 1753 Plantago major L., 1753 Plantago major L., 1753	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson afficinal Nánuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouão Poivro d'aau Ronouão Porsicairo Baldingáro faux-rosoau Flácio fausso Flácio Flácio das prás Rosoau Picrido fausso Vipárino Picrido áporviairo Plantain lancáció Plantain majour	2009 2016 2016 2016 2015 2015 2015 2015 2016 2016 2015 2016 2015 2016 2015 2016 2016 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotia aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria moculosa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phleum pratense L., 1753 Phagmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840 Piaris chioides L., 1753 Piaris hieracioides L., 1753 Plantago lanceolata L., 1753 Plantago major L., 1753 Poa pratensis L., 1753	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stollairo aquatiquo Crosson officinal Nónuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouóo Poivro d'aau Ronouóo à fauillos do pationco Ronouóo Porsicairo Baldingóro faux-rosoau Flácio fausso Flácio Rosoau Picrido fausso Vipárino Picrido áparviairo Plantain lancáció Plantain majour Páturin dos prés	2009 2016 2016 2016 2015 2015 2015 2015 2016 2016 2015 2016 2015 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotia scorpioides L., 1753 Myosotia aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria moculosa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phleum pratense L., 1753 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840 Picris cehioides L., 1753 Plantago lanceolata L., 1753 Plantago major L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Polygonum amphibium L., 1753	Myosofis discoloro Myosofis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal Nánuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouco Poivro d'acu Ronouco à fauillos do pationco Ronouco Ponicairo Baldingóro faus-rosocu Flácio fauso Flácio Flácio dos prás Rosocu Picrido fauso Vipárino Picrido fauso Vipárino Plantain lancáció Plantain majour Páturin dos prás Páturin commun Porsicairo flottanto	2009 2016 2016 2016 2015 2016 2015 2016 2015 2016 2016 2015 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotin aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria maculosa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phleum pratense L., 1753 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840 Piaris cehioides L., 1753 Piaris hieracioides L., 1753 Plantago major L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa protensis L., 1753 Polygonum amphibium L., 1753 Polygonum amphibium L., 1753 Polygonum aviculare L. var. minimum Murith	Myosotis discoloro Myosotis dos marais Stollairo aquatiquo Crosson officinal Nónuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouóo Poivro d'aau Ronouóo à fauillos do pationco Ronouóo Porsicairo Baldingóro faux-rosoau Flóalo fausso Flóalo Flóalo dos prás Rosoau Picrido fausso Vipárino Picrido áparviairo Plantain lancáció Plantain majour Páturin dos prás Páturin commun Porsicairo flottanto Nono	2009 2016 2016 2016 2015 2016 2015 2016 2015 2016 2016 2015 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosoton aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria maculosa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phleum pratense L., 1753 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840 Piaris chioides L., 1753 Piaris hieracioides L., 1753 Plantago major L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa protensis L., 1753 Polygonum amphibium L., 1753 Polygonum aviculare L. var. minimum Murith Polygonum persicaria L., 1753	Myosofis discoloro Myosofis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal Nánuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouco Poivro d'acu Ronouco à fauillos de patienco Ronouco Porsicairo Baldingóro faus-rosocu Flácilo fausso Flácilo Flácilo fausso Flácilo Plantain lancáció Plantain lancáció Plantain majour Páturin dos prás Páturin commun Porsicairo flottanto Nono Ronoucó Porsicairo	2009 2016 2016 2016 2015 2016 2015 2015 2016 2015 2016 2015 2016 2015 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotin aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria maculosa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phleum pratense L., 1753 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840 Piaris cehioides L., 1753 Piaris hieracioides L., 1753 Plantago major L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Polygonum amphibium L., 1753 Polygonum aviculare L. var. minimum Murith Polygonum persicaria L., 1753 Populus nigra L., 1753 Populus nigra L., 1753	Myosofis discoloro Myosofis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal Nánuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouco Poivro d'acu Ronouco Porsicairo Baldingáro faus-rosocu Flácio fauso Flácio Flácio das prás Rosocu Picrido fauso Vipárino Picrido áporviairo Plantain lancáció Plantain majour Páturin dos prás Páturin commun Porsicairo flottanto Nono Ronouco Porsicairo Poupliar noir	2009 2016 2016 2016 2015 2016 2015 2016 2015 2016 2016 2015 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotia aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria moculosa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phleum pratense L., 1753 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840 Piaris chioides L., 1753 Piaris hieracioides L., 1753 Plantago major L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Polygonum amphibium L., 1753 Polygonum aviculare L. var. minimum Murith Polygonum persicaria L., 1753 Populus nigra L., 1753 Populus nigra L., 1753 Potentilla anserina L., 1753 Potentilla anserina L., 1753 Potentilla anserina L., 1753	Myosofis discoloro Myosofis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal Nónuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouóo Poivro d'aau Ronouóo Porsicairo Baldingáro faux-rosoau Fláclo fauso Fláclo Fláclo dos prás Rosoau Picrido fauso Vipárino Picrido áporviairo Plantain lancáció Plantain majour Páturin dos prás Páturin commun Porsicairo flottanto Nono Ronouóo Porsicairo Pouplior noir Potontillo dos oios	2009 2016 2016 2016 2015 2016 2015 2016 2015 2016 2016 2015 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotion aquaticum (L.) Moench, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria maculosa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phicum pratense L., 1753 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840 Picris echioides L., 1753 Piantago lanceolata L., 1753 Plantago major L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Polygonum amphibium L., 1753 Polygonum aviculare L. var. minimum Murith Polygonum persicaria L., 1753 Populus nigra L., 1753 Populus nigra L., 1753 Primula veris L., 1753 Primula veris L., 1753 Primula veris L., 1753	Myosofis discoloro Myosofis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal Nónuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouóo Poivro d'oau Ronouóo Porsicairo Baldingáro faux-rosoau Flácio fauso Flácio Flácio dos prás Rosoau Picrido fauso Vipórino Picrido óporviairo Plantain lancáció Plantain majour Páturin dos prás Páturin commun Porsicairo flottanto Nono Ronouóo Ponsicairo Pouplior noir Potontillo dos oios Coucou	2009 2016 2016 2016 2015 2016 2015 2016 2015 2016 2016 2015 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016
Myosotis discolor Pers., 1797 Myosotis scorpioides L., 1753 Myosotia aquaticum (L.) Moeneh, 1794 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812 Nuphar lutea (L.) Sm., 1809 Persicaria amphibia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800 Persicaria moculosa Gray, 1821 Phalaris arundinacea L., 1753 Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880 Phleum pratense L., 1753 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840 Piaris chioides L., 1753 Piaris hieracioides L., 1753 Plantago major L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Poa pratensis L., 1753 Polygonum amphibium L., 1753 Polygonum aviculare L. var. minimum Murith Polygonum persicaria L., 1753 Populus nigra L., 1753 Populus nigra L., 1753 Potentilla anserina L., 1753 Potentilla anserina L., 1753 Potentilla anserina L., 1753	Myosofis discoloro Myosofis dos marais Stallairo aquatiquo Crosson officinal Nónuphar jauno Porsicairo flottanto Ronouóo Poivro d'aau Ronouóo Porsicairo Baldingáro faux-rosoau Fláclo fauso Fláclo Fláclo dos prás Rosoau Picrido fauso Vipárino Picrido áporviairo Plantain lancáció Plantain majour Páturin dos prás Páturin commun Porsicairo flottanto Nono Ronouóo Porsicairo Pouplior noir Potontillo dos oios	2009 2016 2016 2016 2015 2016 2015 2016 2015 2016 2016 2015 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016 2016

B	Pulicairo dysantórique	
Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800		2016
Quercus robur L., 1753	Chôno pódonculó	2009
Ranunculus acris L., 1753	Bouton d'or	2016
Ranunculus aquatilis L., 1753	Ronancula aquatiqua	2009
Ranunculus repens L., 1753	Ronancula rampanta	2016
Reseda lutea L., 1753	Rásáda jauna	2015
Robinia pscudoacacia L., 1753	Robinior faux-acacia	2016
Rosa canina L., 1753	Resion des chions	2016
Rubus fruticasus L., 1753	Ronco communo	2015
Rumex acetara L., 1753	Osoillo dos prós	2016
Rumex conglomeratus Murray, 1770	Pationco agglomóróo	2016
Remox crispes L., 1753	Rumax crápu	2016
Rumex obtusifolius L, 1753	Pationco à fauilles obtuses	2016
Salix alba L., 1753	Saula blanc	2016
Salix caproa L., 1753	Saulo mansault	2016
Salix cinerca L., 1753	Saula condrá	2016
Sambucus chulus L., 1753	Suroau yoblo	2016
Sambucus nigra L., 1753	Suroau noir	2016
Scirpus sylvaticus L., 1753	Scirpo dos bois	2009
Scrophularia auriculata L., 1753	Scrafulairo aquatiqua	2016
Scrophularia nodosa L., 1753	Scrophulairo novouso	2015
Senecio jacobaca L., 1753	Horbo de saint Jacques	2016
Silene latifolia (Mill.) Britten & Rendle, 1907	Topotto	2015
Sitymbrium afficinale (L.) Scop., 1772	Moutardo	2015
Solanum dulcamara L. 1753	Douce amore	2016
Solanum nigrum L., 1753	Morelle neire	2016
Sonchus arvensis L., 1753	Laiteren des champs	2016
Sonehus asper (L.) Hill, 1769	Laiteren épineux	2015
Sonehus oleraceus L., 1753		2015
Spanpanium creetum L. 1753	Laiteren petager Rubanier drawe	2016
Stochys polustris L., 1753	Epiairo dos marais	2015
Stachys sylvatica L., 1753	Epiairo das bais	2015
Stellaria graminea L, 1753	Stollairo graminos	2015
Symphytum officinals L., 1753	Grando consoudo	2016
Tanacctum vulgare L., 1753	Tanaisio communo	2015
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissonlit	2016
Thalictrum flavum L, 1753	Pigamon jauno	2016
Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-corfouil	2016
Trifolium arvenue L., 1753	Troffo dos champs	2016
Trifolium pratense L, 1753	Troflo dos pros	2016
Trifolium repens L., 1753	Troflo rampant	2016
Typka latifolia L., 1753	Massomo à larges feuilles	2016
Ulmuz minor Mill., 1768	Patit arma, Orma cilió	2015
Urtica dioica L., 1753	Ortio dioiquo, Grando ortio	2016
Valcriana officinalis L., 1753	Valoriano officinalo	2009
Veronica agrestis L., 1753	Véronique agreste	2015
Veronica anagallis-aquatica L., 1753	Váronique mouren-d'eau	2016
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	2015
Veronica beccabunga L., 1753	Crosson do chaval	2016
Veronica chamaedrys L., 1753	Váronique potit chône	2015
Veronica persica Poir., 1808	Verenique de Perse	2015
Viburnum opulus L., 1753	Viomo obier	2015
Vicia cracca L., 1753	Vasco cracca	2009
Vicia sativa L., 1753	Vosco cultivos	2015
Viola odorata L., 1753	Violette adorante	2015
Viola riviniana Robb., 1823	Violette de rivin	2015
Viscum album L., 1753	Gui dos fouillus	2016

Annexe 4 : Liste des especes floristiques recensees en 1998 sur les prairies de Luisant (Source : CEN Centre-Val de Loire, 2016)

Document de gentino 2017, 2024 - Prointe de Lidourt - Ronore Montreal Servible de la Vollée de l'Eure

Annexe 2 : Liste des espèces floristiques (District de Chartres, 1998)

PRAIRIE DE LUISANT : RELEVE BOTANIQUE - 1997/98

Equisetaceae .	Equisitum fluviatile L.	Prêle des eaux
Equisetaceae	Equisotum potustro L	Prête des marais
Aceraceae	Acer campestre L. s.i.	Erable champitre
Adoxaxaceae	Adora moschatelina	Moscatelline
Apiaceae	Angelica sylvestris L	Angéliquer sauvage
Apiaceae	Aprum nodiflorum (L.) Lag. s./.	Ache fauc-cresson
Apiaceae	Sanicule europaee L.	Sanicle d'Europe
Арівсеве	Tonks ervensis (Hudson) Link subsp. ervensis	Torsis des champs
Aquifoliaceae	Nex aquitolium L. var. aquitolium	House
Araliaceae	Hedera helix L.	Lieme grimpant
Asteraceae	Arotum tappa L.	Grande bardane
Asteraceae	Arctium minus (J. Hill) Barnh	Petite bardane
Asteraceae	Artemisie vuigaris L.	Armoise commune
Asteraceae	Ballis perennis L.	Päquerette
Asteraceae	Bidens Inpartita L.	Bident trip-arti
Asteraceae	Centaurea nigra L	Centaurée noire
Asteraceae	Cirsium ervense (L.) Scop. z.(Cirse des champs
Asteraceae	Cirsium vulgare (Savi) Ten.	Cirse com mune
Asteraceae	Conyze canadensis (L.) Cronq.	Erigéron diu Canada
Asteraceae	Crepia biennis L	Crépis des près
Asteraceae	Eupaforium cannabinum L.	Eupatoire charwrine
Asteraceae	Galmanga quadriradiata Ruiz & Pavon	Galinsoga velu
Asteraceae	Lecture serriola L	Latue scariole
Asteraosae	Lapsene communis L.	Lapsane commune
Asteraceae	Matricaria perforata Mérat	Matricaire inodore
Asteracese	Pulicana dysenterica (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique
Asteraceae	Serrecio jacobaea £.	Séheçon jacobée
Asteraceae	Senecio vulgans (L.) subsp. vulgans	Sénegon commun
Asteraceae	Sanchus arvensis L.	Laiteron des champs
Asteraceae	Sanchus oleraceus	Lateron maraicher
Asteraceae	Taraxacum gr. officinale	Pissenit
Asteraceae	Tussilego farfare L.	Tussilage gas d'âne
Betulaceae	Alnus giutinosa (L.) Gaerto.	Aulne glutineux
oraginaceae	Myosotis acorproides L.	Myosotis d es marais
roraginaceae	Putranene longifolie (Bast.) Boreau	Pulmonaire à longues feuille
Bongnaceae	Symphytum officinals L.	Consoude-officinale
Brassicaceae	Aliana peticlata (M. Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire officinale
Brassicaceae	Berbarea vulgaris R. Br.	Barbarée commune
Brassicaceae	Cordomine protensis L. subsp. pretensis	Cardamine des prés
Brassicaceae	Nastwitium officinale (L.) Scop.	Crescon de fortune
Brassidadeae	Raphanus raphanistrum L. subsp. rephenofrum	Rayenete
Brassicaceae .	Sisymbrium officinale (L.) Scop	Sisymbre officinale
Calltrichaceae	Califriche sp.	Califriche foutes espéces
Campanulaceáe	Campanula raponculus L.	Campanule raiponce
Cannabaceae	Humalus kypukra I.	Houblon
Caprifoliaceae	Lonicera xylosfeum L	Camérisier
Caprifoliaceae	Sentbucus rigre L. ver. rigre	Sureau noir
Caprifoliaceae	Symphoricarpos albus	Symphorine
aprifoliaceae	Vibumum apulus L	Viorne obier
aryophyllaceae	Cerastium fonfanum Baugm, subsp. vulgare (Harim.)	Céraiste commun
aryophyllaceae	Myosolem aquaticum (L.) Moench	Céraiste aquatique
aryophyllaceae	Swerie Bas-coculi L. Greuter & Burdet	Siléne fleur-de-coucou
aryophyllaceae	Silene letifolia Porret subsp. alba (Millor)	Compagnon blanc
aryophyllaceae	Stefaria hotostea L.	Stellaire ho lostée
aryophyllaceae	Stellaria media (L.) VIII.	Mouron des oiseaux
aryophyllaceae	Stefaria palustins Rota	Stolare glaveye
elastraceae	Evorymus europaeus L.	Fusain d'Europe
henopodiaceae	Atriplex prostete DC. s.l.	Arroche hasitée
henopodiaceae	Chanopodium album L	Chénopode blanc
onvolvulaceae	Calysregia sepium (L.) R. Br.	Liseron des haies
onyohulaceae	Convolvous ervenss L	Liseron des champs
ornaceae	Comus sanguinea L	Computer sanguin
crylaceae	Carpinus betulus L	Charme

Coryleceae	Corplus avalana L.	Noisetier
rassulaceae	Sedum felephium L. subsp. felephium	Orpin reprise
ucurbitaceae	Bryania diolos Jacq.	Bryone diolque
Spsacaceae	Dipascus futorium L.	Cabaret des diseaux
uphorbiaceae	Euphorbia cyparissias L	Euphorbe petit-cyprés
uphorbiaceae	Euphorbia lathyris L.	Euphorbe épurge
abaceae	Lotus comiculatus L	Latier corniculé
abaceae	Lotus pedunculatus Cev.	Lotier des fanges
abacese	Trifolium repens L	Trèfle rampant
abaceae	Vicia cracca L.	Vesce en épi
agaceae	Querous robur L	Chêne pêdonoulé
Seraniaceae	Geranium columbinum L.	Géranium colombin
Deraniaceae	Geranium robertienum L. subsp. robertienum	Géranium herbe-à-Robert
Grossulariaceae	řébes uve-crispe L	Groseiller épineux
laloragaceae	Myriophydum verticilletum L.	Myriophylle verticillé
typericaceae	Hypericum perforatum L. subsp. perforetum	Millepertuis perforé
typericaceae	Hypericum tetrapterum Fries	Millepertuis à quatre ailes
	Juglans regie	Nover
luglandacese amiacese	Ajuga reptans L	Bugle rampante
	Galeopsis tetrahil L.	Galéopsis tétrahit
amiaceae	Gischama hederaces L.	Lierre terrestre
amiaceae		Lamier blanc
amiaceae	Lamium album L	Lycope d'Europe
amiaceae	Lycopus europaeus L	Menthe aquatique
amiscree	Menthe aquatica L. s.l.	Menthe des champs
.amiaceae	Months arvensis L	Menthe en épis
amiaceae	Mentha spicala	Brunelle commune
amiaceae	Prunella vulgeris L.	The state of the s
amiaceae	Selvie pretensis L	Sauge des prés
amiaceae	Scutetaria galariculata L.	Scutellaire toque
amiaceae	Stachys germanica L.	Epiaire d'Allemagne
amiaceae	Stachys palustris L.	Epiaire des marais
атівсеве	Stachys sylvatica L.	Epiaire des bois
ythraceae	Lythrum salicaria L.	Salicaire commune
lymphaeaceae	Aupher Artee (C.) Sm.	Nénuphar jaune
Denotheraceae	Circeee Aretiene L.	Circée de Paris
Denotheraceae	Epitobium hirsutum L.	Epilobe hérissé
Denotheraceae	Epitobium parvillorum Schreber	Epriobe à petites fleurs
Diegoepe	Frexinus excelsior L	Frêne commun
Disapsas	Ligustrum vulgare L.	Troène commun
apaveraceae	Cheedonium masus L.	Chélidoine
*lantaginaceae	Plantago lanceolata L.	Plantain lancéolé
tan/agnaceae	Plantago major L. s.l.	Plantain à larges feuilles
olygonaceae	Polygonum amphibium L.	Renoute amphible
Polygonaceae	Polygonum hydropiper L	Renouée poivre-d'eau
Polygonaceae	Polygonum persicans L	Renouée persionire
	Rumax conglomeratus Murray	Patience agglomérée
Polygonaceae	Rumex crispus L.	Patience crépue
Polygonaceae	Rumax martimus L	Patience maritime
Polygonaceae	Lysimachia nummularia L	Lysimague nummulaire
rimulaceae	The state of the s	Lysimague commune
himulaceae	Lysimachia vulganis L.	Populage des marais
Ranunculaceae	Ceithe pakretris L.	Clématite des haies
Ranunculaceae	Clamatis whether L	Ficaire fausse-renoncule
Ranunculaceae	Renunculus ficaria L. s.f.	Renoncule rampante
Ranunculaceae	Renunculus repens L	Renoncule scélérate
Ranunculaceae	Phenunculus scelaratus L.	
Ranunculaceae	Theictrum flevom L.	Pigamon jaune
chamnaceae	Rhamnus camertica L.	Nerprun purgatif
rosaceae	Crateegus monogyne Jacq.	Aubépine à un style
rosaceae	l'épendule ulmene (L.) Maxim. var. ulmana	Reine-des-prés
Rosaceae	Geum urbanum L	Benoîte commune
Rosaceae	Potentile enserine L.	Potentille des oles
Rosacene	Pronus avium L. var. avium	Merisier
CONTRACTOR OF THE		Prunter de Sainte-Lucie

Rosaceae	Rose cenine L	Eglantier commun
losaceae	Robus caesius L	Ronce bleu8tre
losaceae	Sorbus terminis (L.) Crantz teleprotection	Alisier torminal
Rubiaceae	Galum aparine L	Gaillet grafteron
Rubiacese	Galum mollugo L. 8.1	Caifie-lait blanc
Rubiaceae	Galum palustra L. subsp. palustra	Gaillet des marais
Salicaceae	Populue nigre L	Peuplier noir
Salicaceae	Populus (cultiver)	Peuplier hybride
Salicaceae	Salix alba L. subsp. alba	Saule blanc
Salicaceae	Salix caprea L	Saule marsault
Salicaceae	Safix cineres L	Saule cendré
Scrophulariaceae	Linarie vulgaris Miller	Linaire commune
Scrophulariaceae	Scrophularia auriculata L.	Scrofulaire aquatique
Scrophulariaceae	Veronice anagalis-aquetice	Véronique mouron-d'eau
Scrophulariaceae	Veronice chameedrys L	Véronique petit-chême
Scrophulariaceae	Veronice fillformis Sm.	Véronique filiforme
Solanaceae	Solanum dulcemere L	Morelle douce-amère
Hacese	Tilia condate Miller	Titlout à petites feuilles
Imaceae	Ulmus minor Miller s.f.	Orme champêtre
rticaceae	Urtica diolog L.	Grande ortie
Violaceae	Viola adorate L	Violette odorante
/iscaceae	Viscum album	Gui
Alismaceae	Sagittaria sagitifolia L	Sagittaire
	Carex acutiforms Ehrh.	Laiche des marais
Сурегасиве	Carex cuprina (Sendor ex Heuffel) Nondhwich ex A. Kern	Lafohe culvrée
Cyperaceae	Cerex districts Hudson	Laiche distique
Cyperaceae	Carex histe L	Lafche hérissés
yperaceae		Laiche paniculée
yperaceae	Carex paniculate L	Laiche des rives
yperaceae	Cerex riparia Curtis	Laiche en épi
yperaceae	Cerex spicate Hudson	Lafche des bois
Cyperaceae.	Carex sylvetice Hudson	Scirpe des marais
Cyperaceae	Eleocharis palustris (L.) Roamer & Schulles s (Tamier commun
Dioscoreaceae	Tamus communis L	Elodée du Canada
tydrocharitaceae	Elodee canadensis Michaux	
ridacese	Ins pseudifectorus (Iris jaune
funcaceae	Juneus acutiflorus Errin, ex Hoffm	Jone à tépales aigus
uncaceae	Juncus erticulatus L.	Jone à fruits luisants
uncaceae	Juncus effusus L.s.l	Jone épara
luncaceae	Juncus inflorus L	Jone glauque
emnaceae	Lemne minor L.	Petite lentille d'eau
rchidaceae	Epipecti's helleborine (L.) Crantz	Epipactis à larges feuilles
Осисная	Agrostis gigentee Roth.	Agrostis géant
Одская	Agrostis stolorafera L. s /	Agrostis stolonifére
Oaceae	Alopecurus prefensis L.	Vulpin des prés
Caceae	Deschamps/a cesphose (L.) P. Beauv. s.l.	Canche cespiteuse
Poaceae	Festuca arundinaceae Schreber	Fétuque roseau
Poaceae	Glyceria flutens (L.) R. Br.	Glycérie flottante
Poaceae	Holous fanatus L.	Houlque laineuse
Poaceae	Phalaris arundinacee L.	Baldingère faux-ros-eau
Poaceae	Phleum pratense L subsp. pratense	Fléoie des prés
Poaceae	Phragmites australis (Cav.) Steudal	Roseau commun
Poaceae	Poe trivialis L. s.f.	Păturin commun
Potamogetonaceae	Potemogeton natans L.	Potamot nageant
The second second	Typha latifolia L	Massette à larges feuilles

Annexe 5 : Liste totale des especes vegetales recensees sur la commune de Luisant en 2020 et 2021

Nom	N		e de la flore ulaire	Indice	Indice de rareté	
français	Nom scientifique	France	Région	Région	Département	juridique
Ache nodiflore	Helosciadium nodiflorum	LC	DD	AR	С	
Achillée millefeuille	Achillea millefolium	LC	LC	ССС	CC	
Agrostide capillaire	Agrotis capillaris	LC	LC	С	С	
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	LC	LC	СС	CC	
Aigremoine eupatoire	Agrimonia eupatoria	LC	LC	ССС	CC	
Ail des vignes	Allium vineale	LC	LC	С	CC	
Ajonc d'Europe	Ulex europaeus	LC	LC	С	CC	
Alisier des bois	Sorbus torminalis	LC	LC	СС	CC	
Alliaire	Alliaria petiolata	LC	LC	CC	CC	
Amarante hybride	Amaranthus hybridus	NA	NA	С	С	
Amarante réfléchie	Amaranthus retroflexus	NA	NA	AR	AC	
Angélique sauvage	Angelica sylvestris	LC	LC	С	С	
Armoise commune	Artemisia vulgaris	LC	LC	CCC	CC	
Arroche hastée	Atriplex prostrata	LC	DD	AR	AC	
Aster des jardins	Symphyotrichum novi-belgii	NA	NA	-	-	
Aubépine à un style	Crataegus monogyna	LC	LC	CCC	CC	
Aulne glutineux	Alnus glutinosa	LC	LC	С	С	
Avoine folle	Avena fatua	LC	LC	С	CC	
Baldingère faux-roseau	Phalaris arundinacea	LC	LC	CC	CC	
Barbarée commune	Barbarea vulgaris	LC	LC	С	С	
Bardane à petites têtes	Arctium minus	LC	LC	AC	С	
Benoîte commune	Geum urbanum	LC	LC	CCC	CC	
Bident feuillé	Bidens frondosa	NA	NA	AR	RR	
Bident penché	Bidens cernua	LC	LC	R	R	
Bident trifolié	Bidens tripartita	LC	LC	С	С	
Bleuet	Cyanus segetum	LC	LC	R	AR	
Bonnet- d'évêque	Euonymus europaeus	LC	LC	ССС	CC	
Bouleau verruqueux	Betula pendula	LC	LC	С	CC	
Bouton d'or	Ranunculus acris	LC	LC	CCC	CCC	
Brachypode des bois	Brachypodium sylvaticum	LC	LC	CCC	СС	
Brome érigé	Bromopsis erecta	LC	LC	AC	С	

Brome faux Uniola	Ceratochloa cathartica	NA	NA	RR	-	
Brome mou	Bromus hordeaceus	LC	LC	CCC	CC	
Brome stérile	Anisantha sterilis	LC	LC	CCC	CC	
Brunelle commune	Prunella vulgaris	LC	LC	CCC	CC	
Bryone dioïque	Bryonia dioica	LC	LC	CC	CC	
Cabaret des oiseaux	Dipsacus fullonum	LC	LC	CC	CC	
Callitriche des marais	Callitriche stagnalis	LC	DD	AR	AC	
Campanule raiponce	Campanula rapunculus	LC	LC	CC	CC	
Canche cespiteuse	Deschampsia cespitosa	LC	LC	С	С	
Canche printanière	Aira praecox	LC	LC	R	AC	
Cardamine des près	Cardamine pratensis	LC	DD	CC	CC	
Cardamine hérissée	Cardamine hirsuta	LC	LC	СС	CC	
Carotte sauvage	Daucus carota	LC	LC	CCC	CC	
Centaurée de Debeaux	Centaurea decipiens	LC	DD	AR	CC	
Céraiste à pétales courts	Cerastium brachypetalum	LC	LC	AC	AC	
Céraiste aggloméré	Cerastium glomeratum	LC	LC	CC	CC	
Céraiste commune	Cerastium fontanum	LC	LC	CCC	CC	
Cerfeuil des bois	Anthriscus sylvestris	LC	LC	AC	С	
Charme	Carpinus betulus	LC	LC	CCC	CC	
Châtaignier	Castanea sativa	LC	NA	CC	CC	
Chêne pédonculé	Quercus robur	LC	LC	CCC	CC	
Chêne sessile	Quercus petraea	LC	LC	-	CC	
Chénopode blanc	Chenopodium album	LC	LC	CCC	CC	
Chérophylle penché	Chaerophyllum temulum	LC	LC	С	CC	
Chèvrefeuille des bois	Lonicera periclymenum	LC	LC	CCC	CC	
Chèvrefeuille des haies	Lonicera xylosteum	LC	LC	AR	AC	
Cirse commun	Cirsium vulgare	LC	LC	CCC	CC	
Cirse des champs	Cirsium arvense	LC	DD	CCC	CC	
Clématite des haies	Clematis vitalba	LC	LC	СС	С	
Compagnon blanc	Silene latifolia	LC	NA	CCC	СС	
Conyze du Canada	Erigeron canadensis	NA	NA	CCC	CC	
Coquelicot	Papaver rhoeas	LC	LC	CC	CC	

Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea	LC	LC	CCC	CC	
Coucou	Primula veris	LC	LC	CCC	CC	
Cucubale couchée	Silene baccifera	LC	LC	С	С	
Cymbalaire	Cymbalaria muralis	LC	NA	AR	С	
Doradille rue des murailles	Asplenium ruta- muraria	LC	LC	AR	С	
Douce-amère	Solanum dulcamara	LC	LC	CCC	CC	
Échinochloé Pied-de-coq	Echinochloa crus- galli	LC	LC	СС	С	
Eglantier	Rosa canina	LC	DD	-	CC	
Épiaire des bois	Stachys sylvatica	LC	LC	С	CC	
Épilobe à petites fleurs	Epilobium parviflorum	LC	LC	AC	С	
Épilobe à tige carrée	Epilobium tetragonum	LC	LC	CC	AC	
Épilobe hérissé	Epilobium hirsutum	LC	LC	СС	CC	
Épine noire	Prunus spinosa	LC	LC	CCC	CC	
Érable champêtre	Acer campestre	LC	DD	CC	CC	
Érable plane	Acer platanoides	LC	NA	AR	С	
Érable	Acer	LC	NA	С	CC	
sycomore Érodium à feuilles de	pseudoplatanus Erodium	LC	LC	CC	С	
cigue Eupatoire à	cicutarium					
feuilles de chanvre	Eupatorium cannabinum	LC	LC	CC	CC	
Euphorbe épurge	Euphorbia lathyris	LC	NA	AR	AC	
Euphorbe omblette	Euphorbia peplus	LC	LC	С	CC	
Euphorbe petit-cyprès	Euphorbia cyparissias	LC	LC	С	AC	
Fétuque hétérophylle	Festuca heterophylla	LC	LC	AR	С	
Fétuque Roseau	Schedonorus arundinaceus	LC	LC	CC	С	
Ficaire à bulbilles	Ficaria verna	LC	DD	CC	CC	
Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum	LC	DD	СС	CC	
Foin tortueux	Ayenella flexuosa	NE	LC	AC	CC	
Fougère femelle	Athyrium filix- femina	LC	LC	AC	AC	
Fraisier sauvage	Fragaria vesca	LC	LC	CCC	CC	
Frêne élevé	Fraxinus excelsior	LC	LC	CCC	CC	
Fromental élevé	Arrhenatherum elatius	LC	LC	CCC	CC	
Gaillet commun	Galium mollugo	LC	DD	-	CC	
Gaillet des marais	Galium palustre	LC	LC	CC	-	

Gaillet gratteron	Galium aparine	LC	LC	CCC	CC	
Galéopsis tétrahit	Galeopsis tetrahit	LC	LC	С	С	
Genêt à balai	Cytisus scoparius	LC	LC	CCC	CC	
Géranium à feuilles molles	Geranium molle	LC	LC	СС	CC	
Géranium découpé	Geranium dissectum	LC	LC	CCC	CC	
Géranium des colombes	Geranium columbinum	LC	LC	CC	CC	
Géranium des Pyrénées	Geranium pyrenaicum	LC	LC	AR	С	
Gesse des prés	Lathyrus pratensis	LC	DD	CC	С	
Gouet tacheté	Arum maculatum	LC	LC	CC	CC	
Grande Berce	Heracleum sphondylium	LC	LC	CCC	CC	
Grande chélidoine	Chelidonium majus	LC	DD	С	CC	
Grande consoude	Symphytum officinale	LC	LC	AC	CC	
Herbe à Robert	Geranium robertianum	LC	DD	CCC	CC	
Herbe aux chantres	Sisymbrium officinale	LC	LC	С	С	
Herbe de saint Jean	Hylotelephium telephium	LC	LC	AR	С	
Houblon grimpant	Humulus lupulus	LC	LC	AC	С	
Houlque laineuse	Holcus lanatus	LC	LC	CCC	CC	
Houx	Ilex aquifolium	LC	LC	С	CC	
If à baies	Taxus baccata	LC	NA	-	-	
Iris faux acore	Iris pseudacorus	LC	LC	CCC	CC	
Iris fétide	Iris foetidissima	LC	LC	AR	С	
Ivraie vivace	Lolium perenne	LC	LC	CCC	CC	
Jonc épars	Juncus effusus	LC	DD	CCC	CC	
Jonc glauque	Juncus inflexus	LC	LC	CC	CC	
Knautie des champs	Knautia arvensis	LC	LC	С	CC	
Laîche à épis pendants	Carex pendula	LC	LC	RR	R	Déterminante ZNIEFF
Laîche cuivrée	Carex otrubae	LC	DD	AR	AC	
Laîche des bois	Carex sylvatica	LC	LC	СС	CC	
Laîche des marais	Carex acutiformis	LC	LC	AR	С	
Laîche des rives	Carex riparia	LC	LC	AC	С	
Laîche écartée	Carex divulsa	LC	LC	AR	С	
Laîche faux- souchet	Carex pseudocyperus	LC	LC	AR	AC	
Laîche hérissée	Carex hirta	LC	LC	СС	CC	

Laîche paniculée	Carex paniculata	LC	LC	R	AC	
Laiteron des champs	Sonchus arvensis	LC	LC	AC	С	
Laiteron potager	Sonchus oleraceus	LC	LC	CC	CC	
Laiteron rude	Sonchus asper	LC	LC	CCC	CC	
Laitue scariole	Lactuca serriola	LC	LC	CC	CC	
Laitue vireuse	Lactuca virosa	LC	LC	AR	AC	
Lamier blanc	Lamium album	LC	LC	AR	CC	
Lamier pourpre	Lamium purpureum	LC	LC	СС	CC	
Lampsane commune	Lapsana communis	LC	LC	CCC	CC	
Lavande officinale	Lavandula angustifolia	LC	NA	-	-	
Lierre grimpant	Hedera helix	LC	LC	CCC	СС	
Lierre terrestre	Glechoma hederacea	LC	LC	CCC	CC	
Linaire commune	Linaria vulgaris	LC	LC	СС	CC	
Liseron des champs	Convolvulus arvensis	LC	LC	CCC	CC	
Liset	Convolvulus sepium	LC	DD	CCC	CC	
Lotier corniculé	Lotus corniculatus	LC	LC	CCC	CC	
Luzerne cultivée	Medicago sativa	LC	LC	С	-	
Luzerne lupuline	Medicago lupulina	LC	LC	CCC	CC	
Luzerne tachetée	Medicago arabica	LC	LC	С	С	
Lychnis Nielle	Agrostemma githago	LC	CR	RRR	RRR	
Lycope d'Europe	Lycopus europaeus	LC	LC	CCC	CC	
Lysimaque commune	Lysimachia vulgaris	LC	LC	CC	С	
Lysimaque nummulaire	Lysimachia nummularia	LC	LC	СС	С	
Mache doucette	Valerianella locusta	LC	LC	AC	С	
Marguerite commune	Leucanthemum vulgare	DD	DD	-	CC	
Marronnier d'Inde	Aesculus hippocastanum	NA	NA	-	-	
Massette à larges feuilles	Typha latifolia	LC	LC	AC	С	
Matricaire	Matricaria	LC	LC	AR	CC	
Camomille Matricaire fausse-	chamomilla Matricaria discoidea	NA	NA	AC	CC	
camomille Mauve	Malva moschata	LC	LC	AR	C	
musquée Mauve	Malva sylvestris	LC	LC	AR	C	
sauvage Mélilot	-					
blanc	Melilotus olbus	LC	LC	AR	AR	

_					T	
Mélique uniflore	Melica uniflora	LC	LC	AC	С	
Mélisse officinale	Melissa officinalis	LC	NA	R	-	
Menthe aquatique	Mentha aquatica	LC	DD	CC	С	
Merisier vrai	Prunus avium	LC	LC	CC	CC	
Millepertuis maculé	Hypericum maculatum	LC	LC	RR	AC	
Millepertuis	Hypericum	LC	LC	CCC	CC	
perforé Millepertuis	perforatum Hypericum	LC	LC	AR	С	
velu Mouron	hirsutum Veronica					
aquatique	anagallis-aquatica	LC	LC	AR	AC	
Mouron rouge	Lysimachia arvensis	LC	LC	CCC	CC	
Moutarde des champs	Sinapis arvensis	LC	LC	С	CC	
Myosotis des champs	Myosotis arvensis	LC	LC	CC	CC	
Myosotis des	Myosotis	LC	DD	-	С	
marais Néflier	scorpioides Crataegus	LC	LC	AR	С	
Nigelle de	germanica Nigella			7IIX	- C	
Damas	damascena	LC	NA	-	-	
Noisetier	Corylus avellana	LC	LC	CCC	CC	
Noyer commun	Juglans regia	NA	NA	AC	-	
Odontite rouge	Odontites vernus	LC	LC	AC	С	
Œil-de- perdrix	Lychnis flos-cuculi	NE	LC	С	С	
Œillet velu	Dianthus armeria	LC	LC	С	С	
Ophrys abeille	Ophrys apifera	LC	LC	R	AC	
Orchis bouc	Himantoglossum hircinum	LC	LC	AC	С	
Orchis pyramidal	Anacamptis pyramidalis	LC	LC	R	AR	Protection régionale (Article 1)
Orge sauvage	Hordeum murinum	LC	LC	AC	С	(Mucic 1)
Origan commun	Origanum vulgare	LC	LC	С	С	
Orpin blanc	Sedum album	LC	DD	AR	AC	
Orpin de Forster	Sedum forsterianum	LC	DD	RRR	R	
Orpin de Helms	Crassula helmsii	NA	NA	-	-	
Orpin rougeâtre	Sedum rubens	LC	LC	AR	AR	
Ortie dioïque	Urtica dioica	LC	LC	CCC	CC	
Oseille des prés	Rumex acetosa	LC	LC	CCC	CC	
Osier blanc	Salix viminalis	LC	LC	RR	R	
Pâquerette	Bellis perennis	LC	LC	CCC	CC	
Panais cultivé	Pastinaca sativa	LC	LC	С	С	
	1				<u> </u>	l

Patience à feuilles	Rumex	LC	LC	CC	CC	
obtuses	obtusifolius					
Patience agglomérée	Rumex conglomeratus	LC	LC	С	С	
Patience crépue	Rumex crispus	LC	LC	CCC	CC	
Patience sanguine	Rumex sanguineus	LC	LC	CC	CC	
Pâturin annuel	Poa annua	LC	LC	CCC	CC	
Pâturin commun	Poa trivialis	LC	LC	CC	CC	
Pâturin des bois	Poa nemoralis	LC	LC	С	CC	
Pâturin des près	Poa pratensis	LC	LC	CC	CC	
Pâturin rigide	Catapodium rigidum	LC	LC	AR	AC	
Pavot de Californie	Eschscholzia californica	NA	NA	-	-	
Petit orme	Ulmus minor	LC	DD	CCC	CC	
Petite lentille d'eau	Lemna minor	LC	LC	С	С	
Petite oseille	Rumex acetosella	LC	DD	CC	CC	
Petite pervenche	Vinca minor	LC	LC	С	С	
Peuplier Tremble	Populus tremula	LC	LC	СС	CC	
Picride éperviaire	Picris hieracioides	LC	LC	CCC	CC	
Picride fausse Vipérine	Helminthotheca echioides	LC	LC	С	С	
Piloselle	Pilosella officinarum	LC	LC	CCC	С	
Pissenlit	Taraxacum officinale	LC	NE	-	-	
Plantain Corne-de- cerf	Plantago coronopus	LC	LC	С	AC	
Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	LC	DD	CCC	CC	
Plantain majeur	Plantago major	LC	LC	CCC	CC	
Plantain moyen	Plantago media	LC	LC	AR	С	
Poivre de muraille	Sedum acre	LC	LC	AC	CC	
Pommier sauvage	Malus sylvestris	LC	LC	AR	AC	
Porcelle enracinée	Hypochaeris radicata	LC	DD	CCC	CC	
Potentille des oies	Argentina anserina	LC	LC	AR	AC	
Potentille rampante	Potentilla reptans	LC	LC	CCC	СС	
Prêle des champs	Equisetum arvense	LC	LC	С	CC	
Primevère acaule	Primula vulgaris	LC	DD	R	AC	
Pulicaire dysentérique	Pulicaria dysenterica	LC	LC	С	С	

bois	Polypodium	LC	LC	-	AC	
Reine des	vulgare Filipendula	LC	LC	С	С	
prés Renoncule à	ulmaria Ranunculus					
tête d'or	auricomus	LC	LC	AC	CC	
Renoncule bulbeuse	Ranunculus bulbosus	LC	DD	CC	CC	
rampante	Ranunculus repens	LC	LC	CCC	CC	
Renoncule scélérate	Ranunculus sceleratus	LC	LC	AC	С	
Renouée des oiseaux	Polygonum aviculare	LC	LC	CCC	CC	
Renouée du Japon	Reynoutria japonica	NA	NA	AR	AC	
Renouée liseron	Fallopia convolvulus	LC	LC	С	CC	
Renouée Persicaire	Persicaria maculosa	LC	LC	CC	CC	
Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia	NA	NA	CC	CC	
Ronce de Bertram	Rubus fruticosus	LC	DD	RR	CC	
Rorippe amphibie	Rorippa amphibia	LC	LC	С	AC	
Rose trémière	Alcea rosea	LC	NA	-	-	
Rosier des champs	Rosa arvensis	LC	LC	СС	CC	
Rubanier émergé	Sparganium emersum	LC	LC	R	AR	
Salicaire commune	Lythrum salicaria	LC	LC	CCC	С	
Salsifis des prés	Tragopogon pratensis	LC	LC	С	С	
Sapin pectiné	Abies alba	LC	NA	-	-	
Saule blanc	Salix alba	LC	DD	С	С	
Saule cendré	Salix cinerea					
	Sunx emercu	LC	LC	С	CC	
Saule fragile	Salix fragilis	LC LC	LC LC	C RR	CC AC	
Saule marsault						
Saule marsault Saule pleureur	Salix fragilis	LC	LC	RR	AC	
Saule marsault Saule	Salix fragilis Salix caprea	LC LC	LC LC	RR AC	AC CC	
Saule marsault Saule pleureur Sceau de Salomon	Salix fragilis Salix caprea Salix x sepulcralis Polygonatum	LC LC NA	LC LC NA	RR AC -	AC CC -	
Saule marsault Saule pleureur Sceau de Salomon multiflore Scirpe des bois Scrofulaire aquatique	Salix fragilis Salix caprea Salix x sepulcralis Polygonatum multiflorum Scirpus sylvaticus Scrophularia auriculata	LC LC NA	LC LC NA	RR AC - CC	AC CC - CC	
Saule marsault Saule pleureur Sceau de Salomon multiflore Scirpe des bois Scrofulaire aquatique Scutellaire casquée	Salix fragilis Salix caprea Salix x sepulcralis Polygonatum multiflorum Scirpus sylvaticus Scrophularia	LC LC NA LC LC	LC LC NA LC LC	RR AC - CC AR	AC CC - CC AC	
Saule marsault Saule pleureur Sceau de Salomon multiflore Scirpe des bois Scrofulaire aquatique Scutellaire casquée Séneçon commun	Salix fragilis Salix caprea Salix x sepulcralis Polygonatum multiflorum Scirpus sylvaticus Scrophularia auriculata Scutellaria	LC LC NA LC LC LC	LC LC NA LC LC LC	RR AC - CC AR C	AC CC - CC AC AC	
Saule marsault Saule pleureur Sceau de Salomon multiflore Scirpe des bois Scrofulaire aquatique Scutellaire casquée Séneçon commun Séneçon de Jacob	Salix fragilis Salix caprea Salix x sepulcralis Polygonatum multiflorum Scirpus sylvaticus Scrophularia auriculata Scutellaria galericulata	LC LC NA LC LC LC LC	LC LC NA LC LC LC LC	RR AC - CC AR C	AC CC AC AC C	
Saule marsault Saule pleureur Sceau de Salomon multiflore Scirpe des bois Scrofulaire aquatique Scutellaire casquée Séneçon commun Séneçon de	Salix fragilis Salix caprea Salix x sepulcralis Polygonatum multiflorum Scirpus sylvaticus Scrophularia auriculata Scutellaria galericulata Senecio vulgaris	LC LC NA LC LC LC LC LC LC	LC LC NA LC LC LC LC LC	RR AC - CC AR C AC CCC	AC CC CC AC AC CC CC	
Saule marsault Saule pleureur Sceau de Salomon multiflore Scirpe des bois Scrofulaire aquatique Scutellaire casquée Séneçon commun Séneçon de Jacob Stellaire	Salix fragilis Salix caprea Salix x sepulcralis Polygonatum multiflorum Scirpus sylvaticus Scrophularia auriculata Scutellaria galericulata Senecio vulgaris Jacobaea vulgaris	LC LC NA LC LC LC LC LC LC LC	LC LC NA LC LC LC LC LC LC LC	RR AC - CC AR C AC CCC CCC	AC	

Tanaisie	Tanacetum	LC	LC	AR	С	
commune	vulgare					
Tilleul à petites feuilles	Tilia cordata	LC	LC	R	AC	
Tordyle	Tordylium	LC	LC	AR	AC	
majeur	maximum					
Torilis à fleurs glomérulées	Torilis nodosa	LC	LC	R	AR	
Torilis des champs	Torilis arvensis	LC	LC	AR	AC	
Torilis faux- cerfeuil	Torilis japonica	LC	LC	С	CC	
Trèfle champêtre	Trifolium campestre	LC	DD	CC	CC	
Trèfle des prés	Trifolium pratense	LC	LC	CCC	CC	
Trèfle douteux	Trifolium dubium	LC	LC	С	CC	
Trèfle rampant	Trifolium repens	LC	LC	CCC	CC	
Troëne	Ligustrum vulgare	LC	LC	CCC	CC	
Tussilage	Tussilago farfara	LC	LC	R	С	
Véronique à feuilles de serpolet	Veronica serpyllifolia	LC	LC	С	CC	
Véronique de Perse	Veronica persica	NA	NA	CCC	CC	
Véronique des champs	Veronica arvensis	LC	LC	CCC	CC	
Véronique petit chêne	Veronica chamaedrys	LC	LC	CCC	CC	
Verveine officinale	Verbena officinalis	LC	LC	CCC	CC	
Vesce cracca	Vicia cracca	LC	LC	AC	С	
Vesce cultivée	Vicia sativa	NA	NA	CC	CC	
Vesce des haies	Vicia sepium	LC	LC	С	С	
Vesce hérissée	Ervilia hirsuta	LC	LC	С	С	
Vigne-vierge à cinq feuilles	Parthecnocissus quinquefolia	NA	NA	-	-	
Violette de Rivinus	Viola riviniana	NE	DD	С	-	
Violette des bois	Viola riviniana	LC	LC	С	С	
Viorne mancienne	Viburnum lantana	LC	LC	AC	CC	
Vulpie queue- d'écureuil	Vulpia bromoides	LC	LC	AC	AC	
Vulpin des prés	Alopecurus pratensis	LC	LC	AC	С	

<u>Légende</u>

En gras sont représentées les espèces patrimoniales.

Liste rouge nationale et régionale de la flore vasculaire → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Indice de rareté → CC : Très commune, C : Commune, AC : Assez commune, AR : Assez Rare, R : Rare, RR : Très Rare, RRR : Extrêmement Rare, ? : Disparu.

Annexe 6 : Liste totale des especes d'oiseaux recensees sur la commune de Luisant en 2020 et 2021

Nom français	Nom	Liste rouge des oiseaux nicheurs		Statut juridique		Présence	
	scientifique	France	Région	Europe	France	Département	Commune
Accenteur mouchet	Prunella modularis	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Balbuzard pêcheur	Pandion haliatus	VU	EN	CDO1	ZDet PN	M R	М
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	LC	LC	-	PN	MNH P	N
Bergeronnette grise	Motacilla alba	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Bondrée apivore	Pernis apivorus	LC	LC	CDO1	PN	MN PC	M
Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	NT	NT	-	ZDet PN	NH R	N
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	NT	VU	-	ZDet PN	MNH P	N
Buse variable	Buteo buteo	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Canard colvert	Anas platyrrhynchos	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	VU	LC	-	PN	MNH C	N
Chevalier culblanc	Tringa ochropus	NE	NE	-	PN	MH PC	M
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	NT	EN	-	ZDet PN	M P	M
Corneille noire	Coryus corone	LC	LC	-	Chassable	NH C	N
Coucou gris	Cuculus canorus	LC	LC	-	PN	N C	N
Épervier d'Europe	Accipiter nisus	LC	LC	1	PN	MNH C	N
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	LC	LC	•	Chassable	MNH C	N
Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	LC	NE	-	Chassable	NH C	N
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	NT	LC	-	PN	MNH C	N
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	LC	LC	-	PN	MN C	N
Fauvette babillarde	Sylvia curruca	LC	VU	-	ZDet PN	MH PC	N
Fauvette des jardins	Sylvia borin	NT	LC	-	PN	MN C	N
Fauvette grisette	Sylvia communis	LC	LC	-	PN	MN C	N
Foulque macroule	Fulica atra	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Gallinule poule d'eau	Gallinula chloropus	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Geai des chênes	Garrulus glandarius	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Gobemouche gris	Muscicapa striata	NT	LC	-	PN	MN C	N
Goéland brun	Larus fuscus	LC	NA	-	PN	M R	М

Grand cormoran	Pholacrocorax carbo	LC	NT	-	PN	MH C	МН
Grèbe huppé	Podicens cristatus	LC	LC	-	PN	-	N
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	LC	LC	-	PN	MNH	N
Grive draine	Turdus viscivorus	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Grive musicienne	Turdus philomelos	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Héron cendré	Ardea cinerea	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	NT	LC	-	PN	MN C	N
Hirondelle de rivage	Riparia riparia	LC	LC	-	ZDet PN	MN P	М
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	NT	LC	-	PN	MN P	N
Huppe fasciée	Upupa epops	LC	LC	-	ZDet PN	MN R	N
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	LC	LC	-	PN	MN C	N
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	VU	NT	-	PN	MNH C	N
Martinet noir	Apus apus	NT	LC	-	PN	MN C	N
Martin- pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	VU	LC	CD01	PN	MNH P	N
Merle noir	Turdus merula	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Mésange à longue queue	Aegithalas caudatus	LC	LC	-	PN	NH C	N
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	LC	LC	-	PN	NH C	N
Mésange charbonnière	Parus major	LC	LC	-	PN	NH C	N
Mésange huppée	Laphophanes cristatus	LC	LC	-	PN	MNH PC	N
Mésange nonnette	Poecile palustris	LC	LC	-	PN	NH C	N
Milan royal	Milvus milvus	VU	CR	CD01	PN	M R	M
Moineau domestique	Passer domesticus	LC	LC	-	PN	NH C	N
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	NT	EN	-	ZDet PN	MHN PC	МН
Phragmite des joncs	Acrocephalus schoenobaenus	LC	VU	-	ZDet PN	MN R	N
Pic épeiche	Dendrocopos major	LC	LC	-	PN	NH C	N
Pic épeichette	Dendrocopus minor	VU	NT	-	ZDet PN	NH P	N
Pic mar	Dendrocopus medius	LC	LC	CDO1	PN	NH PC	N
Pic vert	Picus viridis	LC	LC	-	PN	NH C	N
Pie bavarde	Pica pica	LC	LC	-	Chassable	NH C	N

Pigeon biset	Columba livia	DD	NE	-	PN	NH C	N
Pigeon colombin	Columba aenas	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Pigeon ramier	Columba palumbus	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	LC	LC	1	PN	MNH C	N
Pipit farlouse	Anthus pratensis	VU	VU	-	ZDet PN	MNH C	N
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	NT	NT	-	ZDet PN	MN PC	N
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	LC	LC	-	PN	MN C	N
Râle d'eau	Rallus aquaticus	NT	VU	-	ZDet Chassable	MNH R	N
Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla	LC	LC	-	PN	MNH P	M
Roitelet huppé	Regulus regulus	NT	LC	-	PN	MNH C	N
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	LC	LC	-	PN	MN C	N
Rouge gorge familier	Erithacus rubecula	LC	LC	ı	PN	MNH C	N
Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	LC	LC	-	PN	MN P	N
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	LC	LC	ı	PN	MN C	N
Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus	LC	LC	ı	PN	MN P	N
Rousserolle verderolle	Acrocephalus palustris	LC	CR	-	ZDet PN	MN R	N
Sitelle torchepot	Sitta europaea	LC	LC	-	PN	NH C	N
Sterne pierregarin	Sterna hirunda	LC	NT	CD01	ZDet PN	MN P	M
Tarier pâtre	Saxicola rubicola	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	LC	LC	-	Chassable	NH C	N
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Verdier d'Europe	Chloris chloris	VU	LC	-	ZDet PN	MNH C	N

Légende

En gras sont représentées les espèces patrimoniales.

Liste rouge nationale et régionale des oiseaux nicheurs → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

 $Statut\ juridique \rightarrow CD01:$ inscrit sur l'annexe 1 de la Directive Oiseaux; ZDet: espèce déterminante ZNIEFF; PN: Protection nationale.

Indice de présence → M : Migrateur, N : Nicheur, H : Hivernant ; C : Commun, PC : Peu Commun, R : Rare.

Annexe 7 : Liste des especes faunistiques recensees sur les prairies de Luisant de 2009 a 2016 (Source : CEN CENTRE-VAL de Loire, 2016)

Document de gestion 2017-2026 - Prairie de Luisant - Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure

Annaxa 3 : Lista das aspācas faunistiquas

Groupe			Dernière
taxonomique	Nom latin	Nom vernaculaire	observation
Amphibions	Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)	Granouillos vartas	2016
Colooptoros	Cantharis rustica Fallén, 1807	Táláphoro moine	2016
Lópidoptòros	Aglais io (Linnacus, 1758)	Paon-du-jour	2016
	Aglais urticae (Linnaeus, 1758)	Patita Tortua	2016
	Apatura ilia (Denis & Schiffermüller, 1775)	Pofit Mars changeant	2016
	Cocnonympha pamphilus (Linnacus, 1758)	Fodet commun	2016
	Epirrhoc alternata (O.F. Müller, 1764)	Altornoo	2009
	Macdunnoughia confusa (Stephens, 1850)	Goutto d'Argont	2016
	Macroglossum stellatarum (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx	2015
	Maniola jurtina (Linnacus, 1758)	Myrtil	2016
	Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	Tirein	2016
	Picriz napi (Linnacus, 1758)	Piérido du Navot	2016
	Picriz rapac (Linnacus, 1758)	Piórido do la Ravo	2016
	Pyronia tithonus (Linnacus, 1771)	Amaryllia	2016
	Vancssa atalanta (Linnacus, 1758)	Vulcain	2016
	Vanczza cardui (Linnacuz, 1758)	Bollo-Damo	2016
Mammiforce	Caprealus caprealus (Linnaeus, 1758)	Chovrouil	2016
	Myocastor coypus (Molina, 1782)	Ragandin	2016
	Ondatra zibethicus (Linnacus, 1766)	Rat musquo	2016
	Talpa curopaca Linnacus, 1758	Taupo d'Europo	2016
Mollunguos	Arianta arbustorum (Linnacus, 1758)	Hólico dos bois	2016
Odonatos	Acshna grandis (Linnacus, 1758)	Grando acelho	2016
	Anax imperator Leach, 1815	Anax empereur	2015
	Anax parthenope (Selyz, 1839)	Anax napolitain	2015
	Calopteryx splendens (Harris, 1780)	Calaptoryx óclatant	2015
	Cocnagrion puella (Linnacus, 1758)	Agrion jouvencelle	2016
	Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	Agrion álágant	2016
	Ischnura pumilio (Charpentier, 1825)	Agrico nain	2012
	Libellula depressa Linnaeus, 1758	Libellule déprimée	2015
	Platyenemis pennipes (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes	2016
	Pyrrhosoma nymphula (Sulzer, 1776)	Potito nympho à corps do fou	2015
	Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)	Sympotrum sanguin	2016
Oiscoux	Acroscphalus schocnobacnus (Linnacus, 1758)	Phragmito das jonas	2016
	Acrocephalus palustris (Bechstein, 1798)	Roussarollo vardarollo	2016
	Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	Roussarolla offarvatta	2016
	Acgithalas caudatus (Linnacus, 1758)	Másango à longuo quous	2002
	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pachour d'Europa	2016
	Anaz platyrhynchaz Linnacuz, 1758	Canard colvert	2016
	Anthus protensis (Linnocus, 1758)	Pipit farlouse	2016
	Ardea cinerca Linnaeus, 1758	Héron condré	2016
	Athene nactua (Scapali, 1769)	Chouette chevêche	1996
	Carduclis cannabina (Linnacus, 1758)	Linotto máladiouso	2009
	Carduclis carduclis (Linnacus, 1758)	Chardonnorot élégant	2002
	Columba palumbus Linnacus, 1758	Pigaon ramior	2016
	Carvus carone Linnaeus, 1758	Corneillo neiro	2016
	Cuculus canarus Linnacus, 1758	Coucou gris	2015
	Delichon urbica (Linnacus, 1758)	Hirondollo do fonêtro	2002
	Dendrocopas major (Linnaeus, 1758)	Pic opoicho	2002
	Emberiza calandra Linnacus, 1758	Bruant proyer	2009
	Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)	Bruant des reseaux	2016
	Erithacus rubecula (Linnacus, 1758)	Rougogorgo familior	2016
	Falco tinnunculus Linnacus, 1758	Faucon crocorollo	2003
•	•	•	

i	E 1 1	mr i i	2016
	Fringilla coclebs Linnacus, 1758	Pinson dos arbros	
	Gallinago gallinago (Linnacus, 1758)	Bocassino dos marais	2016
	Gallinula chloropus (Linnocus, 1758)	Poulo-d'oou	2016
	Garrulus glandarius (Linnacus, 1758)	Goal des chânes	2002
	Larus ridibundus Linnacus, 1766	Mouatta risusa	2002
	Locustella nacvia (Boddacrt, 1783)	Locustollo tachotóo	2016
	Matacilla alba Linnacus, 1758	Borgoronnotto griso	2005
	Motocilla alba yarrellii Gould, 1837	Borgarannatta da Yarrall	2005
	Motocilla cincrea Tunztall, 1771	Bargarannatto das ruissacux	2002
	Parus cacrulcus Linnacus, 1758	Mésango blovo	2003
	Parus major Linnacus, 1758	Mésango charbonnièro	2003
	Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Maineau friquet	2009
	Phasianus colchicus Linnacus, 1758	Faisan de Calchide	2016
	Phylloscopus collybita (Vicillat, 1887)	Pouillat váloca	2016
	Pieus viridis Linnaeus, 1758	Pic vort, Pivort	2003
	Dendrocopas minor (Linnaeus, 1758)	Pic opoidhotto	2016
	Prunella modularis (Linnacus, 1758)	Accentour mouchot	2003
	Pyrrhula pyrrhula (Linnacus, 1758)	Bouvrouil pivoino	2009
	Rallus aquaticus Linnacus, 1758	Rålo d'oau	2016
	Saxicala rubetra (Linnacus, 1758)	Tarior dos prós	2009
	Saxicala tarquatus (Linnacus, 1766)	Tarior pâtro	2016
	Sitta curapaca Linnacus, 1758	Sittelle terchopet	2003
	Sturnus vulgaris Linnacus, 1758	Etournoau sansonnot	2016
	Sylvia atricapilla (Linnacus, 1758)	Fauvatto à tôte noire	2016
	Sylvia barin (Baddacrt, 1783)	Fauvatto das jardins	2016
	Tringa ochropus Linnacus, 1758	Chovaliar culblane	2014
	Traglodytes traglodytes (Linnaeus, 1758)	Trealedyte mignen	2016
	Turdus merula Linnaeus, 1758	Morle noir	2016
Orthoptoros	Chorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquot dos pâturos	2016
•	Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)	Conocophalo bigarro	2016
	Eucharthippus elegantulus Zeuner, 1940	Criquet glaugue	2016
	Phancroptera falcata (Poda, 1761)	Phanéroptère commun	2016
	Rocseliana rocselii (Hagenbach, 1822)	Docticalle bariolée	2016
	Stanobothrus lineatus lineatus (Panzer, 1796)	Stánobothro do la Paláno	2011
	Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)	Criquot oreanalantó	2016
	Tettigania viridizzima (Linnacus, 1758)	Grando Sautorollo verte	2011
Poissons	Alburnus alburnus (Linnacus, 1758)	Ablotto	2005
	Anguilla anguilla (Linnacus, 1758)	Anguillo ouropóenno	2005
	Barbatula barbatula (Linnacus, 1758)	Locho francho	2005
	Blicca bjoerkna (Linnacus, 1758)	Bromo bordalioro	2005
	Coffue gabio Linnacus, 1758	Chabet	2005
	Esax lucius Linnacus, 1758	Brochet	2005
	Gasterosteus aculeatus Linnaeus, 1758	Epinocho	2005
	Gobio gobio (Linnacus, 1758)	Goujon	2005
	Leuciseus leuciseus (Linnaeus, 1758)	Vandoiso	2005
	Perca fluviatilis Linnaeus, 1758	Porcho	2005
	Pungifius pungifius (Linnacus, 1758)	Epinochotto	2005
	Rutilus rutilus (Linnocus, 1758)	Gardon	2005
	Squalius cephalus (Linnaeus, 1758)	Chovaino	2005